

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Abderrahmane MIRA de Bejaia



جامعة بجاية
Tasdawit n Bgayet
Université de Béjaïa

Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et des Sciences de
Gestion
Département des Sciences de Gestion

MÉMOIRE FIN DE CYCLE

En vue de l'obtention d'un diplôme de master en sciences de Gestion
Option : Entrepreneuriat

Thème :

La création d'entreprise : quelle contribution à la création
d'emplois ?
Cas du dispositif CNAC de Bejaia.

Réalisé par :

KACI Halim
HAFHOUF Khalil

Encadré par :

Mr BENSMAIL Salem

Année universitaire 2021-2022

Remerciements

Nous tenons d'abord à remercier le bon Dieu le tout puissant qui nous a procuré le courage et la volonté pour réaliser ce modeste travail.

Nous profond remerciement s'adresse particulièrement à notre encadreur monsieur BENSMAIL Salem pour ses précieux conseils, ses orientations et pour sa disponibilité pendant toute la période de la réalisation de ce mémoire de fin de cycle.

Nous remercions également tout le personnel de la CNAC- Bejaia pour leur accueil, et en particulier M^{me} AMRANE Fairouz, qui nous a beaucoup aidé et nous avoir guidé dans ce travail.

Nous remercions tous les gens qui nous ont aidé de pré ou de loin.

Nous remercions également les entrepreneurs qui ont accepté de répondre à nos questions, pour leur collaboration soigneuse.

Dédicace

*Je dédie ce travail, avec tout ce que j'ai de
Sentiments de respect et d'amour, à mon premier
sourire et ma source de tendresse, ma chère mère
et à mon puits de sagesse et mon seul recours, mon
cher père.*

*C'est à ces deux chers que je me mets à
genoux, c'est à eux que je dis : merci, et
je vous aime.*

A ma meilleur sœur FAZIA

Et

Chères frères WALID et KHALED

A tous mes amis NAIM, ABDESSALAM et YOUNES

Et

À ma grand-mère, mes cousins et cousines

À mes oncles, mes tantes et

À ma famille et ceux que je connais.

KACI Halim

Dédicace

*Je dédie ce travail, avec tout ce que j'ai de
Sentiments de respect et d'amour, à mon premier
sourire et ma source de tendresse, ma chère mère
et à mon puits de sagesse et mon seul recours, mon
cher père.*

*C'est à ces deux chers que je me mets à
genoux, c'est à eux que je dis : merci, et
je vous aime.*

Je dédie aussi ce travail à :

A ma chère sœur et chères frères.

A ma famille.

Mes oncles, mes tantes, et leurs familles.

Tous mes cousins et cousines.

A tous mes amis, mes collègues et à tous ceux que je connais.

HAFHOUF Khalil

Liste des Abréviations

ALEM : Agence Locale de l'Emploi

ANADE : Agence Nationale d'Appui au Développement de l'Entreprenariat

ANDI : Agence Nationale du Développement des Investissement

ANEM : Agence Nationale de l'Emploi

ANGEM : Agence Nationale de Gestion de Microcrédit

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

APC : Assemblée Populaire Communale.

BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.

BDL : Banque du Développement Local.

BNA : Banque Nationale d'Algérie.

BOAL : Bulletin Officiel d'Annonces Légales.

BTPH : Bâtiments, Travaux Publics Hydrauliques.

CACOBATPH : Caisse Nationale des Congés Payés et du Chômage-Intempéries des Secteurs du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Hydraulique.

CAM : Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

CAP : la Croissance, l'Autonomie et la Pérennité.

CAPA : Chambre de l'Artisanat, Pêche et d'Agriculture.

CASNOS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale des non-salariés.

CDD : Contrat Durée Déterminée.

CDI : Contrat pour une Durée Indéterminée.

CFE : Caisse des Français de l'Étranger.

CNA : Chambre Nationale de l'Agriculture.

CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage.

CNAS : Caisse Nationale d'Assurances des Salariés.

CNI : Conseil National de l'investissement.

CNRC : Registre National du Registre de commerce.

CPA : Crédit Populaire d'Algérie.

CSVF : Comité de Sélection, de Validation et de Financement

CTT : Contrat de Travail Temporaire.

DOAR : Décision d'Octroi d'Avantages au titre de la Réalisation.

DRAG : Direction de la Règlementation et de l'Administration Générale.

ETT : Entreprise de Travail Temporaire.

EURL : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.

FCMG : Fond de Caution Mutuelle de Garantie.

FGMMC : Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits.

IBS : Impôts sur les Bénéfices des Sociétés.

IFU : Impôt Forfaitaire Unique.

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economique

IRG : Impôt sur le revenu Global.

NIF : Numéro d'Identité Fiscale.

NIF : numéro d'Identité Fiscale.

PIC : Pérennité – Indépendance -Croissance.

PME : Petite et Moyenne Entreprise.

PNR : Prêts Non Rémunéré

PNR-VA : prêt non rémunéré véhicule atelier

PV : Procès-verbal.

RIB : Relevé d'Identité Bancaire.

SARL : Société à Responsabilité Limitée.

SNC : Société en Non Collectif.

TAP : Taxe sur l'Activité Professionnelle.

TPE : Très Petite Entreprise.

TTC : **Toutes Taxes Comprises.**

TVA : Taxe sur la Valeur Ajouté.

VAP : Validation des Acquis Professionnels.

Liste des tableaux

Tableau	page
Tableau n° 01 : Les définitions de la notion de l'entrepreneur selon des écoles de pensée	11
Tableau n° 02 : Caractéristiques psychologiques des entrepreneurs	14
Tableau n° 03 : récapitulatif des deux dispositifs de financement.....	36
Tableau n° 04 : Le montant d'investissement jusqu'à 5 000 000.00 DA.....	58
Tableau n° 05 : Le montant d'investissement de 5 000 000.00 à 10 000 000.00 DA	58
Tableau n° 06 : Le montant d'investissement est jusqu'à 10 000 000.00 DA	59
Tableau N° 07 : Nombre d'entreprises financées (2017-2021) par type d'activité	59
Tableau n° 08 : la répartition des emplois créés en fonction du secteur d'activité.....	60
Tableau n° 09 : le nombre d'entreprises financées dans les différents secteurs d'activités	60
Tableau n° 10 : La date de création de l'entreprise	63
Tableau n° 11 : La répartition de l'échantillon selon la forme juridique	64
Tableau n° 12 : La répartition de l'échantillon selon l'origine de l'activité d'entreprise	64
Tableau n° 13 : La répartition de l'échantillon selon la taille d'entreprise	65
Tableau n° 14 : La répartition de l'échantillon selon le secteur d'activité.....	65
Tableau n° 15 : La répartition de l'échantillon selon le sexe de promoteur.....	66
Tableau n° 16 : La répartition de l'échantillon selon le niveau de formation de l'entrepreneur	66
Tableau n° 17 : La situation du promoteur avant la création de l'entreprise.....	67
Tableau n° 18 : Les motivations de la création d'entreprise	68
Tableau n° 19 : les principaux buts de l'entrepreneur	68
Tableau n° 20 : La répartition de l'échantillon selon le nombre d'Employés par sexe	69
Tableau n° 21 : La répartition de l'échantillon selon le nombre d'Employés	70

Tableau n° 22 : La répartition de l'échantillon selon la nature des emplois créés	70
Tableau n° 23 : la répartition de La structure de financement initial des entreprises	71
Tableau n° 24 : la structure de financement des entreprises enquêtées	72
Tableau n° 25: Répartition de la base de choix du projet	72
Tableau n° 26 : Possibilité de créer les entreprises sans l'aide des dispositifs	73
Tableau n° 27 : Répartitions de niveaux de satisfaction des divers services reçus par les	73
Tableau n° 28 : la répartition de la durée de l'accord du dispositif pour les dossiers	74
Tableau n° 29 : la répartition de La durée de remboursements des crédits dans les délais	74
Tableau n° 30: Répartitions des difficultés rencontrées lors de la phase de création	75
Tableau n° 31 : Répartition des difficultés rencontrées lors de la phase d'exploitation	75

Sommaire

Introduction Générale.....	01
Premier partie : Le cadre conceptuel de l'entrepreneuriat et la création d'entreprise	
Introduction de Premier partie.....	03
Chapitre 01 : Le phénomène entrepreneurial	
Introduction.....	04
Section 01 : L'entrepreneuriat.....	04
1-1- Le concept de l'entrepreneuriat	04
1-2- Les paradigmes dominants de l'entrepreneuriat	05
1-3- Les formes de l'entrepreneuriat	07
Section 02 : L'entrepreneur	10
2-1- Définitions de l'entrepreneur	10
2-2- Caractéristiques de l'entrepreneur.....	11
2-3- Typologie de l'entrepreneur	15
2-4- Les facteurs clefs de motivation de l'entrepreneur	16
Conclusion	18
Chapitre 02 : La création d'entreprises et la création d'emplois en Algérie	
Introduction.....	19
Section 01 : La création d'entreprises	19
1-1- Concepts et Définition.....	19
1-2- Les types de la création	21
1-3- Le processus de la création de l'entreprise	22
Section 02 : La création de l'emploi	25
2-1- Notions et définition de l'emploi	25
2-2- Les types d'emplois.....	28
2-3- Cadre général sur la politique d'emploi	29
2-4- Les dispositifs d'emploi en Algérie	30
Conclusion	37
Conclusion de la première partie.....	38

La deuxième partie: Etude et analyse pratique sur l'effet de la création d'entreprise sur employabilité, cas CNAC de la willaya de Bejaia

Introduction de La deuxième partie..... 39

Chapitre 03 : La Caisse National d'Assurance chômage (CNAC)

Introduction..... 40

Section 01 : présentation et évolution de l'organisme CNAC..... 40

1-1-Historique 40

1-2- Les missions de la CNAC..... 40

1-3- Les conditions d'admissibilité au dispositif 41

1-4- Les avantages de la CNAC 41

1-5- Mesures d'encouragement d'aide à l'emploi..... 41

1-6- Aides financières et avantages fiscaux du dispositif CNAC 42

Section 02 : Les démarches du financement des entreprises via l'organisme

CNAC..... 44

2-1- La démarche et étapes de financement de l'organisme CNAC 44

2-2- Les formes de financement de la CNAC 58

2-3- Les entreprises financées et emplois générés par la CNAC – Bejaia..... 59

Conclusion 61

Chapitre 04 : Analyse des résultats de l'étude empirique

Introduction..... 62

Section 01 : Analyse et traitement des données..... 62

1-1- Le contenu de questionnaire 62

1-2- Le déroulement de l'enquête 62

1-3- Analyse et interprétation des résultats..... 63

1-4- Les limites de l'enquête 76

Conclusion 76

Conclusion à La deuxième partie 77

Conclusion Générale 79

Introduction générale

Introduction Générale

L'entrepreneuriat est considéré comme étant un phénomène économique et social, d'une grande importance. Par ailleurs, aujourd'hui, l'entrepreneuriat est un thème d'actualité, du fait qu'il attire l'attention de toutes les catégories de la société : enseignants, managers, dirigeants d'entreprise, consultants, hommes politique, presque tous s'y intéressent¹. De ce fait, l'économie mondiale, en proie aux crises (chômage et inflation), a assisté à la mutation d'un capitalisme managérial vers un capitalise entrepreneurial,² et les politiques publiques se sont orientées vers la promotion de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprise afin de garantir la création d'emplois et de la richesse et la résorption du chômage.

L'entrepreneuriat redynamise les entreprises, contribue à les renouveler et participe à la création de l'emploi. En tant que discipline académique, il est l'action de s'engager dans le projet qui implique le risque. Ainsi, l'entrepreneur est décrit comme un preneur de risque, un coordinateur de ressources rares et un innovateur.

L'entrepreneuriat et la création de l'entreprise indique que nous avons fait le choix de nous intéresser à un seule des phénomènes qu'est la création d'entreprise. Cette création, se base sur deux éléments importants : d'abord, l'entrepreneur qui est considéré comme la clef de cette richesse grâce à son travail et à la décision de création, s'occupe de la mobilisation et l'allocation de ressource, la recherche d'opportunité, la recherche de la position la plus profitable par son entreprise.

Pour créer des emplois, il faut avant tout créer des employeurs. La faculté d'entreprendre est un levier de croissance économique et sociale d'une extraordinaire efficacité. Toute initiative qui favorise l'entrepreneuriat et en améliore l'environnement fait donc avancer le pays. À cet égard, le regard que portent les pouvoirs publics et les politiques sur les entrepreneurs est décisif puisqu'il constitue, directement ou indirectement, un encouragement ou un frein à l'envie d'entreprendre.

En Algérie, l'intérêt pour la PME a été tardif, ce n'est qu'à partir des années 80, et en conséquence de choc pétrolier de 1986 que l'initiative privée a été enfin libérée. L'Etat a commencé à se désengager progressivement de la sphère économique, notamment en matière d'investissement, laissant le champ à l'initiative privée. Ce qui a été concrétisé par la création du ministère de la PME en 1991, la promulgation du code d'investissement en 1993 et la mise en place de différents dispositifs de création d'entreprises (ANADE, ANGEM, ANDI et CNAC). Plusieurs mesures ont été prises et des institutions sont créées afin de soutenir l'initiative individuelle. Comme conséquence, il y a eu une éclosion de petites et moyennes entreprises dans plusieurs wilaya et régions du pays.

La wilaya de Bejaia compte parmi les régions qui jouissent d'un certain pouvoir d'attractivité et de compétitivité. De ce fait, la problématique principale sur la quelle repose

¹ Fayolle, A., & Degoege, J. M (2012). Dynamique entrepreneuriat,(1^{er} ed)de boeck. PARIS.

² (ACS, 1984; DRUCKER, 1985; AUDRETSCH, 2006), In OUKACI. M, (2020 – 2021), THÈSE de Doctorat, Entrepreneuriat en Algérie : Caractéristiques, Enjeux et Perspectives, Université A.MIRA-BEJAIA, p 2.

notre travail est la suivante : **Quel rôle exerce le dispositif d'appui à la création d'entreprise sur la création l'emploi, cas de la CNAC- Bejaia ?**

D'autres questions secondaires méritent d'être posées :

- Quels sont les facteurs qui motivent les porteurs de projets à la création d'entreprise au niveaux de la CNAC ?
- Le dispositif CNAC contribue-t-il à la création d'entreprise et à la création d'emplois ? Et de quoi dépend cette dernière ?

Afin de tenter de répondre à la question centrale et à l'ensemble des sous questions posées, nous avons formulé deux hypothèses qui vont guider se travail :

H 1 : les aides financiers ainsi que les moyens mis en œuvre par la CNAC facilitent et motivent les porteurs de projets à la création d'entreprise.

H 2 : la création des postes d'emplois dans le cadre de la CNAC découle des motivations des porteurs de projet, ces dernières peuvent influencer sur la qualité et la quantité de l'emploi à créer.

Afin de vérifier nos hypothèses et de répondre à nos questions, nous nous sommes appuyés sur :

Une recherche bibliographique et une étude documentaire en référence à divers documents nécessaires (livres, notes, sites internet, ...) pour comprendre les concepts liés à notre sujet.

En quelque sorte, nous avons analysé les statistiques et exploité les documents fournis par la CNAC de la wilaya de Bejaia.

D'autre part, Notre étude s'intéresse principalement à la création d'entreprise et à la création d'emploi dans le cadre de la CNAC par présentation d'une investigation de terrain menée auprès d'un échantillon d'entrepreneurs privés, répartis sur différente régions de la wilaya e Bejaia. Il s'agit alors de voir les motivations de porteurs de projet à l'égard de l'entrepreneuriat (création d'entreprise) et de déduire par conséquent l'influence ou l'impact que peut exerce le dispositif CNAC sur la création des postes d'emplois.

Nous avons subdivisé notre travail en deux parties, chaque partie comporte deux chapitres. La première partie c'est une partie théorique consacrée au développement des différents concepts liés à l'entrepreneuriat, à l'entreprise et à la création d'emploi. La deuxième partie, est consacrée à notre étude empirique sur la création d'entreprise, qui repose sur les données recueillies lors d'un stage pratique au sein de la CNAC-Bejaia. Et une enquête de terrain a été menée par un questionnaire ciblant 40 entrepreneurs.

La première partie :
**Le cadre conceptuel de
l'entrepreneuriat et la création
d'entreprise.**

Introduction à la première partie

Il existe depuis longtemps, le phénomène de l'entrepreneuriat (création d'entreprise), qui est un thème « perpétuellement d'actualité », est vu comme un vecteur déclencheur de croissance économique et un facteur important dans le développement socio-économique des pays. Il est l'une des questions clés qui interpellent les chercheurs de différentes disciplines et les décideurs, dans les pays développés comme dans ceux étant en voie de développement.¹

L'entrepreneuriat est un processus de création de valeur qui constitue un formidable levier de croissance et d'innovation. Par ailleurs, l'entrepreneuriat est aussi une dynamique de changement pour l'individu, l'entrepreneur, en s'investissant dans la création de son entreprise, est susceptible de changer de savoir-faire. Donc l'entrepreneuriat est le rapport entre (individu/création de valeur). L'entrepreneuriat est considéré comme une solution au problème de chômage, contribue à la croissance économique et à réduire le taux de pauvreté.

L'objectif de cette partie est de présenter Le cadre conceptuel de l'entrepreneuriat et la création d'entreprise en générale, dans le première chapitre nous avons introduire « le phénomène entrepreneurial », en introduisant les notions de l'entrepreneuriat et de l'entrepreneur puisqu'il est indispensable de définir ce que l'on entend par entrepreneuriat au-delà de la désignation trop restrictive du démarrage ou de création d'entreprise, on identifiera les différents types de l'entrepreneur et ses caractéristiques et les principales motivations qui lui poussent à créer une entreprise. Dans le deuxième chapitre nous avons exposé « la création d'entreprise et la création d'emplois par les différentes politiques en Algérie ».

¹ AGUERCIF. S, (2019-2020), THÈSE de Doctorat LMD, Impact du dispositif d'aide à la création d'entreprise sur la création d'emplois. Cas du dispositif CNAC de Bejaia, Université A.MIRA-BEJAIA, p01.

Chapitre 01 :
Le phénomène
entrepreneurial

Introduction

L'entrepreneuriat s'est imposé comme le moteur du développement économique et social à travers le monde entier. L'entrepreneuriat prend de plus en plus d'importance dans notre société. Les attentes sont multiples et revêtent des formes différentes et complémentaires. En tant que phénomène économique et social, l'entrepreneuriat est censé dynamiser les entreprises, participer à la création d'emplois.

Nous allons étudier l'entrepreneuriat en tant que phénomène économique et social, de ce fait, le premier chapitre, intitulé « le phénomène entrepreneurial », revient sur l'entrepreneuriat d'une façon générale et à l'entrepreneur.

Section 01 : L'entrepreneuriat

Dans cette première section, nous allons essayer de se centrer sur l'apparition de ce phénomène (entrepreneuriat), avoir quelques concepts et paradigmes dominants de l'entrepreneuriat, puis identifier les formes de l'entrepreneuriat.

1-1- Le concept de l'entrepreneuriat

La définition de l'entrepreneuriat a pris plusieurs aspects, en effet l'entrepreneuriat est un phénomène complexe et diversifié. Nous constatons en première approximation, qu'il y a des chercheurs qui limitent l'idée de l'entrepreneuriat à la création d'entreprises.²

Selon Thierry Verstraete « l'entrepreneuriat est un phénomène combinant un individu et une organisation. L'un se définit par rapport à l'autre et vice-versa. Ainsi, le terme entrepreneuriat décrit une relation symbiotique entre un entrepreneur et une organisation ; l'entrepreneuriat agit, structure, et engage son environnement à des fins socio-économiques»³.

D'autre part, Fillion J. L. définit l'entrepreneuriat comme étant « le champ qui étudie la pratique des entrepreneurs : leurs activités, leurs caractéristiques, les effets économiques et sociaux de leur comportement ainsi que les modes de soutien qui leur sont apportés pour faciliter l'expression d'activités entrepreneuriales ». ⁴

L'entrepreneuriat peut se définir comme « le processus qui dans une économie conduit un entrepreneur à la création d'une entreprise, ce processus est le résultat de deux forces convergentes, la première dépend des caractéristiques individuelles de l'entrepreneur, la deuxième dépend des conditions au sens large de création d'entreprise », l'entrepreneuriat est avant tout un état d'esprit et une dynamique d'action ».⁵

Azzedine TOUNES considère « l'entrepreneuriat comme un processus dynamique et complexe. Il est le fruit de facteurs psychologiques, sociaux, culturels, politiques et économiques. Il prend la forme d'attitudes, d'aptitudes, de perceptions, de motivations et de

² Cadieux, P. L. (2010). La mesure de l'entrepreneuriat. Institut des statistiques, Quebec.

³ Verstraete, T (2000). Histoire d'entreprendre, les réalités de l'entrepreneuriat. Paris : EMS.

⁴ Fillion, L. J. (1997). Le Champ de L'entrepreneuriat: historique, évolution, tendances. Revue Internationale P.M.E, p 156.

⁵ MICHEL Coster, Entrepreneuriat, publié par PEARSON EDUCATION France, p5.

comportements qui se manifestent dans un contexte donné »⁶
« L'entrepreneuriat en tant que champ disciplinaire est vu comme un processus de transformation d'opportunité en démarrage d'affaire, il consiste à chercher à comprendre comment, par qui et avec quelles conséquences les opportunités de créer des biens et/ou des services qui n'existent pas encore, sont découvertes, concrétisés et exploités »⁷

D'après, Julien et Marchesay, le mot entrepreneuriat a été choisi au Québec par le conseil de la langue française, au détriment du terme anglais « entrepreneurs-ship ». Ce mot désigne « L'état (la qualité) de celui ou de ceux qui sont entrepreneurs. Cet état résulte de plusieurs facteurs plus ou moins complémentaires, l'esprit d'entreprise, la création de l'entreprise et l'action d'entreprendre ou de conduire une entreprise en étant entrepreneur »⁸. Par contre, Robert Hisrich, pour sa part a préféré le terme d'entreprenance à celui d'entrepreneuriat : « L'entreprenance est le processus qui consiste à créer quelque chose de différent et possédant une valeur, en lui consacrant le temps et le travail nécessaires, en assumant les risques financiers, psychologiques et sociaux correspondants et à en recevoir les fruits sous forme de satisfaction pécuniaire et personnelle. »⁹

Dans le dictionnaire des sciences de gestion, l'entrepreneuriat désigne l'état de celui ou de ceux qui sont entrepreneurs. Cet état résulte de trois éléments indissociables ; l'esprit d'entreprise, la création d'entreprise, et l'entrepreneur lui-même. L'entrepreneuriat peut être défini comme l'ensemble des actions visant à créer de la richesse et l'emploi par la création d'une entreprise. C'est le moteur de la dynamique économique.

1-2- Les paradigmes dominants de l'entrepreneuriat

L'entrepreneuriat est un domaine trop complexe et trop hétérogène pour se limiter à une seule définition, mais aussi un domaine de recherche pouvant être qualifié de pré-paradigmatique.¹⁰

On classe les différentes définitions avancées par les auteurs des quatre courants de pensées ou de paradigmes génériques encadrant l'entrepreneuriat, et ce pour un double objectif de discuter les paradigmes en question et de leur complémentarité.¹¹

1-2-1- Le paradigme de l'opportunité d'affaire : Cette perspective définit l'entrepreneuriat comme la capacité à créer ou à repérer les opportunités et les exploiter. Elle associe parfois d'autres notions telles que la capacité à réunir les ressources pour poursuivre l'opportunité.

⁶ Azzedine Tounes, (2003), l'intention entrepreneuriale, Thèse de doctorat en sciences de gestion, université de Rouen, Paris, P35.

⁷ VERSTRAETE Thierry et SAPORTA Bertrand « Création d'entreprise et entrepreneuriat ». Edition ADREG. P93

⁸ Henri Mahe de BOISLANDELLE,(1991): « Dictionnaire de gestion : vocabulaire, concept et outils, Economica,P11.

⁹ D. Hisrich R ET PETERS. M P, (1991), « Entrepreneurship : La ncer, élaborer et gérer une entreprise », Ed. economica, Paris, p11.

¹⁰ verstraete, T. et Fayolle, A., (2005), « Paradigmes et entrepreneuriat », Revue de l'Entrepreneuriat, 4, 1, p. 33-52.

¹¹ Julien, P.-A (2016). Entreprendre : une introduction à l'entrepreneuriat (éd. 2). De BOUECK Supérieur, paris, p32.

Elle s'intéresse aux sources d'opportunités et au processus de découverte de ces dernières, d'évaluation et d'exploitation de celles-ci, ainsi qu'aux individus qui les découvrent, les évaluent et les exploitent.¹²

1-2-2- Le paradigme de la création d'une organisation : Ce courant de pensée définit l'entrepreneuriat comme la création d'une organisation par une ou plusieurs personnes. La notion d'organisation ne se réduit pas à celle d'entreprise dans cette version, l'étude de l'entrepreneuriat revient à étudier la naissance d'une nouvelle organisation, c'est-à-dire :

Les activités par lesquelles le créateur mobilise et combine des ressources pour concrétiser l'opportunité en un projet.¹³

1-2-3- Le paradigme de création des valeurs : L'entrepreneuriat est souvent considéré comme apporteur de richesse et d'emplois pour la nation. La création des valeurs a été empiriquement identifiée comme un thème au cœur de l'entrepreneuriat. L'objet scientifique étudié dans le champ de l'entrepreneuriat est le dialogue individu /création des valeurs. Le principe dialogique proposé par Morin signifie que deux ou plusieurs logiques sont liées en une unité de façon complexe (complémentaire, concurrente et antagoniste) sans que la dualité se perde dans l'unité. Cette dialogique s'inscrit dans une dynamique de changement et peut être défini comme l'individu est une condition nécessaire pour la création des valeurs, il en détermine les modalités de production. Quant à l'ampleur, il est l'acteur principal. Le support de la création des valeurs, une entreprise par exemple, est la chose de l'individu. Le système entrepreneurial ainsi décrit (la création des valeurs - individu), est en interaction avec son environnement et se trouve "embarqué" dans un processus auquel le temps constitue une dimension incontournable. En général, cette approche définit l'entrepreneuriat comme un phénomène ou un processus créant de la valeur, qu'elle soit individuelle, économique ou sociale.¹⁴

1-2-4- Le paradigme de l'innovation : Dans la lignée des travaux de Schumpeter, ce courant accorde une importance capitale à l'innovation dans la définition de l'entrepreneuriat l'innovateur permettrait également de différencier les entrepreneurs des propriétaires dirigeants de PME. L'innovation peut prendre de nombreuses formes (nouveaux produits, services, sources de matières premières, nouvelles méthodes de production, nouvelles marches et nouvelles organisations...)¹⁵

D'autres concepts, tels que l'entrepreneur, les ressources à mobiliser, la valeur et l'opportunité, sont liés à l'entrepreneuriat que nous définissons brièvement dans les points suivants:

¹² Idem.

¹³ verstraete, T. et Fayolle, A., (2005), Op. Cite.

¹⁴ Verstraete, T. et Fayolle, A., (2005), Op. Cite.

¹⁵ Julien, P.-A (2016). Op. Cite, p33.

- **L'entrepreneur** : selon les approches, il pourra être le créateur de nouvelles organisations, le repreneur des organisations existantes, voire un employé développant de nouveaux projets au sein de son organisation (on parlera alors d'intrapreneur ou intrapreneuriat).¹⁶
- **Les ressources à mobiliser**: celles-ci sont nécessairement limitées et l'entrepreneur doit les contrôler, sans nécessairement les posséder pour atteindre ses objectifs.
- **La création de valeur**: elle suppose la création de toute forme de richesse (argent, indépendance, pouvoir, estime de soi...), non pas uniquement pour une partie prenante dans l'organisation, mais également pour l'entrepreneur lui-même. La notion de valeur est donc fonction de la perception de l'entrepreneur et des motivations qui le poussent à entreprendre.
- **L'opportunité** : notion centrale de l'entrepreneuriat, celle que l'entrepreneur cherchera à saisir sera fonction de ses motivations et de ses attentes. Pour Schumpeter (dans son ouvrage consacré à l'entrepreneuriat et l'économie), l'entrepreneur grâce à une perception différente de la réalité, est le premier à prendre conscience des changements dans l'environnement, ainsi qu'à les identifier et les exploiter comme opportunités.¹⁷

1-3- Les formes de l'entrepreneuriat

Les formes principales de l'entrepreneuriat se présentent ainsi : ¹⁸

Création de l'entreprise, reprise d'entreprise, intrapreneuriat et extrapreneuriat. Notre objectif est de démontrer qu'une forme particulière de l'entrepreneuriat engendre des exigences et des conséquences importantes au niveau des profits et de pré requis.

1-3-1- La création de l'entreprise

Est un phénomène d'un grand hétérogénisme, cela vient de la diversité des types d'entrepreneurs et de la variété des types d'entreprises créées. A titre d'illustration, quel rapport existe-t-il entre ceux qui créent leurs emplois (artisan, petit commerce, profession libérale.), ceux qui construisent une équipe ambitieuse (petits sous-traitants de l'entreprise industrielle), ceux qui innovent et inventent et ceux qui prennent une idée ailleurs et la développent.

Il est possible, dans un but pédagogique de distinguer quelques situations typiques et d'en souligner les implications principales en termes de profit d'individu.

- **La création ex-nihilo** : Ex nihilo est une expression latine signifiant «à partir de rien». Créer une entreprise quand rien n'existe n'est pas une situation facile. Il faudra du temps pour arriver à implanter son produit dans un marché, pour convaincre les utilisateurs et les chercheurs et ce, d'autant plus que le degré d'innovation sera élevé. Par voie de conséquence, il faudra soigneusement dimensionner les besoins financiers et obtenir les ressources

¹⁶ Julien, P.-A (2016). Op. Cite, p34

¹⁷ Idem.

¹⁸ Chabane. A, Chabou. B, (2019-2020), Mémoire fin de cycle master 2, Le rôle de la formation entrepreneuriale universitaire dans la motivation a la création d'entreprise, Université Abderrahmane Mira De Bejaia, P 14-16.

suffisantes. La création ex-nihilo exige beaucoup de travail, de rigueur et de ténacité. Par ailleurs les risques doivent être particulièrement bien évalués.

- **La création par essaimage :** Créer une entreprise quand on est encore salarié et avec l'aide de son entreprise est certainement une démarche plus facile. Les grandes entreprises proposent des mesures et des dispositifs destinés à inciter et à accompagner leurs salariés dans des créations d'entreprise. Ce soutien permet à la nouvelle entité d'accroître ses chances de succès. Ce phénomène concerne en premier lieu des sociétés liées aux activités technologiques et innovantes. En effet, il s'agit de la création d'une entreprise à partir des technologies développées, essentiellement dans l'organisation d'où provient cette entreprise.

L'essaimage technologique est considéré par ceux qui sont attentifs au développement économique comme un moyen de créer des emplois bien rémunérés. Les projets peuvent être variés et concernent, soit la création d'un commerce ou d'une entreprise industrielle, mais l'accompagnement (matériel, intellectuel, commercial et financier) d'une entreprise sert uniquement pour réduire le niveau de risque d'échec pour l'entrepreneur. Donc, l'essaimage est une pratique de soutien et d'accompagnement entrepreneurial d'une nouvelle entité créée par un salarié.

- **La création par franchise :** Elle met en relation un franchiseur, entreprise qui souhaite se développer en utilisant cette modalité, et un franchisé, individu qui veut créer une entreprise en appliquant une formule. Ce type de création consiste à imiter un fonctionnement qui existe dans un contexte géographique donné. La création en franchise bénéficie également d'un accompagnement important, mais payant, de la part du franchiseur. Elle peut permettre à celui qui n'a pas d'idées propres ou qui n'a pas une capacité à innover de réaliser son objectif de création d'entreprise.

- **La création de filiale :** L'entrepreneur agit, dans ce cas, pour le compte d'une entreprise existante qui lui confie un projet de nature entrepreneuriale. Les risques personnels sont très limités et les conditions matérielles proposées sont celles d'un cadre ou d'un dirigeant. Cette situation peut convenir à celui qui va entreprendre mais qui ne le fait pas, par peur des risques et pour ne pas remettre en cause sa situation personnelle ou familiale.

- **La création d'activité nouvelle :** Ce cas est assez proche du précédent. Tout se passe dans une organisation existante avec les avantages et les inconvénients liés à ce positionnement. Très fréquemment, ce type de situation fait davantage appel à des qualités et des compétences utiles pour innover. Les entrepreneurs potentiels créatifs et dotés d'une capacité réelle de management de projets d'innovation peuvent être concernés par la création d'activité nouvelle, qu'ils aient ou non le processus.

1-3-2-La reprise d'entreprise

La reprise d'entreprise ou d'activité présente une différence de taille avec la création d'entreprise. L'organisation existe, elle n'a pas à être créée. Si elle existe, il est alors possible de s'appuyer sur des données qui la décrivent dans son présent, son histoire, sa structure et son fonctionnement. Dans ces conditions, l'incertitude est généralement moindre et les niveaux de risque beaucoup plus faibles. Comme pour la création d'entreprise, la reprise peut être réalisée par un individu pour son propre compte ou par une entreprise existante. Au

moins deux cas de reprise d'entreprise peuvent être examinés:

- **La reprise d'entreprise ou d'activité en bonne santé :** La principale difficulté est vraisemblablement d'avoir suffisamment tôt l'information qu'une entreprise de ce type est en vente. Ensuite il faut pouvoir disposer de ressources financières importantes, car le prix de marché de ces entreprises peut être élevé. Il est indispensable d'avoir, par ailleurs, de bonnes compétences générales et une expérience de management réussie. Il convient, en effet, de ne pas perdre trop de temps dans l'apprentissage du métier de chef d'entreprise;
- **La reprise d'entreprise ou d'activité en difficulté :** Si les difficultés sont déclarées (entreprises en redressement judiciaire), il est indispensable de connaître le cadre légal de reprise d'entreprise en difficulté. Avoir des relations avec des acteurs clés dans ce milieu, apparaît comme une condition importante. Si le prix d'acquisition de ces entreprises est sans commune mesure avec celui de l'entreprise en bonne santé, il ne faut jamais perdre de vue que ces structures nécessitent généralement une très forte recapitalisation financière. Reprendre une entreprise en difficulté nécessite également une bonne connaissance des situations de crise. Il convient en effet, de restaurer rapidement la confiance à tous les niveaux : personnel, clients, fournisseurs, partenaires...

1-3-3-Intrapreneuriat

Le phénomène entrepreneurial ne se développe pas seulement à travers la création ou la reprise d'entreprises indépendantes, propriété de leurs initiateurs, mais également à l'intérieur d'entreprises existantes. L'intrapreneuriat est le processus par lequel une personne ou un groupe de personnes, en interaction avec une entreprise existante, crée une nouvelle organisation ou participe au renouvellement de l'organisation par l'innovation.

Section 02 : l'entrepreneur

Plusieurs économistes ont fait des études sur l'entrepreneur, et dans cette section nous allons essayer de citer quelques définitions et théories données par certains chercheurs, les caractéristiques et les facteurs clés de motivation de l'entrepreneur.

2-1 - Définitions selon plusieurs auteurs

« L'entrepreneur est une personne physique qui prend le risque de réunir des capitaux et des hommes, et qui a pour but de réaliser un certain nombre d'objectifs économiques. L'entreprise ainsi créée sera l'entité juridique à laquelle ces objectifs seront assignés ». ¹⁹
Il semblait que le mot « entrepreneur » soit né en France, car dans la langue française, l'emploi des mots « entrepreneur » et « entreprise », prise du verbe « entreprendre », remonte au XVI^e. Dans un sens plus général, les mots « entrepreneur » désignaient au 17^e siècle « celui qui entreprend quelque chose » ou encore un individu très actif. ²⁰

Le dictionnaire universel de commerce, publié à Paris en 1723 donne au mot entreprendre la définition suivante « celui qui entreprend un ouvrage on dit entrepreneur de manufacture ; entrepreneur de bâtiment : pour dire un manufacturier ; un maître maçon ». ²¹
En 1755, dans l'encyclopédie, d'Alembert et Diderot définissent l'entrepreneur comme celui qui se charge d'un ouvrage. ²²

Dans un dictionnaire de la langue Française d'Émile Littré, publié en 1889 la définition de l'entrepreneur fait toujours référence à l'acte d'entreprendre « entrepreneur c'est celui qui entreprend quelque chose ».

Le petit Robert donne aujourd'hui la définition de mot « entrepreneur » : toute personne qui dirige une entreprise pour son propre compte et qui met en œuvre les divers facteurs de production (agents naturels, capitaux, travail, en vue de vendre des produits ou des services).

Du point de vue économique, les chercheurs en entrepreneuriat notent que l'utilisation de la notion d'entrepreneur remonte aux travaux de R. Cantillon, qui le définit comme étant un preneur de risques.

Ensuite, J.B. Say, deuxième économiste à s'être préoccupé de l'entrepreneur. Il place l'entrepreneur comme levier du système productif c'est-à-dire : qu'il ne prend pas seulement les risques de commercialisation, mais aussi, il prend des risques liés la production.

¹⁹ <https://www.observatoiredelafranchise.fr/dictionnaire-franchise/definition-entrepreneur-47.htm>, consulté le 18/05/2022 à 23 h 23mn.

²⁰ Fayolle, A., & Fillion, L.-J (2006). Devenir entrepreneur : des enjeux aux outils. Paris : Pearson éducation France.

²¹ Fayolle, A., (2006). Op cite.

²² Fayolle, A., & Fillion, L.-J (2006). Op cite.

Puis vient, J. Schumpeter (1883-1950) selon lui, l'entrepreneur est le moteur du développement économique.²³

Pour P.A. Julien et M. Marchesnay (1996), l'entrepreneur est celui qui innove en fonction des opportunités qui se présentent, mais qui organise les ressources pour produire et commercialiser, tout en recherchant son intérêt.²⁴

Selon l'école du leader, l'entrepreneur est souvent un leader, qui conduit les hommes vers l'atteinte des buts et objectifs qu'ils assignent. Il doit aider ses collaborateurs dans le développement de personnel et, de ce point de vue, l'entrepreneur est plus qu'un 'manager', il est aussi un 'leader of people' (Carsrud et al, 1986).

Tableau n°01 : Les définitions de la notion de l'entrepreneur selon des écoles de pensée

Appellations des écoles	Définition de l'entrepreneur	Auteur de référence
L'école économique	Un entrepreneur est spécialisé dans la prise intuitive de décisions réfléchies relatives à la coordination de ressources rares.	Casson (1991).
L'école psychologique avec les courants personnalistes et cognitifs	Un entrepreneur se définit par un certain nombre d'attributs psychologiques que l'on décrit autant par la personnalité, que par les processus cognitifs activés pour la circonstance.	Shaver et Scott (1991)
L'école comportementale	Un entrepreneur se définit par l'ensemble des activités qu'il met en place pour créer une organisation.	Gartner (1988).
L'école des Processus	Un entrepreneur est celui qui développe des opportunités et crée une organisation pour les exploiter.	Bygrave et Hofer (1991)

Source : Cécile Fonrouge, « Entrepreneur / manager : deux acteurs d'une même pièce », P.7

Ce tableau représente les différentes définitions de concept entrepreneur selon les écoles de pensée, et qui nous permet de déduire que chaque école a sa propre perception de cette notion, d'ailleurs chaque une à ses propres critères de définitions.

2-2- Caractéristiques de l'entrepreneur

2-2-1- Caractéristiques démographiques

Certaines recherches se sont penchées sur le lien possible entre les caractéristiques démographiques d'un individu comme le sexe, l'âge, l'ethnicité ou l'état civil, et sa tendance à faire de l'entrepreneuriat son choix de carrière. L'âge est, par exemple, généralement associé à un comportement plus conservateur, poussant les individus à privilégier des

²³ AGUERCIF, S, (2019-2020), THÈSE de Doctorat LMD, op cite, p 61.

²⁴ Marchesnay, M., & Julien, P.-A (1996). *Entrepreneuriat*. Paris: Economica.

objectifs de sécurité salariale et professionnelle. Le sexe peut contribuer à déterminer les opportunités d'emploi et d'accès à des réseaux professionnels d'un individu.

Les femmes qui se lancent dans une carrière d'indépendante, par exemple, seraient désavantagées par rapport aux hommes à cause de barrières liées à l'éducation, à la pression familiale et à l'environnement professionnel.

En outre, une femme dont le comportement s'éloignerait des normes de comportement socialement acceptées en fonction du sexe d'un individu s'expose à une désapprobation sociale, tandis qu'un comportement anticonformiste ou innovateur est toléré, voire encouragé chez les hommes.

Dans le cas de l'appartenance à une minorité ethnique, l'entrepreneuriat peut constituer un facteur d'intégration sociale. Ces recherches n'ont toutefois pas permis d'établir de lien prédictif concluant entre l'activité entrepreneuriale et de telles caractéristiques.

2-2-2- Caractéristiques psychologiques

D'autres études se sont intéressées à la personnalité des entrepreneurs. Elles portent sur les caractéristiques psychologiques, ou « traits », permettant de différencier les entrepreneurs des autres groupes professionnels.

Les traits peuvent être définis comme des caractéristiques durables de la personnalité qui se manifestent par un comportement relativement constant face à une grande variété de situations. L'étude des traits a principalement pour objectif de déterminer ce qui conduit une personne à s'engager dans une activité entrepreneuriale et, par conséquent, d'identifier les caractéristiques psychologiques permettant de prédire ce comportement entrepreneurial.

Ces études ont notamment porté sur les traits suivants : le besoin d'accomplissement, la prise de risques, l'esprit inventif, l'autonomie, le lieu de contrôle du destin, la confiance en soi.

- **Le besoin d'accomplissement** : Les recherches sur les traits ont, par exemple, pour objectif de démontrer qu'une des caractéristiques principales du comportement entrepreneurial réside dans le besoin d'accomplissement, c'est-à-dire le besoin d'exceller et d'atteindre un certain but dans un objectif d'accomplissement personnel.²⁵ Ce besoin d'accomplissement (ou « nAch », pour « need for achievement ») est généralement plus important chez les individus qui préfèrent des tâches contenant un défi aux tâches routinières. Ces individus prennent des responsabilités personnelles à propos de leur performance, sont avides d'avis sur leurs prestations et à la recherche de moyens nouveaux et meilleurs pour améliorer cette performance. Une relation causale entre un besoin d'accomplissement et le fait de diriger et de posséder une entreprise n'a toutefois jamais pu être démontrée empiriquement.²⁶

²⁵ McClelland, D.C., (1961), *The achieving society*, Princeton (New Jersey), Van Nostrand.

²⁶ Brockhaus, R.H., (1982), "The psychology of the entrepreneur", in Kent, C.A., Sexton, D.L. et Vesper, K.H. (éd.), *Encyclopedia of Entrepreneurship*, Englewood Cliffs (N.J.), Prentice-Hall, p. 39-57.

- **La prise de risques (McClelland, 1961):** Définie en termes de probabilité ou de disposition d'un individu à prendre des risques, elle peut se révéler, dans le cas de la création d'entreprise, dans le choix de poursuivre une idée d'affaire dont les probabilités de succès sont faibles. Or, cette tolérance au risque est plus importante chez certains individus que chez d'autres. La création d'entreprise serait réservée à ceux qui auraient une moindre aversion au risque. Force est de constater que les chercheurs qui s'y sont intéressés sont loin d'être unanimes sur cette notion. Certains la rejettent purement et simplement ; d'autres estiment que l'entrepreneur prendrait des risques modérés, tandis que d'autres encore considèrent que la propension à prendre des risques est l'essence même de l'activité entrepreneuriale.²⁷
- **L'esprit inventif :** Il s'agit de la préférence pour de nouvelles façons d'agir et de faire les choses. Dans le cas de la création d'entreprise, cette préférence ira à l'introduction de nouveaux produits, de nouveaux services, de nouveaux marchés, de nouveaux modèles d'affaires ou de nouvelles technologies.²⁸
- **L'autonomie :** Le besoin d'autonomie se manifeste chez les individus qui préfèrent mettre en place leurs propres objectifs, développer des plans d'actions et contrôler eux-mêmes la réalisation de leurs objectifs. Ces individus cherchent à éviter les restrictions et les rôles établis dans les organisations et choisissent ainsi une activité indépendante.²⁹
- **Contrôle de son destin :** Une autre caractéristique psychologique mise en avant par la recherche a trait au lieu de contrôle du destin, concept issu d'une théorie développée par Rotter dans les années 1960.

L'entrepreneur aurait une motivation de contrôle du destin :

Pour lui, les conséquences de ses actions dépendraient de son propre comportement et ne seraient pas le résultat d'autres causes, comme le hasard ou la décision d'autrui.³⁰

Si l'entrepreneur ne se croyait pas capable de contrôler la performance de son entreprise, il n'aurait aucune raison de chercher activement à changer l'ordre des choses. Les travaux empiriques visant à valider cette théorie n'ont toutefois pu établir qu'une corrélation positive modeste entre ce trait psychologique et l'entrepreneur.³¹

- **La confiance en soi :** Il s'agit de la confiance en sa capacité à réaliser efficacement certaines actions. Les individus qui ont une grande confiance en eux sont plus à même de persévérer lorsque les problèmes apparaissent et d'agir pour résoudre les problèmes. Ils

²⁷ Gasse, Y., (1987, septembre- octobre), « L'entrepreneur, son profil et son développement », Gestion 2000, 5, p 27-41.

²⁸ Julien, P.-A (2016). *Entreprendre : une introduction à l'entrepreneuriat* (éd. 2). Paris, PAYS BAS : DE BOUECK, p 46.

²⁹ Julien, P.-A (2016). *Entreprendre : une introduction à l'entrepreneuriat* (éd. 2). Paris, PAYS BAS: DE BOUECK, p 46-47.

³⁰ Borland, C.M., (1974), *Locus of control, need for achievement and entrepreneurship*, University of Texas.

³¹ Brockhaus, R.H., (1982), "The psychology of the entrepreneur", in Kent, C.A., Sexton, D.L. et Vesper, K.H. (éds.), *Encyclopedia of Entrepreneurship*, Englewoods Cliffs (N.J.), Prentice-Hall, p. 39-57.

seraient plus intuitifs, auraient un plus grand espoir de réussite et s’engageraient dans des perspectives à long terme.³²

Ces traits ne sont que quelques exemples des caractéristiques que l’on attribuees à l’entrepreneur. Des chercheurs ont tenté de cerner tous les traits de l’entrepreneur type. Le tableau n° 02 présente une synthèse de cette tentative.

Tableau n° 02 – Caractéristiques psychologiques des entrepreneurs

Esprit inventif	Besoin d’accomplissement
Leaders	Contrôle du destin
Preneurs de risques modérés	Confiance en soi
Indépendants	Implication à long terme
Créateurs	Tolérance à l’ambiguïté et à l’incertitude
Énergiques	Initiative
Persévérants	Apprentissage
Originaux	Utilisation de ressources
Optimistes	Sensibilité envers les autres
Orientés vers les résultats	Agressivité
Flexibles	Tendance à faire confiance
Débrouillards	Argent comme mesure de performance

Source : Fillion (1997).³³

Toutefois, aucun profil psychologique scientifique absolu de l’entrepreneur n’a pu être établi à ce jour et ces travaux n’ont pas permis de prédire les comportements entrepreneuriaux portant sur les traits ont d’ailleurs été largement critiquées. Gartener, un des plus provocateur à cet égard, a suggéré qu’en s’intéressent aux traits de personnalité, on finissait par décrire l’entrepreneur comme « une personne pleine de contradiction et tellement remplie de trait qu’elle pourrait être n’importe qui ». Par ailleurs, il semblerait que ces traits ne soient pas propres aux entrepreneurs.il s’agirait plutôt des caractéristiques communes aux individus à succès qu’ils soient entrepreneurs, managers ou autre. Les chercheurs de l’école des traits n’ont pas été capables d’aboutir à un consensus quant à l’importance des nombreux traits étudiés, ni quant à la façon dont ils varient en fonction des situations.³⁴

³² Davids, L.E., (1963), Characteristics of small business founders in Texas and Georgia, Athens, Bureau of Business Research, University of Georgia.

³³ Fillion, L.J., (1997), « Le champ de l’entrepreneuriat : historique, évolution et tendances », Revue Internationale P.M.E., 10, 2, p. 129-172.

³⁴ Julien, P.-A (2016). *Entreprendre : une introduction à l'entrepreneuriat* (éd. 2). Paris, PAYS BAS : DE BOUECK , p 47-48.

2-3- Typologie de l'entrepreneur

L'absence d'une définition précise de l'entrepreneur, a poussé les chercheurs à diriger leur recherche autour des traits de l'entrepreneur, cela a abouti vers une mise en lumière de plusieurs typologies de ce dernier.

Nous commençons par Norman Smith qui, en 1967, identifie deux types d'entrepreneurs³⁵:

2-3-1- L'entrepreneur-artisan : défini comme ayant une éducation limitée, détenant une formation technique, ne peut pas composer avec son environnement, se méfiant des emprunts. Il adopte une attitude paternaliste au sein de son entreprise.

2-3-2- L'entrepreneur opportuniste : possède plus d'éducation et ses expériences de travail sont diversifiées et nombreuses, mieux intégré dans son environnement, très bon communicant, cherchant à développer l'affaire qu'il a créé.

J. Laufer identifie quatre types d'entrepreneur selon les motivations psychologiques et les comportements économiques, et cela selon une étude qui portait sur soixante créations d'entreprise, entre 1955 à 1970³⁶:

L'entrepreneur manager et innovateur : formé dans une grande école, et ayant une expérience dans de grandes entreprises, ce type est motivé par le besoin de création, de réalisation et de pouvoir, intéressé plutôt par une dynamique de croissance.

2-3-3- L'entrepreneur propriétaire : la croissance et l'autonomie financière représente pour lui des objectifs importants, donc ses préoccupations permanentes sont la recherche d'équilibre entre la croissance et l'autonomie, généralement il crée son entreprise à la suite d'un parcours comme subordonné, et son niveau d'instruction n'est pas élevé.

2-3-4- L'entrepreneur technicien : refuse de la croissance mais cherche l'efficacité, cet entrepreneur choisit un objectif d'indépendance et refuse la croissance qui pourrait l'amener à ne pas atteindre ce but prioritaire. Les besoins de pouvoir et d'autorité sont ses principales motivations. Très fréquemment, l'orientation technologique de l'entrepreneur et de l'entreprise est présente.

2-3-5- L'entrepreneur artisan : recherche en priorité de positions protégées sur le marché, de l'indépendance personnelle et d'un avantage financier, survie. Ainsi il accorde de l'importance à l'autonomie, mais seulement afin de garder son entreprise dans le sésail familial.

Knight 1983, à observer trois types d'entrepreneurs :

- **L'artisan-inventeur** : motivé par l'innovation, et voulant développer un nouveau produit ;
- **Le promoteur** : ses compétences relèvent du domaine commercial, marketing et vente ;
- **Le gérant-général** : coordinateur, réunissant des éléments et des connaissances extérieures pour réaliser sa création.

³⁵ HERNANDEZ EMILE Michel, (1999), le processus entrepreneurial : Vers un modèle stratégique d'entrepreneurial, (Imprimé en France), l'harmattan.

³⁶ ALAIN Fayolle, (2003), « le métier de créateur d'entreprise », édition, d'organisation, France.

J.C. Ettinger, en 1983, a proposé une vue simplifiée de la typologie de J. Laufer, basée sur l'analyse des motivations entrepreneuriales, telles que le besoin de création, le pouvoir et l'autonomie. Deux catégories principales subsistent ³⁷:

Les entrepreneurs indépendants : équivalents des entrepreneurs artisans, pour lesquels le besoin d'autonomie est dominant, se caractérise par une faiblesse organisationnelle ; **2-3-6- Les entrepreneurs créateurs d'organisations** : regroupent tous les autres types de la grille de J.Laufer, pour lesquels le besoin de pouvoir est dominant. P-A. Julien et Marchesnay proposent cette typologie, en partant du principe qu'il existe trois grandes aspirations socio-économiques chez l'entrepreneur:

- La pérennité de son entreprise ;
- L'indépendance : l'autonomie surtout dans la prise de décision ;
- La croissance : la volonté de puissance et désir de pouvoir.

Ils distinguent ainsi deux grands types d'entrepreneurs :

- **Une logique d'action patrimoniale (PIC)** : le développement de l'entreprise est soumis aux conditions de pérennisation et d'indépendance, c'est-à-dire la capacité de l'entrepreneur et de sa famille à créer des richesses qui seront réinvesties dans l'affaire ;
- **Une logique d'action entrepreneuriale (CAP)** : elle se situera dans les activités turbulentes, évolutives, donc privilégiant la croissance forte, c'est-à-dire, la recherche du cadre et des conditions les plus sécurisantes, semblent être ses ressorts principaux.

Selon M. Henni « un « CAP » peut évoluer vers un « PIC » lorsque son entreprise devient mature et identifiable dans le marché. Les deux auteurs reconnaissent des limites de leurs apports car ces typologies trouvent leur vérification dans les cas ultimes ; ou bien extrêmes. »

Chaque typologie renvoie à des critères et à des dimensions qui constituent, d'une certaine façon, des facteurs essentiels de compréhension des entrepreneurs. On peut dire que ces derniers peuvent s'identifier selon plusieurs situations condition de création, le profil du dirigeant, les conditions d'innovation et la logique d'action. Les typologies proposées par J. Laufer et J.C. Ettinger, nous semblent plus pertinents et répondent mieux à notre thème de recherche.

2-4- Les facteurs clefs de motivation de l'entrepreneur

2-4-1- Définition de la motivation :

La motivation est une notion complexe à expliquer, car son usage est fréquent et varié. Cependant nous nous intéressons à la motivation d'une manière générale.

³⁷ ALAIN Fayolle, (2003), op cite.

Selon les dictionnaires de l'éducation de Legendre La motivation est un ensemble de désirs et de volantes qui poussent une personne à accomplir une tâche ou à viser un objectif correspondant à un besoin. Le dictionnaire de psychologie Larousse la décrit comme : 'ensemble des facteurs dynamiques qui déterminent la conduite d'un individu (Maugeri, 2013).

Steers et Porter, soutiennent que la motivation est définie comme : ce qui stimule le comportement humain, ce sont les forces énergétiques qui, chez les individus, les poussent à se comporter d'une certaine manière et les forces environnementales qui souvent déclenchent ces conduites. (Maugeri, 2013)

Selon Vellerad et Thill, le concept de motivation représente le construit hypothétique utilisé afin de décrire les forces internes ou externes produisant le déclenchement, la direction, l'intensité et la persistance de comportement (Fenouzzet, 2012).

Enfin, la motivation dans le cadre entrepreneurial traduit les liens entre l'activation de l'énergie interne et son orientation vers la création d'une entreprise. Elle est le résultat de déterminants personnels et environnementaux plus ou moins conscient. L'individu agit selon les directions que l'on peut interpréter de façon causale et projective. L'énergie interne prend sa source dans l'existence des besoins non satisfaits.

2-4-2- Les facteurs de motivation:

Avant d'entreprendre une activité, le créateur se pose la question pourquoi ? Il s'agit de chercher les éléments qui influencent le comportement et qui justifient l'action d'une personne, dans le cas de l'entrepreneur, on parle de déterminer les raisons qui poussent à créer une entreprise. On peut classer ces facteurs en trois grandes catégories :

- **La motivation extrinsèque :** Ce sont les motivations les plus répondues, elles proviennent de l'extérieur, il s'agit de la recherche de récompense ou encore, avoir la reconnaissance d'une tierce personne. Les psychologues définissent la motivation intrinsèque comme « une construction se rapporte à une activité effectuée afin d'atteindre un résultat séparable » (Meadows, 2018).

- **La motivation intrinsèque :** Elle est plus forte que la motivation extrinsèque, parce qu'elle vient d'une personne et ne dépend pas d'une récompense ou d'une punition externe. Ce genre de motivation provient d'un désir profond d'indépendance et de liberté, et un besoin de se faire plaisir, d'assouvir sa soif de contrôle, mais encore de se lancer des défis personnels. Les psychologues définissent la motivation intrinsèque comme (le fait de faire une activité pour ses satisfactions inhérentes plutôt que pour une conséquence séparable. Lorsqu'elle est intrinsèquement motivée, une motivée, une personne est menée à agir pour le plaisir ou le défi que cela implique plutôt qu'à cause d'incitations, de pressions ou de récompenses externes.) (Meadows, 2018).

- **La motivation pro sociale :** Elle concerne l'aspect social, le dirigeant est guidé par sa générosité, son envie d'aider sa famille ou d'autres personnes nécessiteuses, un besoin de protéger l'environnement ou bien de soutenir une cause qui lui est chère. La combinaison Entre la motivation intrinsèque et la motivation présociale augmente le rendement du

dirigeant et le pousse à faire encore plus d'efforts pour le bien de son entreprise. (Meadows, 2018).

Conclusion

L'entrepreneuriat est perçu comme un phénomène hétérogène, complexe. Il devient un moyen pour mieux assurer leurs capacités d'innovation et leur compétitivité.

L'évolution du champ et de l'objet de l'activité entrepreneuriale ne cesse de s'élargir et son importance de plus en plus grande à travers la naissance d'autres formes d'entrepreneuriat.

Nous pouvons dire que l'entrepreneuriat est un facteur d'implantation de l'entreprise à travers un pilier principal, qui est l'entrepreneur. Ce dernier est celui qui permet la création de richesses et de valeur ajoutée et surtout en répondant aux préoccupations des populations. Il joue un rôle économique actif.

Chapitre 02 :
La création d'entreprises et
la création d'emplois en
Algérie

Introduction

La création d'entreprise joue un rôle fondamental dans la revitalisation de la vie économique des sociétés, car nous ne pouvons pas imaginer des sociétés avancées sans institutions commerciales développées en raison de l'énorme développement économique avec lequel la nécessité de collecter des fonds pour la mise en place d'un énorme projet économique, par conséquent, il aide à lutter contre le chômage et les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes diplômés, car c'est un moteur important pour l'emploi. Elle est fortement encouragée par les pouvoirs publics car elle contribue au développement et à la création d'emplois.

Dans le cadre de lutte contre le chômage, l'Etat a mise en place plusieurs dispositifs afin de faciliter la création d'entreprise et d'aider les jeunes promoteurs en leur apportant un appui grâce à des structures qui les accompagnent dans la formalisation de leur activité. En conséquence, le second chapitre nommé « la création d'entreprise et la création d'emplois en Algérie ».

Section 01 : La création de l'entreprise

La création d'entreprise est l'un des facteurs moteurs de la dynamique économique et élément fondamental de la croissance économique et de la création d'emploi, et les créateurs d'entreprises sont considérés comme des acteurs qui agissent sur le territoire pour diffuser l'entrepreneuriat. Dans cette logique entreprise, entrepreneur et territoire sont des acteurs qui interagissent pour créer les dynamiques économiques et sociales, sachant que l'entreprise est le fruit des synergies entre l'entrepreneur et le territoire. De ce fait, dans la première section, nous avons parlé sur la création d'entreprise, définition, les types, les processus de la création de l'entreprise en Algérie.

1-1- Concepts et Définitions

Thuderoz (1997), qui définit l'entreprise comme « un ensemble articulé de trois sous systèmes autonomes : le système productif, le système organisationnel, le système institutionnel, en interaction étroite avec un écosystème, l'environnement de l'entreprise (...) Ils se correspondent, s'ajustent, assurent le couplage des deux autres ».

« L'entreprise est une unité économique autonome disposant de moyens humains et matériels qu'elle combine en vue de produire des biens et services destinés à la vente. ».

« L'entreprise est une notion économique et sociale qui peut être définie comme « une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

« L'entreprise peut d'abord être définie comme l'action d'entreprendre, c'est à dire comme une initiative, une action conduite de façon volontaire et organisée en vue d'atteindre un objectif économique ou social (ou plus général parfois). Dans l'usage qui prévaut aujourd'hui, l'entreprise est surtout considérée comme une organisation relativement autonome, dotée de ressources humaines, matérielles et financières en vue d'exercer une activité économique de façon stable et structurée (ce qui permet d'écarter toutes les activités ponctuelles non

Chapitre 02 : La création d'entreprises et la création d'emplois en Algérie

durables). »

« L'entreprise peut être définie comme un ensemble cohérent de moyens humains et matériels regroupés en vue de l'exercice d'une activité économique ».

« L'entreprise est une entité juridique qui regroupe des moyens humains, matériels et financiers pour produire des biens ou des services à des clients dans le but de faire un profit.

La fonction économique principale de l'entreprise est la production de biens et services. Elle contribue ainsi à la création de richesse ».

Selon Cohen. E considère que l'entreprise est « une organisation relativement autonome, dotée des ressources humaines, matérielles et financières en vue d'exercer une activité économique de façon stable et structurée ». L'auteur insiste ici sur l'autonomie et la pérennité de l'entreprise. Celle-ci exerce une activité économique (recherche du profit) qui doit être effective avec les moyens aussi bien matériels qu'humains. Ainsi, on peut déduire que l'entreprise est :

- Une organisation technique et humaine ;
- Elle exerce une activité économique (production de biens et/ou de service) ;
- Elle se caractérise par une autonomie relative par rapport aux instances administratives de l'Etat et de la société.

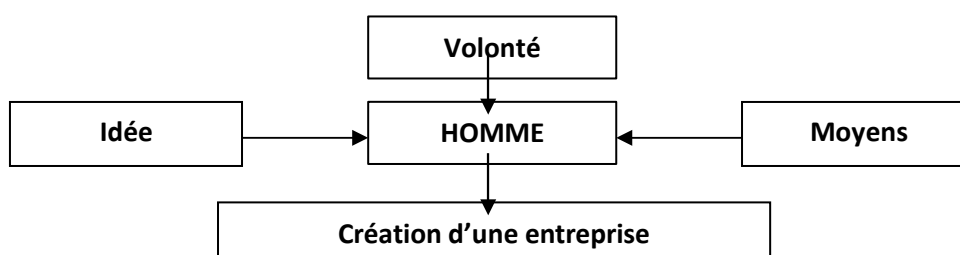
L'INSEE définit la création d'entreprise comme « la mise en œuvre de nouveaux moyens de production »¹

Créer une entreprise, c'est d'abord une idée, qui doit se transformer en activité économique, puis en une activité rentable. Le donneur d'ordre devra formaliser toutes ces étapes dans un document appelé business plan.

Enfin, créer une entreprise est un mode de vie et toujours un challenge ; La capacité à concilier critique et prise de décisions dont les conséquences affecteront le niveau de vie de l'entrepreneur pour ses salariés.

Toute création d'entreprise réussie requiert la rencontre et la synergie de trois facteurs interdépendants nécessaires ²:

- Un homme ayant la volonté d'aboutir ;
- Avec une idée qui peut se concrétiser en projet ;
- Avec des capacités et des moyens pour la réaliser.



¹ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1066>. consulté le 24/05/2022 à 23h 40 mn.

² BRENNMANN. R, SEPRI. S, (2001), « Economie d'entreprise », DUNOD, paris, p 05.

1-2-Les types de création

La diversité des projets de création d'entreprise dépend d'après Bruyat de deux dimensions : le degré de changement (pour le créateur ou la petite équipe de création) et le degré de nouveauté (pour l'environnement).

En croisant ces deux dimensions, Bruyat ³ construit une typologie qui met en évidence quatre types de création d'entreprise.

1-2-1- La création reproduction

Elle est caractérisée par une faible intensité du changement pour le créateur et une faible intensité de la nouveauté pour l'environnement. Dans ce cas, le niveau d'incertitude n'est pas très élevé. La création reproduction consiste à faire pour soi ce qu'on faisait déjà dans un emploi précédent. Le processus de création peut être rapide, car le créateur potentiel possède les savoir-faire et les relations utiles à son projet. La plupart du temps, les créateurs opèrent seuls avec un minimum d'aide.

1-2-2- La création imitation

Dans ce cas, si l'intensité de la nouveauté pour l'environnement est faible, le changement pour l'individu peut être d'une plus grande ampleur. Le créateur d'entreprise essaye de monter et de développer une entreprise en utilisant une formule déjà bien établie. Cependant, il ne dispose pas de l'ensemble des ressources et des compétences nécessaires. Le niveau d'incertitude est fonction de la capacité du créateur à acquérir suffisamment vite les compétences et les ressources nécessaires pour mener à bien le projet. Si cela est possible, il convient de lancer les activités de l'entreprise de façon incrémentale, en réduisant les coûts irréversibles pour réduire au minimum le coût des erreurs et des dérives.

Disposer du temps et des moyens nécessaires pour l'apprentissage est particulièrement critique pour la survie, à court terme, de la jeune entreprise. La création en franchise donne une très bonne idée de ce qu'est la création imitation. Les créations par analogie relèvent également de ce type générique. En fonction des individus, les besoins d'assistance (apprentissage, essentiellement) peuvent être plus ou moins élevés. L'existence de modèles imitables rend dans les faits le concours des dispositifs d'appui peu utile.

1-2-3- La création innovation-valorisation

L'intensité du changement est faible pour le créateur, mais la nouveauté est grande pour l'environnement. Cela signifie que le créateur se lance à partir d'une manière de faire ou d'un produit nouveau dont il possède déjà les savoir-faire. L'expérience et le profil du créateur lui donnent des atouts, dans la mesure où il fait partie des « rares élus » qui peuvent percevoir et/ou mettre en œuvre certains types d'opportunités. Dans ce cas, l'incertitude réside, d'une part, dans la vitesse de pénétration de l'innovation dans son environnement (adoption et valorisation de la nouveauté par les clients) et, d'autre part, dans les aléas de la mise au point technique et industrielle du projet. Les dispositifs de soutien sont généralement sollicités pour des besoins de financement et de mise en relation avec des acteurs du marché visé.

³ Bruyat. C, (1994), « Contributions épistémologiques au domaine de l'entrepreneuriat », Revue française de gestion, n° 101, IN Cuzin. R, Fayolle. A, (2006), Quel appui à la création d'entreprise ? Dans L'Expansion Management Review, (n° 120), Éditeur : L'Express - Roularta, p 96- 97.

1-2-4- La création innovation-aventure

Dans cette configuration, l'intensité du changement est élevée pour l'individu et la nouveauté est grande pour l'environnement. Le niveau d'incertitude est très élevé et combine des aspects liés à l'apprentissage et à l'innovation. Ces situations de création sont très dynamiques, les aléas et les imprévus sont fréquents, conduisant l'individu et le projet à des adaptations et à des changements tout aussi fréquents. Le projet se construit et se reconstruit en même temps que le créateur doit faire évoluer ses compétences et ses ressources.

1-3- Les processus de la création de l'entreprise

La réussite de la création d'une entreprise exige une démarche rigoureuse et consciente, elle suppose de la part du futur entrepreneur des qualités et des capacités entrepreneuriales pour conduire de manière progressive et efficiente les différentes étapes du processus de création : Chercher une bonne idée de création d'entreprise, vérifier si cette idée constitue réellement une opportunité exploitable, transformer cette opportunité en une entreprise viable qui, dès son démarrage maximise son potentiel de rentabilité et de croissance, tel est le but de tout créateur d'entreprise. Les étapes de la création d'entreprise sont les suivantes⁴:

1-3-1- l'idée

L'idée est la base de tout projet. Elle déterminera si le projet peut être intéressant ou non. La volonté de réaliser quelque chose de personnel et d'original est le départ de tout projet d'entreprise. Quelle que soit l'origine de l'idée, l'essentiel est de savoir si celle-ci pourrait intéresser de futurs clients. La connaissance, le savoir-faire et l'expérience du métier va bien évidemment favoriser et faciliter le développement du projet. Tenter l'aventure dans un domaine inconnu nécessite d'avoir une idée très originale et/ou qui répondra à un besoin particulier identifié. L'origine d'un projet de création peut également être simplement une idée nouvelle qui va permettre l'invention de nouveaux produits.

1-3-2- Évaluer l'idée de création d'entreprise

Grâce à un outil d'évaluation de projet. Cette étape est indispensable, elle permet d'évaluer le potentiel du projet mais aussi de la capacité à le mener à bien.

1-3-3 Réaliser une étude de marché

L'étude de marché a pour objectif de connaître les débouchés pour le produit ou le service que vous voulez commercialiser, c'est-à-dire de vérifier la fiabilité commerciale du projet.

L'étude de marché : Est une étape assez technique et commerciale qui nécessite des connaissances dans ces domaines. Le créateur peut donc faire appel à un cabinet-conseil ou solliciter une « junior entreprise », ce sont des étudiants qui réalisent ce type de travail

⁴BENHADJ. F, (2019), mémoire de master faculté des sciences de gestion, option : entrepreneuriat, Entrepreneuriat, création d'entreprise et effet sur l'emploi : cas de l'ANSEJ Bejaia, UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA, BEJAIA, P 33-36.

dans le cadre de leurs études. L'aide de ces « junior entreprises » peut être utile et intéressante car ils ont souvent une bonne connaissance des outils commerciaux et des milieux économiques locaux. Bien que la réalisation d'une étude de marché par l'intervention d'organismes extérieurs s'avère en général riche et complète, le principal inconvénient reste le prix. Or, les jeunes entrepreneurs ont des moyens financiers limités. Ils peuvent alors réaliser eux-mêmes leur propre étude de marché.

1-3-4- Réaliser un plan d'affaires ou business plan

Le business plan, dossier de présentation du projet de l'entreprise, est une « carte de visite » lors des relations avec différents partenaires : banquiers, fournisseurs, clients... Le créateur est le plus approprié pour concevoir ce business plan car il connaît bien son projet.

Comme pour l'étude de marché, la réalisation du business plan nécessite de suivre un plan spécifique.

Le business plan se décompose en différentes parties essentielles :

- Le résumé opérationnel (executive summary).
- Le portrait de l'entreprise, management (le curriculum vitae).
- La présentation détaillée du projet.
- Les aspects économiques.
- Les aspects juridiques.
- Les aspects financiers...

1-3-5- Choisir un statut juridique adapté

Le statut de l'entreprise individuelle présente des avantages non négligeables. Cela permet d'exercer une activité sous son propre nom et pour son compte. De plus, c'est une solution peu coûteuse car on ne paye pas les frais d'inscription ou droits d'enregistrements. Le principal avantage est donc sa grande simplicité. Les trois quart des entreprises existantes ont d'ailleurs opté pour cette forme. La seule démarche qui doit être faite est la déclaration de l'activité auprès du CFE dans les quinze jours du début d'exercice. L'inscription est gratuite.

L'atout majeur de ce statut est la grande liberté et souplesse du chef d'entreprise. Les seules obligations de l'entrepreneur individuel sont la tenue d'une comptabilité régulière, la déclaration des bénéfices et le paiement des impôts et charges sociales.

1-3-6 Les prévisions financières

Au cours de cette étape, il convient de définir financièrement le coût du projet afin de déterminer la rentabilité de celui-ci. Prévoir ses dépenses et ses recettes permet de vérifier la viabilité de son entreprise, en se projetant sur une période pertinente et suffisamment lisible, à savoir, trois ans. Cinq points principaux devront être établis. Les capitaux nécessaires à la réalisation du projet apparaîtront dans un plan de financement initial. Ce tableau différenciera les besoins financiers durables de l'entreprise des ressources financières durables. La rentabilité de l'entreprise pourra être connue grâce au compte de résultat prévisionnel des trois

Chapitre 02 : La création d'entreprises et la création d'emplois en Algérie

premières années. On distinguera alors les charges et les produits. Le compte de résultat prévisionnel permet de connaître l'activité prévisionnelle de l'entreprise et de savoir si les recettes seront suffisantes pour couvrir les charges de l'entreprise. Il est également nécessaire de connaître l'équilibre de la trésorerie mois par mois. Le plan de trésorerie indique l'ensemble des décaissements et encaissements de l'entreprise et met ainsi en avant les recettes et dépenses réelles de l'entreprise. A côté de cela, il est également intéressant pour l'entreprise de déterminer le point mort. Enfin, un plan de financement sur 3 ans évaluera l'évolution des besoins financiers durables et des ressources financières stables. L'élaboration des comptes prévisionnels est un travail sérieux qui nécessite d'avoir des résultats proches de la réalité et crédibles.

Section 02 : La création d'emplois

Pour créer des emplois, il faut avant tout créer des employeurs. La faculté d'entreprendre est un levier de croissance économique et social d'une extraordinaire efficacité. Toute initiative favorise l'entrepreneuriat et en améliore l'environnement fait donc avancer le pays.

Dans cette section, nous présenterons quelques concepts liés à l'emploi. Puis nous présenterons les différents types d'emplois et le cadre général de la politique de l'emploi. Enfin, nous citerons les différents dispositifs d'emploi en Algérie.

2-1- Notions et définitions de l'emploi⁵

Au sens premier : l'emploi est l'usage que l'on fait d'une chose, la façon de l'utiliser.

En comptabilité, l'emploi est le fait d'affecter des ressources à une utilisation donnée.

Dans le langage courant, un emploi est une activité professionnelle, un travail qui reçoit, en contrepartie, une rémunération.

L'emploi est un concept plus large que le salariat dans la mesure où il recouvre aussi la fonction publique et les professions indépendantes (artisanat, commerce, exploitation agricole, profession libérale...).

De nos jours, la notion d'emploi est étroitement liée à celle de chômage. En France, c'est à partir de 1975 que les créations d'emplois ne suivent plus l'évolution de la population active et la demande d'emploi. La plupart des pays recherchent le plein emploi, aussi, celui-ci fait l'objet de nombreuses mesures gouvernementales.

Dans son sens le plus courant, l'emploi définit l'exercice d'une profession dans le cadre d'une activité rémunérée par un salaire, un traitement (dans la fonction publique) ou des honoraires (pour les indépendants). Il est alors régi par un contrat signé entre un employeur et un employé. Ce terme est également utilisé en macroéconomie pour désigner l'utilisation de l'ensemble de la population en âge de travailler.

La notion d'emploi correspond généralement au poste de travail, ou même la réunion d'un travailleur et un poste de travail permettant à un salarié d'exercer une activité rémunérée. A cet effet, l'emploi est le résultat de la rencontre entre des potentialités productives et des potentialités d'occupation.⁶

Le terme emploi est un terme vague, puisqu'il ne prend en compte ni la durée, ni le montant de la rémunération ni la forme de cette activité professionnelle. En effet, un salarié qui travaille 35 heures par semaine à un emploi tout comme un médecin qui n'a pas d'horaires

⁵ <https://www.toupie.org/Dictionnaire/Emploi.htm>, consulté le 17 /05/2022 à 23H 10mn.

⁶ ABDALLAH.R, AIT ALI BELKACEM.K, (2016-2017), mémoire de fin de cycle, a contribution de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage à la création de l'emploi : Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou, université de mouloud mammeri de tizi-ouzou, p 33.

fixes.⁷

La rémunération de l'emploi peut prendre plusieurs formes, parmi elles :

- Le traitement, si l'employeur est une personne publique ;
- Le salaire, si l'employeur est une personne morale ou physique autre que le travailleur ;
- Les honoraires lorsqu'il s'agit d'un indépendant qui est son "propre employeur" (artisan, commerçant, exploitant agricole, profession libérale,...).

On peut donc en déduire qu'une activité de bénévolat ne peut être considérée comme un emploi, car celle-ci ne reçoit aucune rémunération.

Un emploi c'est un ensemble de tâches qu'une entreprise destinée à un individu en fonction de sa propre organisation du travail, il se caractérise par le rapport homme/métier. Une politique est un énoncé formel de principes ou de règles que doivent respecter les membres d'une organisation. Chaque politique concerne un aspect important de la mission ou des opérations d'une organisation.

Les politiques de l'emploi sont l'ensemble des mesures mises en œuvre par les administrations publiques dans le but d'accroître l'emploi (augmentation du taux d'emploi de la population en âge de travailler) et de réduire le chômage.

Pour cela, elles visent à permettre aux inactifs et aux chômeurs de prendre ou reprendre un travail, et à les y inciter, dans le cadre du maintien d'une aide sociale leur assurant un niveau de vie minimum. Elles visent également à limiter la durée du chômage de transition.

2-1-1- Le travail

On entend par le terme travail toute activité productive rémunérée. Ainsi, tout emploi est un travail, mais tout travail ne correspond pas forcément à un emploi. Par exemple le bénévolat est un travail mais non un emploi.

2-1-2- Le plein-emploi

C'est une préoccupation majeure de la politique économique de chaque pays.⁸ Le plein-emploi représente la situation de l'économie dans laquelle toute personne désirant travailler occupe effectivement un emploi avec l'utilisation de toutes les capacités matérielles de production.

2-1-3- Le sous-emploi

Selon les normes internationales, le sous-emploi fait référence à la situation des personnes « pourvues d'un emploi salarié ou non salarié, au travail ou absentes du travail, qui travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et qui

⁷ <https://ses.webclass.fr/notions/emploi/>. Consulté le 17 / 05 / 2022 à 17 h 17 mn.

⁸ James E. MEADE, (1996): « Retour au Plein Emploi », Edition ECONOMICA, PARIS, P17.

étaient à la recherche d'un travail supplémentaire ou disponibles pour un tel travail durant la période de référence ». ⁹

Par exemple lorsque la demande anticipée par une entreprise est faible, l'activité de celle-ci va aussi baisser et elle va donc réduire le temps de travail de ses employés, ces derniers seront donc contraints de travailler involontairement moins que le nombre normale d'heures de travail.

Dans le sens le plus courant, le sous-emploi désigne l'utilisation partielle de la main d'œuvre employée.

2-1-4- Le taux d'emploi¹⁰

Le taux d'emploi mesure l'utilisation des ressources de main-d'œuvre disponibles. Il est calculé en divisant le nombre d'actifs occupés par la population en âge de travailler. S'il est soumis aux fluctuations du cycle économique, il est aussi, à plus long terme, influencé par les politiques publiques en matière d'enseignement supérieur et de garantie de ressources, ainsi que par les mesures qui facilitent l'emploi des femmes et des catégories défavorisées. Les actifs occupés sont les personnes de 15 ans et plus qui, durant la semaine de référence, déclarent avoir effectué un travail rémunéré pendant une heure au moins ou avoir occupé un emploi dont elles étaient temporairement absentes. On considère comme étant en âge de travailler les personnes âgées de 15 à 64 ans. Cet indicateur est désaisonnalisé et est mesuré en milliers de personnes âgées de 15 ans et plus; et en nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans en pourcentage de la population en âge de travailler.

$$\text{Taux d'emploi} = \frac{\text{le nombre d'actifs occupés}}{\text{la population en âge de travailler}} \times 100$$

2-1-5- Le taux d'activité¹¹

Le taux d'activité correspond au nombre d'actifs rapporté à l'ensemble de la population en âge de travailler. On considère comme étant en âge de travailler les personnes âgées de 15 à 64 ans. Cet indicateur est exprimé en pourcentage de chaque tranche d'âge.

$$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{le nombre d'actifs rapporté}}{\text{population totale en âge de travailler}} \times 100$$

La différence entre taux d'emploi et taux d'activité porte donc sur le numérateur, le taux d'emploi ne prenant en compte que les actifs occupés.

⁹ LALLEMENT Michel, (1994) : « *travail et emploi* », éd L'harmattan, Paris, P 20.

¹⁰ <https://data.oecd.org/fr/emp/taux-d-emploi> consulté le 21/05/2022 à 22h 00 mn.

¹¹ OCDE (2022), Taux d'activité (indicateur). doi: 10.1787/f58ea354-fr (Consulté le 21 mai 2022).

2-2- Les type d'emplois

On fait référence à la nature du contrat de travail passé entre le salarié et son employeur.

Le contrat de travail à durée indéterminée concerne la grande majorité des contrats établis dans le marché du travail et constitue la norme, mais de nombreuses autres formes de contrats sont apparus, résultant notamment des politiques d'aide à l'emploi mises en place par les gouvernements ainsi que pour répondre aux besoins de flexibilité des entreprises.

2-2-1- L'emploi permanent

On fait référence au contrat de travail à durée indéterminée, qui est considéré comme la norme et la forme normale du contrat de travail.

De ce fait, les autres solutions qui s'offrent aux salariés et aux recruteurs se doivent d'être temporaire ou correspondre à une situation particulière prévue par la loi. La principale propriété du CDI est de ne pas avoir de terme. Les contractants s'engagent à respecter les clauses du contrat mais peuvent y mettre un terme sous condition (préavis, faute lourde ou faute grave...). Le CDI intermittent permet à certains salariés d'alterner les périodes travaillées et non-travaillées.¹²

2.2.2- L'emploi atypique

L'emploi atypique fait référence à l'ensemble des emplois s'écartant des emplois à temps plein et à durée indéterminée. Il s'agit donc d'emplois temporaires et/ou à temps partiel.

Ces emplois atypiques participent à la flexibilité du marché de l'emploi, la majorité des insertions des demandeurs d'emplois s'étant faite grâce aux contrats de travail atypique, puisque les dispositifs de promotion de l'emploi mis en place par de nombreux pays préconisent les emplois atypiques dans leur programme.

Les entreprises, étant dans un environnement concurrentiel notamment à cause de la mondialisation, ont besoin d'une certaine flexibilité du facteur travail pour permettre d'adapter leur production en fonction des variations de la situation du marché, les emplois à temps partiel et par intérim ont permis d'assurer cette flexibilité.

On doit donc aux contrats de travail atypique une partie de l'enrichissement de la croissance des emplois, mais ils contribuent également à une segmentation du marché du travail, entre d'un côté les emplois durables réservés aux travailleurs les plus qualifiés, et de l'autre des emplois temporaires dits précaires destinés aux salariés les moins qualifiés.

¹² <https://www.hellowork.com/fr-fr/medias/types-contrats-travail.html>, Consulté le 21/05/2022 à 23h 30mn.

Parmi les emplois atypiques, nous avons les contrats de travail suivants :¹³ contrat à durée déterminée, contrat de travail temporaire ou intérim et les contrats d'alternance.

- Contrat à durée déterminée (CDD)

Dans ce type d'emplois on parle principalement des contrats à durée déterminée. En effet, contrairement au CDI, le CDD intègre une date de fin, ou tout du moins un terme. Celui-ci peut être conclu « sans terme précis », il prendra alors fin lorsque le salarié aura accompli la tâche pour laquelle il a été embauché. Quoi qu'il en soit, le CDD est temporaire et doit être conclu pour une raison qui doit être précisé dans le contrat : remplacement, attente de prise de fonction, accroissement temporaire de l'activité, travaux saisonniers, CDD d'usage, contrat vendange... Il ne doit pas remplacer un CDI et peut être converti en CDI si le cadre légal n'est pas respecté.

- Contrat de travail temporaire ou Intérim (CTT)

Le contrat de travail temporaire (plus communément appelé « Intérim ») est conclu pour la réalisation d'une mission précise et temporaire. Comme le CDD, il ne remplace pas le CDI et ne doit pas être conclu pour effectuer un travail durable. Pour ce type de contrat, les salariés et les employeurs se rapprochent d'une ETT, une entreprise de travail temporaire qui fait office d'intermédiaire.

- Contrats d'alternance

On parle souvent des contrats d'alternance. En réalité, il en existe deux : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Le contrat d'apprentissage est réservé aux 16-25 ans. Côté employeur, le contrat d'apprentissage permet une exonération de cotisation sociale, un crédit d'impôt, voire une prime versée pour les petites entreprises. Pour le jeune travailleur, c'est l'occasion de découvrir son futur métier sur le terrain, en bénéficiant en parallèle de cours plus théoriques.

L'autre contrat en alternance est le contrat de professionnalisation. Pour bénéficier d'un tel contrat, il faut avoir entre 16 et 25 ans ou être un demandeur d'emploi de plus de 25 ans et souhaiter acquérir des compétences professionnelles spécifiques.

2-3- Cadre général sur la politique d'emploi

Politique de l'emploi s'agit de toutes les mesures de la politique économique d'un pays visant à promouvoir l'emploi. Son objectif le plus courant est de réduire le chômage et de rechercher le plein emploi, et il existe deux principaux types de politiques, la politique active et la politique passive.

Selon la définition retenue, on voit que la politique de l'emploi peut avoir deux rôles :

¹³ <https://www.hellowork.com/fr-fr/medias/types-contrats-travail.html>. op cite.

Dans un premier temps, les politiques de l'emploi se concentrent sur l'amélioration des performances du marché du travail. Parlant de performance, nous nous intéressons ensuite à la question des flux d'échanges sur le marché et des conditions de recherche de l'équilibre.

Deuxièmement, les politiques de l'emploi visent à réduire les conséquences des déséquilibres sur le marché du travail.

Cette distinction renvoie à la distinction habituellement maintenue à l'heure actuelle lorsque l'on parle de politiques de l'emploi (anti-chômage), c'est-à-dire entre politiques actives et passives :¹⁴

2-3-1-Les politiques actives

On peut définir dans un premier temps les politiques actives comme les politiques qui luttent directement contre le rationnement des emplois en aidant à la préservation d'emplois existants, à la promotion de nouveaux emplois et à l'adaptation de la main-d'œuvre aux besoins de l'économie.

2-3-2- Les politiques passives

Les politiques passives agissent en fonction de l'état du marché du travail et atténuent directement les effets du rationnement sur le marché du travail en apportant une aide sociale, ou en essayant de limiter la population active.

Bien que la distinction entre des politiques actives portant sur les dynamiques du marché du travail et des politiques passives portant sur sa statique soit pertinente scientifiquement, elle rend difficile la compréhension précise de toutes les politiques de l'emploi en matière de mécanisme économique.

2-4- Les dispositifs d'emploi en Algérie

Dans le cadre d'absorption du chômage, l'Etat a mis en place plusieurs dispositifs afin de faciliter la création des entreprises, et un certain nombre de structures d'aide qui apportent un appui important aux investissements en termes d'accompagnement et de formalisation de leurs activités.

Les structures publiques qui sont se forme des agences changé de l'exécution des politiques publiques sensé d'importer en termes d'accompagnement des promoteurs et de formalisé leurs activité (ANDI, ANADE, ANGEM), il y a aussi le dispositif CNAC que nous avons détaillé dans le deuxième partie.

2-4-1- L'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat(ANADE)¹⁵

L'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat, par abréviation ANADE, créée en 1996, est un organisme public à caractère spécifique, doté de la

¹⁴ DEMAZIERE D, (1995), « la sociologie du chômage », éd : la découverte, paris, p.65-70.

¹⁵ <https://anade.dz/index.php/fr/presentaion-de-l-ansej/presentaion-du-l-ansej>. consulté le 21/05/2022 à 08h 49 mn.

Chapitre 02 : La création d'entreprises et la création d'emplois en Algérie

personnalité morale et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du Ministre Délégué auprès du Premier Ministre chargé de la micro-entreprise.

L'ANADE est créée pour accompagner les porteurs de projets pour la création et l'extension des micro-entreprises de production de biens et de services.

L'agence dispose d'un réseau de 61 agences, implantées dans toutes les wilayas du pays, ainsi que des antennes situées dans les grandes localités.

2-4-1-1- L'ANADE a pour objectifs

- Favoriser la création et l'extension d'activité de biens et de services par les porteurs de projets ;
- Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'entrepreneuriat.

2-4-1-2- L'ANADE a pour missions

- Soutenir, conseiller et accompagner les porteurs de projets à la création d'activités ;
- Mettre à la disposition des porteurs de projets toute information économique, technique, législative et réglementaire relative à leurs activités ;
- Développer des relations avec les différents partenaires du dispositif (banques, impôts, CNAS et CASNOS, etc.) ;
- Développer un partenariat intersectoriel pour l'identification des opportunités d'investissement – divers secteurs ;
- Assurer une formation sur la technique de gestion de la micro-entreprise au profit des porteurs de projets ;
- Encourager toute autre forme d'actions et de mesures pour la promotion de la création et l'extension d'activité.

2-4-1-3- Aides financières et avantages fiscaux accordés par le dispositif

Le porteur de projet bénéficie d'aides financières et d'avantages fiscaux au moment de la réalisation de son projet tant en phase de création qu'en phase d'extension des capacités de production.

✓ Aides financières

- Prêt non rémunéré ;
- Prêt non rémunéré supplémentaire si nécessaire pour le financement triangulaire ;
- Taux d'intérêt bancaire bonifié à 100%.

✓ Avantages Fiscaux

1- Durant la phase de réalisation de l'investissement

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de la création d'une activité industrielle.
- Exonération des droits en matière d'enregistrement pour les actes constitutifs de sociétés ;
- Application du taux réduit de 5% en matière de droits de douane pour les équipements entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

2- Durant la période d'exploitation et à partir du démarrage de l'activité

- Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions pour une période de << 03 ans, 06 ans ou 10 ans >>, selon le lieu de l'implantation du projet, et ce, à compter de la date de sa réalisation ;
- Exonération totale de l'Impôt Forfaitaire Unique (IFU) ou de l'imposition d'après le régime du bénéfice réel pour une période de << 03 ans, 06 ans ou 10 ans >>, selon le lieu de l'implantation du projet, et ce, à compter de la date de sa mise en exploitation. Cette période d'exonération peut être prorogée de deux (2) années, lorsque le promoteur s'engage à recruter au moins trois (3) employés à durée indéterminée. Le non-respect des engagements liés au nombre d'emplois créés entraîne le retrait des avantages et le rappel des droits et taxes qui auraient dû être acquittés.
- Toutefois, les investisseurs -personnes physiques au titre de l'impôt forfaitaire unique- demeurent assujettis au paiement d'un minimum d'imposition correspondant à 50% du montant de l'IFU (10 000 DA), prévu dans le code des impôts, pour chaque exercice, et ce, quel que soit le chiffre d'affaires réalisé.
- Un abattement d'impôt sur le revenu global (IRG) ou l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS), selon le cas, ainsi que sur la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) à l'issue de la période d'exonération, pendant les trois premières années d'imposition comme suit :
 - 1ère année d'imposition : un abattement de 70 % ;
 - 2ème année d'imposition : un abattement de 50 % ;
 - 3ème année d'imposition : un abattement de 25 %.

2-4-2- L'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI) ¹⁶

L'ANDI a été créé sous forme d'un guichet unique décentralisé par l'ordonnance N°01-03 du 20/08/2001 relative au développement de l'investissement, sous forme d'un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, Elle est spécialisée dans l'accompagnement des investisseurs quelle que soit leur nationalité, dans la réalisation de leurs projets d'investissements dans les divers secteurs économiques, hormis les secteurs amont des hydrocarbures, eux-mêmes gérés par un dispositif spécifique.

2-4-2-1- Missions de l'ANDI¹⁷

Sous l'autorité et le contrôle du Conseil National de l'Investissement (CNI) a pour missions :

- D'assurer la promotion, le développement et le suivi des investissements nationaux et étrangers ;
- D'accueillir, informer et assister les investisseurs résidents et les non-résidents dans le cadre de la mise en œuvre de projets d'investissement ;
- D'identifier les opportunités d'investissement et constituer une banque de données économique à mettre à disposition du promoteur ;

¹⁶ <http://andi.dz/présentations>. consulté le 28/05/2022 à 21h 00 mn.

¹⁷ <http://andi.dz/missions>. consulté le 28/05/2022 à 21h 00 mn.

Chapitre 02 : La création d'entreprises et la création d'emplois en Algérie

- De gérer et distribuer les biens fonciers appartenant à l'Etat aux profits des investisseurs ANDI ;
- D'octroyer des avantages liés à l'investissement dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- la facilitation de la pratique des affaires, du suivi de la constitution des sociétés et de la réalisation des projets, et l'avancement des projets;
- l'assistance, l'aide et l'accompagnement des investisseurs ;
- l'information et la sensibilisation des milieux d'affaires ;
- la qualification des projets, leur évaluation et l'établissement de la convention d'investissement à
- soumettre à l'approbation du conseil national de l'investissement ;
- la contribution à la gestion, conformément à la législation en vigueur, des dépenses de soutien à l'investissement ;

2-4-2-2- Avantages de l'ANDI

On peut spécifier deux régimes d'avantages, celui destiné aux activités et localisées dans des zones ordinaires, c'est le régime général et celui destiné aux zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat, et les activités qui portent un intérêt particulier pour l'économie nationale c'est le régime dérogatoire.¹

✓ Le régime général

Au titre de la réalisation (pour tous les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement) :

- Exonération des droits de douanes pour les biens non exclus et importés (réduction de 05%) ;
- Franchise de TVA pour les biens et services importés ou acquis, entrant dans le cadre de l'investissement ;
- Au titre de l'exploitation ;
- Exonération de l'impôt sur les sociétés (IBS) ;
- Exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).

✓ Le régime dérogatoire

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toute l'acquisition immobilière effectuée dans le cadre de l'investissement ;
- Application de droits d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille pour les actes constitutifs de sociétés et l'augmentation de capital ;
- Prise en charge partielle ou totale par l'Etat, après évaluation par l'agence, des dépenses au titre de travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ;
- Franchise de taxe sur la valeur ajoutée pour les biens et services non importés ou acquis sur le marché ;
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés immobilières.

2-4-2-3- Les conditions d'éligibilité du dossier auprès de l'ANDI

Les conditions d'éligibilité auprès de l'agence nationale du développement des investissements dépendant de la nature des investissements ainsi que les biens et services correspondant suivantes :

✓ **Les investissements éligibles**

- Les acquisitions d'actifs entrant dans le cadre de création de nouvelles activités, d'extension de capacités de production, de réhabilitation ou de destruction ;
- La participation dans le capital d'une entreprise sous forme d'apports en numéraire ou en nature ;
- Les reprises d'activités dans le cadre d'une privatisation partielle ou total.

✓ **Les activités exclues des avantages**

- Toutes les formes d'activités artisanale exercées sous la forme ambulante ou au domicile, ainsi que l'artisanat traditionnel et l'artisanat d'art ;
- Les activités exercées sous le régime fiscal du forfait ;
- Les activités non soumises à l'inscription au registre de commerce ;
- Les activités qui sont en vertu des législations particulières ;
- Les activités qui obéissent à leur propre régime d'avantage ;
- Les activités qui ne peuvent, en vertu d'une mesure législative, bénéficier de privilèges fiscaux.

2-4-3- L'Agence Nationale pour la Gestion du Microcrédit (ANGEM) ¹⁸

L'Agence Nationale pour la Gestion du Microcrédit est créée en 2004 par le décret exécutif N°04-14 du 22 janvier 2004, dans le but de favoriser l'emploi et la création d'activités, surtout dans les zones rurales, elle est représentée dans 49 coordinations de wilaya réparties sur tout le territoire national. Ce Réseau est appuyé par des cellules d'accompagnement présentes au niveau des daïra.

Ce dispositif est destiné aux catégories de citoyens ayant plus de 18 ans, il représente un modèle idoine pour le travail de proximité et la réduction des délais nécessaires pour des prises de décisions rapides et adéquates.

2-4-3-1- Objectifs de l'ANGEM¹⁹

Les principaux objectifs tracés par l'ANGEM sont les suivants :

- Contribuer à la lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez les populations féminines.
- Sensibiliser les populations rurales dans leurs zones d'origines par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus et d'emplois.
- Développer l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui de l'assistanat et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes.
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets et la phase d'exploitation.

¹⁸ <https://www.angem.dz/article/presentation>.consulté le 28/05/2022 à 14h30 mn.

¹⁹ <https://www.angem.dz/article/objectifs>.consulté le 28/05/2022 à 14h 30mn.

Chapitre 02 : La création d'entreprises et la création d'emplois en Algérie

- Suivre les activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des conventions et contrats qui les lient à l'ANGEM.
- Former les porteurs de projets et les bénéficiaires de micro crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus et des très petites entreprises.
- Soutenir la commercialisation des produits issus du micro crédit, par l'organisation des salons d'exposition et de vente.

2-4-3-2- Missions de l'ANGEM²⁰

Les missions principales de l'ANGEM se résument comme suit :

- Gestion du dispositif du micro crédit, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.
- Soutien, conseil et accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets.
- Notification aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, des différentes aides qui leur sont accordées.
- Suivi des activités réalisées par les bénéficiaires, en veillant au respect des conventions et contrats qui les lient à l'ANGEM et en les assistant auprès des institutions et organismes concernés pour la mise en œuvre de leurs projets, notamment les partenaires financiers du programme.
- Entretien de relations permanentes avec les banques et les établissements financiers, dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre du schéma du financement et du suivi de la réalisation et l'exploitation des créances non remboursées dans les délais.
- Formation des porteurs de projets et des bénéficiaires de micro crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus.
- Organisation de salons (exposition – vente) régionaux et nationaux des produits du micro crédit
- Formation continue du personnel chargé de la gestion du dispositif.

2-4-3-3- Conditions d'éligibilité au dispositif ANGEM²¹

L'accès à l'agence ANGEM est lié à certaines conditions dont elles sont citées ci-après :

- Être âgé de 18 ans et plus;
- Etre sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers;
- Avoir une résidence fixe;
- Disposer d'une qualification matérialisée par un diplôme, ou un titre équivalent reconnu ou bien, posséder un savoir faire prouvé en relation avec l'activité projetée;

²⁰ <https://www.angem.dz/article/objectifs-et-missions>. consulté le 28/05/2022 à 14h 31mn.

²¹ <https://www.angem.dz/article/les-conditions-d-eligibilite-au-micro-credit>. consulté le 28/05/2022 à 14h 45mn.

Chapitre 02 : La création d'entreprises et la création d'emplois en Algérie

- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités;
- Mobiliser un apport personnel de 1% du coût global de l'activité, au titre de l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage de l'activité ;
- Cotiser au FGMMC dans le cas où le promoteur sollicite un crédit bancaire;
- S'engager à rembourser le montant du prêt à la banque selon un échéancier arrêté ;
- S'engager à rembourser à l'ANGEM, le Montant du PNR selon un échéancier arrêté.

2-4-3-4- Formules de financement proposées par l'ANGEM²²

L'ANGEM gère dans le cadre du micro crédit deux formes de financement allant du petit prêt non rémunéré (PNR) financé par l'ANGEM avec un plafond de 100.000,00 DA et qui peut atteindre 250 000 DA au niveau des wilayas du Sud) jusqu'au prêt plus important (ne dépassant pas 1.000.000,00 DA), destiné pour la création d'activité et faisant appel à un montage financier avec une banque.

Chaque formule de financement, de par ses spécificités, permet de financer certaines activités et intéresse par là même population particulière.

✓ Les avantages et les aides accordée par l'ANGEM

- Soutien, conseil, assistance technique et accompagnement vous sont assurés par l'ANGEM, dans le cadre de la mise en œuvre de votre activité;
- Le crédit bancaire vous est accordé avec un taux d'intérêt bonifié à 100%;
- Lorsque votre demande de prêt est accordée, vous pouvez suivre gracieusement une formation en gestion de très petites entreprises. En outre, après le démarrage de votre activité, vous pouvez participer aux salons (expositions) vente organisés régulièrement par l'Agence, à travers tout le pays.

Tableau n° 03 : récapitulatif des deux dispositifs de financement

Taille du projet	Profil de romoteur	Apport personnel	Crédit bancaire	PNR	Taux d'intérêt
Ne dépasse pas 100.000 DA	Tout profil (acquisition des matières premières)	0 %	-	100 %	Sans intérêts
Ne dépasse pas 250.000 DA	Tout profil (acquisition des matières premières) Au niveau des wilayas du sud	0 %	-	100 %	Sans intérêts
Ne dépasse pas 1000.000 DA	Tout profil	01%	70 %	29 %	Bonifiés à 100 %

Source : site officiel de l'ANGEM (formules de financement).

²² <https://www.angem.dz/article/les-formes-de-financement-du-micro-credit>. consulté le 28/05/2022 à 15h 00 min.

2-4-4- La Caisse Nationale d'Assurance chômage (CNAC)

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) est un organisme créé par le décret exécutif n° 94-188, du 06 juillet 1994 en application du décret législatif n° 94-11 du 26 mai 1994, afin d'aider les chômeurs âgés de 30 à 55 ans pour la création de leurs projets qui va permettre de lutter contre le chômage en facilitant le processus de création d'entreprise. Elle fera l'objet d'un développement détaillé dans le chapitre suivant.

Conclusion

La création des entreprises est une politique mise en œuvre à la création d'emploi puis à la résorption du chômage.

Le programme d'action du gouvernement a fait de l'emploi une priorité. En effet, les efforts soutenus de l'Etat pour promouvoir la création de l'entreprise et de l'emploi à travers les mesures mises en œuvre pour la lutte contre le chômage et l'encouragement de l'investissement sont générateurs d'emplois.

Ces mesures visent à faciliter aux jeunes chômeurs la réalisation de leurs projets d'investissement, elles concernent les allègements sur le plan administratif, les aides financières, les allègements des charges fiscales et les incitations à l'investissement à travers un ensemble de dispositifs d'aide à la création d'entreprise (ANADE, ANGEM, CNAC,...). De plus, ces mesures ciblent tous types d'entreprises et tous les secteurs d'activité (agriculture, santé, industrie,...), ce qui montre la volonté de l'Etat à encourager la diversification des activités.

Ces nouvelles politiques d'emplois se focalisent sur l'entrepreneuriat comme outil stratégique de création d'emplois, notamment à travers la mobilisation de multiples dispositifs.

Conclusion de la première partie

Cette partie, est composée de deux chapitres, dans le premier chapitre nous avons essayé de faire une revue sur l'entrepreneuriat et l'entrepreneur, tout en citant la définition de ces concepts, aussi de donner quelques notions de bases pour éclairer ce vaste phénomène complexe, en identifiant également les approches dominantes et les facteurs clefs de motivation de l'entrepreneur.

Dans le deuxième chapitre nous avons cité quelques notions et définitions sur la création de l'entreprise et la création d'emplois, et aussi les types et le processus de la création d'entreprises et d'emploi en Algérie.

En conclusion, L'entrepreneuriat est un phénomène économique qui s'inscrit dans la sociologie économique. Que la création des entreprises est une politique mise en œuvre à la création d'emplois puis à la résorption du chômage.

La deuxième partie :
Etude et analyse pratique sur
l'effet de la création
d'entreprise sur
employabilité, cas CNAC de
la wilaya de Bejaia

Introduction à la deuxième partie

La wilaya de Bejaia compte parmi les régions qui jouent un rôle important dans la dynamique des activités économiques, elle est dotée d'une certaine situation socio-économique importante.

Notre recherche s'intéresse sur l'effet de l'entrepreneuriat sur la création de l'emploi, elle s'interroge sur les caractéristiques, les facteurs qui motivent les porteurs de projets à la création d'entreprise au niveau de la CNAC.

Le but de l'étude est d'analyser précisément ces trois éléments constituant le problème du travail et ce à travers la présentation des résultats essentiels de l'enquête empirique que nous avons menée. En effet, nous avons constitué un échantillon d'entrepreneurs privé à partir des données de l'enquête pour les cinq dernières années (2017-2021) sur les entreprises créées par secteur d'activité et leurs structures de financement au niveau de la caisse nationale d'assurance chômage, et une enquête sur le terrain que nous avons réalisée dans neuf Régions de la wilaya de Bejaia.

Cette partie se compose de deux chapitres. Le premier présentera la caisse Nationale d'assurance chômage (CNAC), l'évolution et la structure de financement. Le deuxième consiste sur l'analyse des résultats de l'étude empirique.

Chapitre 03 :
La Caisse National
d'Assurance chômage
(CNAC)

Introduction

La wilaya de Bejaia présente un très grand nombre de potentialités et de ressources pouvant induire un réel développement de l'économie, surtout grâce aux différents dispositifs d'aide à la création de l'emploi mis à disposition de la population de la wilaya par les pouvoirs publics. Nous allons essayer de répondre à notre problématique et de définir le rôle que joue le dispositif CNAC dans la création des entreprises et sa contribution à la création d'emploi

Ce chapitre est composé de deux sections. La première abordera la présentation et évolution de la CNAC, et la seconde section sur la démarche et étapes de financement de l'organisme et enfin, nous présenterons et analyserons les résultats obtenus de notre enquête de terrain.

Section 01 : présentation et évolution de l'organisme CNAC

Le dispositif CNAC est créé dans le but de soutenir la création d'activité pour réduire le fléau du chômage (création d'entreprise et d'emplois au niveau national).

1-1- Historique :

La caisse nationale d'assurance chômage CNAC a été créée en juillet 1994, en tant qu'institution publique de sécurité sociale.

Elle est chargée de l'indemnisation du chômage des anciens salariés qui ont perdu leur emploi pour des raisons économiques, elle gère le régime d'assurance chômage mis en place en mai de la même année. Cette activité, importante entre 1996 et 1999 a cependant diminué depuis.

A côté du versement des indemnités, La CNAC a mis en place des mesures d'aide à la recherche d'emploi et à la reconversion.

Depuis 2004, Le dispositif CNAC vise à soutenir la création et l'extension d'activités réservées aux chômeurs promoteurs de 30-55ans. Le coût maximum de l'investissement est fixé à 10 millions de dinars.

L'aide financière comprend : prêt non rémunéré représentant 28 à 29% du coût global du projet, bonification des intérêts bancaires, apport personnel représentant 1 à 2% du coût global de projet et un fond de caution mutuelle couvrant 70% du crédit consenti par la banque.

1-2- Les missions de la CNAC¹

Plusieurs missions sont confiées à la CNAC. Il s'agit de :

- Le soutien à la création d'activité par les chômeurs promoteurs âges de 30 ans à 55 ans ;
- Ce dispositif vient comme complément du dispositif ANADE ;
- L'encouragement des allocataires dans leurs recherche d'emploi notamment par des programmes de formation de reconversion, pour élargir leur domaine de compétences et élever leur niveau de professionnalisme, à travers des institutions de formation, mais aussi par une aide organisé et spécifique à la création d'un travail indépendant.

¹ <https://www.cnac.dz/> la mission de la cnac. Consulté le 01/06/20022 à 13h 30 min.

1-3- Les conditions d'admissibilité au dispositif

La CNAC expose certains critères que doivent revêtir les promoteurs pour accéder au financement de cet organisme. Ces conditions sont :

- Âgés de 30 à 55ans ;
- Être de nationalité Algérienne et résidant en Algérie ;
- Être inscrit comme demandeur d'emploi auprès de l'ANEM ;
- N'occupant pas un emploi rémunéré et n'exerce pas une activité pour son propre compte au moment de l'introduction de la demande d'aide ;
- Posséder une qualification professionnelle en rapport avec l'activité projetée ;
- Être en mesure de mobiliser un apport personnel² ;

Ne pas avoir bénéficié d'une mesure d'aide au titre de la création d'activité.

1-4- Les avantages de la CNAC

La CNAC offre plusieurs avantages en termes de fiscalité, de remboursement et de formation. Ces avantages sont énumérés dans ce qui suit :

- La bonification des taux d'intérêts pour les prêts bancaires ;
- La réduction des droits de douanes ;
- L'exonération fiscale et parafiscale ;
- Coaching et formation à la gestion d'entreprise pendant le montage du projet et après la création de l'entreprise ;
- Validation des acquis professionnels (V.A.P) ces mesures sont mise en œuvre en partenariat avec le ministère de la formation et de l'enseignement professionnel, elle vise à évaluer et à valoriser l'expérience professionnelle des futurs promoteurs en situation d'absence de justificatif de qualification.
- Le bénéfice d'un prêt non rémunéré (sans intérêts) de la part de la CNAC.

S'agissant des risques crédits des investissements, un fonds de garantie accompagne les banques partenaires et couvre les créances restantes dues en principal et les intérêts à la hauteur de 70%. (Avantages financiers).

1-5- Mesures d'encouragement d'aide à l'emploi ³:

L'effort de la CNAC en matière de promotion de l'entrepreneuriat se traduit également à travers les différents avantages consentis à l'employeur. Parmi les plus répandus, nous citons :

- De 20% de sa quote-part, pour les demandeurs d'emploi.
- De 28% de sa quote-part pour les primo demandeurs.
- De 36% pour les recrutements effectués dans les régions des hauts plateaux et du sud.

L'employeur bénéficie aussi d'abattement en cas de recrutement pour une durée au moins de 6 mois :

² Recueil des textes législatifs et réglementaires « Dispositif de CNAC », et guide de la création de la micro entreprise et informations rapportées au niveau de CNAC.

³ <https://www.cnac.dz/Mesures D'encouragement d'aide à l'emploi>, consulté le 01/06/2022 à 14h 00 min.

Chapitre 03 : La Caisse National d'Assurance chômage (CNAC)

- De 20 à 28% de sa quote-part, en cas de recrutement des demandeurs d'emploi et primo-demandeurs dans les secteurs du tourisme, de l'artisanat, de la culture, de l'agriculture, dans les chantiers du bâtiment et travaux publics ainsi que les sociétés de service.
- De 36% de sa quote-part patronale, en cas de recrutement de toutes catégories de demandeurs d'emploi dans les régions des hauts plateaux et du sud.
- En cas de doublement d'effectifs initial par l'employeur occupant 09 travailleurs au moins, déclarés à la CNAS, bénéficie d'un abattement fixé de 08% pour une durée d'une année.

Exonération de la part patronale :

Tout employeur qui engage des actions de formation et de perfectionnement en faveur de ses travailleurs, bénéficie de l'exonération de la cotisation globale pour des périodes modulées comme suit :

- Un (01) mois pour une durée allant de 15 jours à 01 mois.
- Deux (02) mois pour une durée supérieure à 01 mois et égale à 02 mois.
- Trois (03) mois pour une durée supérieure à 02 mois.

La CNAC prend en charge la cotisation globale de l'employeur évaluée à 25% pendant une période pouvant aller jusqu'à trois (03) mois.

La subvention mensuelle à l'emploi :

Pour chaque demandeur d'emploi recruté sur la base d'un contrat pour une durée indéterminée (CDI), l'employeur bénéficie d'une subvention mensuelle à l'emploi d'un montant de 1000 Dinars pour une durée maximale de trois (03) ans.

1-6- Aides financières et avantages fiscaux du dispositif CNAC :

Des aides et avantages sont accordés en phase « réalisation » et « exploitation » de la micro- entreprise :

1-6-1- Phase de réalisation

1-6-1-1- Avantages accordés par la banque :

- Bonification du taux d'intérêt du crédit bancaire à 100% ;
- Différé de trois (03) années du remboursement du crédit bancaire.

(La durée du remboursement du crédit bancaire ne saurait être inférieure à huit (08) années).

1-6-1-2- Avantages accordés par la CNAC :

- Un prêt non rémunéré classique (sans intérêt) qui varie en fonction du montant global de l'investissement.

Le chômeur promoteur peut bénéficier si nécessaire d'un prêt non rémunéré (PNR) supplémentaire :

✓ Prêt non rémunéré (véhicule atelier):

Le prêt non rémunéré (véhicule atelier) appelé « PNR-VA » est une aide financière supplémentaire accordée sous forme de prêt non rémunéré supplémentaires d'un montant de 500 000 DA, remboursable, en vue de l'acquisition d'un véhicule atelier pour l'exercice des activités suivantes : plomberie, électricité bâtiment, chauffage, climatisation ... etc.

Ce prêt est accordé exclusivement aux chômeurs promoteurs diplômés du système de formation professionnelle.

✓ Prêt non rémunéré « location » (PNR-LO):

Le PNR loyer appelé « PNR-LO » est une aide financière supplémentaire accordée aux chômeurs promoteurs sous forme de prêt non rémunéré supplémentaire d'un montant de 500 000 DA, pour la prise en charge du loyer d'un local destiné à la création d'activité de production de biens et services.

Les activités non sédentaires et ambulantes sont exclues du bénéfice de cet avantage.

✓ Prêt non rémunéré « cabinet groupe » (PNR-CG)

Le « PNR cabinet groupé » est une aide accordée, si nécessaire, aux diplômés de l'enseignement supérieur sous forme de prêt non rémunéré supplémentaire, d'un montant qui ne saurait dépasser un (01) million de dinars, pour la prise en charge du loyer du local destiné à la création de cabinet groupe. Les domaines d'activité concernés par un cabinet groupe, médical, expertises comptable, commissariat aux comptes ...etc.

- Avantages fiscaux en titre de la réalisation:

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de la création d'une activité industrielle ;
- Exemption des droits d'enregistrement des actes constitutifs de sociétés.

1-6-2- Phase d'exploitation

- Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions pour une période de trois (03) ans, six (06) ans ou dix (10) ans selon l'implantations du projet, à compter de sa date de sa mise en exploitation.
- Exonération totale de l'impôt forfaitaire unique (L'IFU), pour une période de trois (03) ans, six (06) ans ou dix (10) ans selon l'implantation du projet, à compter de sa date de mise en exploitation.
- A l'expiration de la période d'exonération de l'IFU, cette dernière peut être prorogée de deux (02) années, lorsque le promoteur d'investissement s'engage à recruter trois (03) employés pour une durée indéterminée.
- Les investisseurs, en tant que personne physiques, au titre de l'impôt forfaitaire unique, demeurent assujettis au paiement d'un minimum d'imposition correspondant à 50% du montant 10 000 DA, pour chaque exercice et quel que soit le chiffre d'affaires réalisé.

Section 02 : Les démarches du financement des entreprises via l'organisme CNAC

La création d'entreprise comporte plusieurs étapes que le jeune entrepreneur doit franchir avec l'accompagnement de la CNAC.

2-1- La démarche et étapes de financement de l'organisme CNAC ⁴

Etapes à suivre pour la réalisation d'un projet CNAC :

2-1-1- Etape 01 : Dépôt du dossier

2-1-1-1- Préinscription en ligne :

A travers son site web www.cnac.dz, la CNAC offre la possibilité d'obtenir un rendez-vous pour le dépôt du dossier au niveau de l'Agence/Antenne concernée.

2-1-1-2- Dépôt du dossier :

Pour déposer un dossier de création d'activité, la CNAC met à la disposition de toute personne intéressée, son réseau d'Agence et Antenne implantées sur l'ensemble du territoire nationale à partir de l'application « Win Ensedjel ».

2-1-1-3- Les pièces constitutives du dossier :

Le dossier de création de la micro-entreprise est constitué de deux (02) volet :

- **Premier volet :** Dossier administratif.

Tout document présenté doit être préalablement authentifié auprès de l'organisme délivreur concerné. (**Annexe 01**). Composé de :

- Copie de la pièce d'identité nationale ;
- Une (01) photo d'identité ;
- Certificat ou attestation de résidence en cours de validité ;
- Attestation d'inscription à l'Agence Locale d'Emploi A L E M ;
- Copie du diplôme de qualification professionnelle ;
- La fiche d'identification et la déclaration sur l'honneur. (**Annexe 02**)

✓ **Deuxième volet :** Un dossier technique composé de :

- Factures pros forma des équipements et matériels neufs en Toutes Taxes Comprises (TTC) ;
- Factures pros forma d'assurance multirisques équipements et/ou tous risques pour les véhicules en Toutes Taxes Comprises (T.T.C) ;
- Devis d'aménagement, s'il y a lieu, en toutes taxes comprises (TTC) ;

⁴ Guide des procédures de prise en charge des dossiers des chômeurs promoteur âgés de 30 à 50ans, 2017 p5.

Chapitre 03 : La Caisse National d'Assurance chômage (CNAC)

- Un devis estimatif pour les besoins en fonds de roulement en toutes taxes comprises (TTC).

2-1-2- Etape 02 : Maturation de l'idée et élaboration du projet

L'accompagnement, assuré par les services de la CNAC, consiste à fournir au porteur de projet, durant le parcours de création d'activité, des informations, conseil, orientations et formation.

Durant cette étape, des entrevues sont programmées entre l'accompagnement et le porteur de projet, elles porteront sur les aspects liés :

- Au marché en rapport avec l'activité projetée ;
- Aux éléments techniques du projet ;
- Aux éléments financiers du projet.

L'ensemble de ces aspects constitue l'Etude Technico Economique.

Pour mener à bien son projet, le chômeur promoteur doit s'impliquer pleinement en tant que porteur de projet.

Il est tenu de fournir toute information Supplémentaire et nécessaire à la structuration de l'étude technico-économique.

Une fois l'étude technico économique finalisée, le chômeur promoteur doit se préparer pour présenter et défendre son projet devant les membres du Comité de Sélection, de Validation et de Financement (C.S.V.F) pour examen.

Lors de cette présentation, le chômeur promoteur est assisté par son accompagnateur.

2-1-3- Etape 03 : Examen du Projet par le C.S.V.F

2-1-3-1- Notion de C.S.V.F

Les projets d'investissement des chômeurs promoteurs sont examinés par les membres des CSVF siégeant au niveau de chaque agence de wilaya.

La présence du Chômeur Promoteur devant ce comité est obligatoire.

2-1-3-2. Missions :

Le comité de sélection, de validation et de financement est présidé par le directeur de l'Agence de Wilaya de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage.

Le comité de sélection, de validation et de financement est chargé :

- D'examiner les projets présentés par les chômeurs promoteurs accompagnés par les services spécialisés de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage.
- D'émettre un avis sur la pertinence, la viabilité et le financement du projet.

Chapitre 03 : La Caisse National d'Assurance chômage (CNAC)

2-1-3-3- Composante du C.S.V.F :

Ce comité (présidé par le Directeur d'Agence de Wilaya concernée) est composé :

- D'un représentant du wali.
- D'un (01) représentant de la direction de l'Emploi de la wilaya.
- D'un (01) représentant de l'Antenne de wilaya du centre National du Registre de commerce.
- D'un (01) représentant de la Direction des Impôts de Wilaya.
- D'un (01) représentant de l'Agence de wilaya de l'Emploi.
- D'un (01) conseiller animateur de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage chargé d'accompagner le/ou les chômeurs promoteurs.
- D'un (01) représentant de chaque banque concernée : BADR, BDL, BEA, BNA et CPA.
- Du représentant des services financiers de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage CNAC
- Du représentant de la chambre professionnelle concernée.

2-1-3-4- Décisions du C.S.V.F :

Deux avis peuvent être prononcés :

✓ Un avis favorable, donne lieu à l'établissement d'une attestation d'éligibilité et de financement délivrée au chômeur promoteur par l'Agence de Wilaya CNAC territorialement compétente.

Dans le cas où les membres du C.S.V.F émettent un certain nombre de réserves, le projet est « Ajourné ».

A charge au chômeur promoteur de lever l'ensemble des réserves soulevées pour le réexamen de son projet.

✓ Un avis défavorable, donne lieu à l'établissement d'une a « notification de rejet » remise au chômeur promo leur par l'Agence de Wilaya CNAC, territorialement compétente.

Dans ce cas, le promoteur peut introduire un recours auprès du Directeur de l'Agence de la Wilaya.

Le recours n'est autorisé qu'une seule fois, auprès du Comité, dans un délai n'excédant pas quinze (15) jours :

- Dans le cas où le Comité émet un **avis favorable** après examen du recours introduit, une attestation d'éligibilité et de financement est remise au chômeur promoteur ;
- Dans le cas où le Comité maintient la décision de **rejet du projet**, le chômeur promoteur a la possibilité d'introduire un recours auprès de la Commission Nationale de Recours, Siégeant au niveau de la Direction Générale.

Chapitre 03 : La Caisse National d'Assurance chômage (CNAC)

L'avis favorable de la commission nationale donne lieu à l'établissement d'une attestation d'éligibilité et de financement remise par l'agence de la Wilaya concernée.

En cas de rejet, une notification est remise au promoteur par l'agence de wilaya concernée.

Dans tous les cas le chômeur promoteur à la possibilité d'initier un autre projet en rapport avec ses qualifications sous réserve de répondre aux conditions d'admissibilité.

2-1-4- Etape 04 : La formation des chômeurs promoteurs

Une formation de courte durée est dispensée par les services spécialisés de la CNAC au profit des chômeurs promoteurs en vue d'améliorer leurs capacités et compétences dans les techniques liées à la gestion de la micro-entreprise.

2-1-4-1- Objectif de la formation :

Initier le chômeur promoteur aux techniques de base de gestion d'une micro-entreprise.

2-1-4-2-Les thèmes retenus pour cette formation :

- L'entreprise et son environnement ;
- Marketing ;
- Les règles de fonctionnement de la micro-entreprise ;
- La comptabilité (Cas d'une T.P.E) ;
- La gestion financière au niveau d'une T.P.E ;
- La fiscalité.

Il est fait appel à des intervenants externe (CNA, Impôt, CASNOS, Banques, ... etc.) pour informer les chômeurs promoteurs de leurs droit et obligations.

2-1-5- Etape 05 : Dépôt du dossier du financement bancaire

Pour l'obtention de la notification d'accord bancaire, le chômeur promoteur est tenu de présenter le dossier en deux (02) exemplaires dont un (01) est introduit par les services de la CNAC auprès de la banque désignée pour le financement du projet.

Le dossier doit être constitué et composé des pièces suivantes :

- Demande de financement adressée à la banque, établie par le chômeur promoteur (modèle CNAC) ;
- Extrait d'acte de naissance n°12 ou n°14 pour les présumés ;
- Attestation ou certificat de résidence en cours de validité ;
- Copie du diplôme de formation, ou titre équivalent justifiant la qualification.
- Attestation d'éligibilité et de financement, établie par la CNAC ;
- Attestation d'éligibilité et de financement ou de conformité établie par la CNAC ;
- Copie de l'étude technico-économique, accompagnée des factures pros forma : des équipements, matériel, fonds de roulement, devis estimatifs de travaux éventuels d'aménagement ou d'agencement à réaliser.

Chapitre 03 : La Caisse National d'Assurance chômage (CNAC)

Dès l'obtention de la notification d'accord bancaire, le chômeur promoteur est tenu de compléter son dossier de financement par les pièces suivantes :

- Copie du bail de location d'une durée minimale de deux (02) années, renouvelables ou acte de propriété à son nom ou de titre de concession de terre agricole, poste à quai ou autre document ;
- Copie du registre de commerce et/ou tout autre document d'immatriculation (carte d'artisan, carte fellah, fascicule de pêche ...)
- Copie de statut juridique de l'entreprise (cas de personne morale) ;
- Copie du certificat d'existence ou de la carte fiscale ;
- Procès-verbal de visite du local, devant abriter l'activité, établi par la CNAC, valable pour toutes les parties à l'exception des activités non sédentaires ;
- Copie du contrat d'adhésion du chômeur promoteur au fonds de garantie pour toute la durée du crédit bancaire ;
- Copie de la Décision d'Octroi d'Avantage au titre de la phase Réalisation ;
- Copie des factures pro forma ou devis actualisés s'il y a lieu ;
- Copie du justificatif de versement de l'apport personnel et virement du PNR.

Pour l'obtention des documents cités ci-dessus, le chômeur promoteur doit effectuer des démarches auprès de certaines administrations et organismes tels que :

- C.N.R.C Registre de commerce ;
- C.A.M Registre de l'Artisanat et des Métiers ;
- C.N.A Registre de l'Agriculture ;
- C.A.P.A Registre de la pêche et de l'Aquaculture ;
- Ordres professionnels, Organismes professionnels des professions libérales ;
- Administration des Impôt (déclaration fiscale et obligation) .

Dans le cas où l'activité choisie est une activité réglementée, le chômeur promoteur doit fournir un agrément ou une autorisation délivrée par l'administration ou l'organisme reconnu du secteur correspondant.

❖ Formes juridiques des entreprises:

Conformément à la législation commerciale (code de commerce), vous pouvez exercer votre activité sous forme d'une :

- ✓ Personne physique (Entreprise individuelle) : cette forme sociale convient à l'investisseur désirant être seul propriétaire de son affaire.
- ✓ Personne morale (Société) : est celle qui est constituée en raison de la personne même des associés. Elle est dominée par la considération des personnes :
 - Répondant indéfiniment et Solidairement aux dettes sociales ;
 - Ne supportant les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Lorsque cette société ne comporte qu'une seule personne en tant qu'associé unique, elle est dénommée entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL).

Chapitre 03 : La Caisse National d'Assurance chômage (CNAC)

Si le chômeur promoteur à crée son activité en qualité de personne physique, il doit fournir :

- Une demande, établie sur des formulaires, fournis par le Centre National du Registre de Commerce.
- Un extrait de l'acte de naissance du demandeur.
- Un extrait du casier judiciaire du demandeur.
- Un titre de propriété du local commercial ou le contrat du bail.
- Une copie de la quittance justifiant l'acquittement des droits de timbre.
- Un reçu de règlement des droits d'immatriculation au Registre du Commerce, tel que fixé par la législation fiscale en vigueur.
- Un agrément ou une autorisation délivrée par les administrations compétentes pour l'exercice des activités ou professions réglementées.

Si le chômeur promoteur crée son activité en qualité de personne morale, En plus des pièces exigées pour les personnes physiques, d'autres pièces sont demandées :

- Deux (02) exemplaires des statuts portant sur la création de la société.
- Une copie de l'insertion des statuts de la société au bulletin officiel d'annonces légales (BOAL) dans un quotidien national.

❖ CAS des activités règlementées:

Une activité règlementée est considérée, au sens du décret exécutif précité, comme activité ou profession règlementée.

Toute activité ou profession soumise à l'inscription au registre du commerce et requérant par sa nature, son contenu, son objet, ses moyens mis en œuvre, la réunion de conditions particulières pour autoriser son exercice.

Le classement d'une activité ou d'une profession dans la catégorie des activités ou professions règlementées est subordonné à l'existence de préoccupation ou d'intérêt primordiaux nécessitant un encadrement juridique et technique approprié.

Les préoccupations et intérêts doivent être situés ou liés à l'un des domaines relatifs à l'ordre public dont :

- La sécurité des biens et des personnes.
- La préservation de la santé publique.
- La protection de la morale et des bonnes mœurs.
- La protection des droits et intérêts légitimes des particuliers.
- La préservation des richesses naturelles et des biens publics composant le patrimoine national.

Le respect de l'environnement, des zones et des sites protégés et du cadre de vie des populations.

- La protection de l'économie nationale.

❖ Etablissement ou installation(s) classé(s) :

L'établissement ou installation(s) classé(s) sont définis par les dispositions contenues dans le décret exécutif n° 07-144 du 19 mai 2007, fixant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Ce type d'installations est soumis à l'autorisation (déclaration ou autorisation) délivrée par les autorités compétentes (Ministère de l'Aménagement, du Territoire et de l'Environnement, Wilaya, APC).

❖ Activités artisanales :

Les activités artisanales comprennent les activités de l'artisanat traditionnel et les activités de l'artisanat d'art.

✓ L'artisanat traditionnel :

On entend par artisanat traditionnel, toute reproduction de motifs anciens revêtant un caractère artistique et répétitif de représentations et de techniques ancestrales par l'utilisation de moyens simples, faisant appel essentiellement au travail manuel et parfois assisté de machine.

Sa caractéristique principale est de représenter un style, une région, une histoire ayant un caractère artistique permettant la transmission des métiers traditionnels tels que : le tapis, les tissages, la broderie, la vannerie, la poterie, la céramique, le travail du bois, la maroquinerie, la dinanderie, etc.

✓ L'artisanat d'art:

L'artisanat d'art se caractérise essentiellement par la mise en œuvre de la part de l'artisan, d'un savoir-faire et d'une créativité, authenticité et exclusivité. Il suppose en d'autres termes, une grande qualification de l'artisanat.

❖ Liste des activités concernées par l'artisanat :

Toute personne désirant exercer une activité artisanale dans un cadre individuel ou organisé, en coopérative ou en entreprise d'artisanat et des métiers, doit obligatoirement déposer un dossier d'inscription auprès de la Chambre de l'Artisanat et des Métiers, territorialement compétente qui délivre à l'artisan un récépissé l'autorisation à exercer pendant un délai qui ne saura excéder soixante (60) jours.

La Chambre de l'Artisanat et des Métiers est tenue, dans un intervalle de soixante (60) jours, de répondre à l'inscription introduite par l'artisan. Dépassé ce délai et à défaut d'une réponse de la Chambre de l'Artisanat et des Métiers, l'inscription est considérée acquise.

L'artisan peut être estimé comme étant une personne physique immatriculée au registre de l'artisanat et des métiers exerçant une activité artisanale et qui :

- Justifie d'une qualification professionnelle.

Chapitre 03 : La Caisse National d'Assurance chômage (CNAC)

- Prend part, directement et personnellement, de l'exécution du travail à la direction et la gestion de son activité.

A cet égard, les demandes d'inscription au registre de l'artisanat et des métiers doivent être accompagnées d'un dossier comportant les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite.
- Les documents attestant la qualification professionnelle requise.
- L'acte de naissance du postulant.
- Un certificat de résidence.
- Un extrait du casier judiciaire.
- L'agrément de l'administration compétente pour les activités règlementées.
- Une copie du titre de propriété ou de location du local.
- Le constat d'existence du local.

❖ Activité Agricole :

Au sens de la loi n°08-16 du 03 Août 2008 portant orientation agricole : « Sont de nature agricole, toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animale et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités qui se déroulent dans le prolongement de l'acte de production, notamment le stockage, le conditionnement, la transformation et la commercialisation des produits végétaux ou animaux lorsque ces produits sont issus de l'exploitation ». En outre, il est réputé l'exploitant agricole : « Toute personne physique ou morale qui exerce une activité agricole telle que définie dans le paragraphe ci-dessus et qui participe à la conduite de l'exploitation, bénéficie des résultats et supporte les pertes qui pourraient en résulter ».

Les chambres d'agriculture ont adopté une nomenclature des activités agricoles et des catégories professionnelles des agricultures.

Les personnes intéressées par l'inscription sur le registre de l'agriculture doivent d'adresser à la chambre d'agriculture de la wilaya dans laquelle est située son exploitation. Elle y déposera son dossier de demande de carte professionnelle d'agriculteur qui comprend les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite ;
- Un certificat de résidence ;
- Un extrait de naissance ;
- 04 photos ;
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ;
- Un acte de propriété, bail de location, certificat de possession, acte administratif ou autre pièce faisant la liaison entre le demandeur et l'outil de production (terre ou élevage).

Chapitre 03 : La Caisse National d'Assurance chômage (CNAC)

❖ **Activité de pêche et aquaculture:**

✓ **Pêche artisanale :**

Activité subordonnée par la présentation des pièces suivantes :

- Diplôme ou qualification ;
 - Fascicule délivré par la direction de la Marine ;
 - Inscription au rôle auprès de la direction de la wilaya de la pêche ;
 - Décision délivrée par la direction de la wilaya de la pêche, conditionnée par la présentation d'une attestation du poste à quai.
- #### ✓ **L'Aquaculture :**
- Activité règlement et soumise à C.N.R.C ;
 - Autorisation d'exploitation délivrée par la direction de la Règlementation et de l'Administration Générale de la Wilaya (DRAG) ;
 - Titre de concession maritime.

❖ **Cas des professions libérales/ Ordres professionnels :**

La profession libérale revêt les caractéristiques suivantes :

- L'aide d'un travail de conception et de réflexion : On peut citer l'exemple de l'avocat qui ne peut se dessaisir pendant ses plaidoiries, assistance et prestations, du recours des différentes lois, règlements et doctrines.
 - Profession indépendante : Ainsi le titulaire exerce son activité en toute liberté, il n'est attaché à aucun contrat de subordination. Toutefois cette spécificité ne l'épargne pas d'une responsabilité déontologique dans tous ses actes professionnels.
 - Participation Personnelle : Outre les deux caractéristiques sus citées, on ne peut être devant une profession libérale que si son titulaire exerce personnellement cette activité sans recourir à une tierce personne de même qualité et pour le même objet.
- #### ✓ **Catégorie de Profession Médicales :**

Il s'agit des titulaires des professions médicales dont l'activité principale de son titulaire repose, essentiellement, sur les soins médicaux et paramédicaux notamment : les chirurgiens, les médecins, les sages-femmes, les dentistes et les vétérinaires.

✓ **Catégorie des Professions Judiciaires:**

Cette catégorie concerne les titulaires dont les activités et prestation ont un rapport direct avec l'appareil judiciaire, il s'agit en particulier : des avocats, des défenseurs de justice, des traducteurs.

✓ **Catégorie des Charges et Offices :**

Cette catégorie concerne les titulaires de professions dont la prestation revêt un aspect technique, tels que : les experts comptables et comptables agréés, architectes, les ingénieurs-conseils, les agents commerciaux, les photographes, les agents d'assurance et assureurs libres, les conseils juridiques et fiscaux.

Chapitre 03 : La Caisse National d'Assurance chômage (CNAC)

❖ Constitution du dossier fiscale:

Pour une personne physique, sont exigés les documents suivants :

- Une déclaration d'existence ;
- Une copie légalisée du registre de commerce ou un document équivalent ;
- Un contrat de location ou un acte de propriété ;
- En plus d'un acte de naissance N°12.

Quant au dossier fiscal d'une personne morale, sont exigés :

- Une déclaration d'existence ;
- Une copie légalisée des statuts ;
- Un spécimen de signature du gérant ;
- Une copie légalisée du registre de commerce ;
- Un contrat de location ou un acte de propriété ;
- Un acte de naissance N°12 du gérant.

Pour toute activité sédentaire, le promoteur doit présenter aux services de la CNAC, selon l'activité choisie, l'un des documents suivants :

- Un acte de propriété (local, terrain agricole) ;
- Un contrat (bail) de location du local ou du terrain agricole (établi chez le notaire), pour une durée de deux (02) années renouvelables ;
- Un titre de concession agricole octroyé à titre individuel ;
- Poste à quai pour l'activité de pêche ;
- Le certificat d'existence ou la carte d'immatriculation fiscale (NIF) auprès des services des impôts territorialement compétents (détails à fournir).

Après examen du dossier bancaire, une notification de l'accord bancaire est délivrée par la banque au porteur de projet.

Le bénéfice du PNR/LO est, exclusivement, destiné au promoteur ayant initié une activité requérant un local pour abriter les équipements de production et l'activité elle-même.

Est exclu de bénéfice du PNR/LO, tout promoteur se servant de ce prêt pour financer, uniquement, le siège social.

Le demande d'octroi du PNR/LO (PNR, prêt sous forme d'aide financière supplémentaire d'un montant fixé à 500 000,00 DA destiné à prendre en charge le loyer d'un local pour abriter l'activité sédentaire projetée, est à introduire après la notification de l'accord bancaire.

L'octroi de cette aide supplémentaire (PNR/LO) n'est pas systématique.

2-1-6- Etape 06 : Financement du projet

A cette étape précise, le chômeur promoteur procède au versement du montant de son apport personnel dans le compte commercial ouvert à cet effet auprès pour la formalisation du dossier du prêt non rémunéré.

Le dossier à construire pour le prêt non rémunéré est composé de :

- Notification de l'accord bancaire en cours de validité (Originale) ;
- Copie du registre de commerce ou document équivalent ;
- Copies du contrat d'adhésion et reçu de versement des droits d'adhésion au FCMG ;
- Copie de l'Attestation du Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ;
- Copie de l'Attestation d'inscription ou d'affiliation à la CASNOS ;
- Copie de la carte fiscale ou N° de l'identifiant fiscale (NIF) ;
- Copie de l'autorisation d'exercice, ou agrément y compris provisoire, pour les activités classées ou réglementées.
- L'Procès-verbal de visite d'existence du local ou confirmation d'adresse ou P.V d'existence des terres agricoles établi par le contrôleur.
- Copie du contrat de location du local, de l'acte de propriété ou de titre de concession de terre agricole.
- Convention « promoteur – fournisseur » signée par les deux parties.
- Copie de l'Attestation de participation à la formation aux techniques de gestion de la micro-entreprise.

Après remise des pièces constitutives du dossier P.N.R, les services de la CNAC procéderont à l'établissement du cahier des charges, de la convention P.N.R et de la Décision d'octroi d'avantages fiscaux au titre de la réalisation (D.O.A.R), lesquels seront signé par le promoteur et le Directeur de l'Agence de Wilaya.

Dès virement du P.N.R par la CNAC au compte commercial du chômeur promoteur, la banque procédera à son virement du crédit bancaire alloué.

- ❖ **Cahier des charges** : Est un document définissant les obligations du promoteur vis-à- vis de la CNAC

Ces obligations sont les suivantes :

- Respect des clauses contenues dans le cahier des charges ;
- Présentation des garanties (Gage du véhicule, nantissement du matériel, avenant de subrogation d'assurance multirisque et tous risques).
- ❖ **Convention PNR** : Est un document fixant les conditions de son utilisation et de son remboursement.
- ❖ **D.O.A.R** : Est un document destiné à l'administration des impôts.

Avant la signature de ces documents (Convention PNR et cahier des charges), le promoteur doit prendre connaissance des actes et obligations qui y sont contenus à l'effet de s'y conformer.

Chapitre 03 : La Caisse National d'Assurance chômage (CNAC)

FCMG :

Qui peut adhérer au FCMG ?

Les chômeurs promoteurs qui veulent créer leur propre entreprise dans le cadre du dispositif CNAC doivent obligatoirement adhérer au fonds.

Comment adhérer au FCMG ?

Le chômeur promoteur doit fournir les pièces suivantes :

- Copie de l'attestation d'éligibilité et de financement délivrée par les services de la CNAC;
- Copie de l'accord de financement bancaire ;
- Paiement des droits d'adhésion fixés à 0.35% du montant du crédit, payables en une seule fois et qui couvriront toute la durée du crédit ;
- Registre de commerce => CNRC (Centre National du registre de commerce).

Et, éventuellement l'autorisation définitive ou provisoire d'exercice pour les activités réglementées ou classées.

- Carte d'artisan => CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat).
- Carte de fellah => CNA (Chambre Nationale de l'Agriculture).
- Services des impôts => Certificat d'existence aux impôts, carte fiscale (NIF) et extrait de rôle (Certificat de non-imposition/services des impôts).

2-1-7- Etape 07 : Réalisation du projet

2-1-7-1- Acquisition et installation des équipements et/ou matériels neufs :

- ✓ **Phase 1 :** Commande des équipements et/ou matériels neufs

La remise par le chômeur promoteur d'une copie de la convention de crédit « banque-promoteur » à la CNAC permet l'établissement d'un ordre d'enlèvement de 10% afin de passer commande auprès d'un ou plusieurs fournisseurs.

La banque concernée remet au chômeur promoteur le/les chèque(s) libellés au nom du/des fournisseur(s) et compagnie(s) d'assurance.

- ✓ **Phase 2 :** Acquisition et installation des équipements et/ou matériels

Sur présentation de l'attestation de disponibilité des équipements et/ou matériels, la CNAC établit et remet au chômeur promoteur un ordre d'enlèvement de 90%.

Cette attestation de disponibilité doit comporter les caractéristiques détaillées des équipements et/ou matériels à acquérir.

Sur la base de l'ordre d'enlèvement de 90%, la banque lui remet le/les chèque(s) libellés a nom du/des fournisseur(s) et compagnie(s) d'assurance.

Chapitre 03 : La Caisse National d'Assurance chômage (CNAC)

Durant la phase de réalisation qui est fixé à douze (12) mois, les services de la CNAC procèdent à un suivi à l'effet de vérifier l'état d'avancement de la réalisation du projet.

2-1-8- Etape 08 : Démarrage et exploitation de l'activité

2-1-8-1- Démarrage de l'activité :

Le bénéfice des avantages fiscaux au titre de l'exploitation s'effectue à la demande formulaire CNAC du promoteur, laquelle est subordonnée à la présentation d'un dossier comportant les pièces suivantes :

- Les factures définitives ;
- La déclaration d'existence (services des impôts) ;
- La copie de la carte fiscale ;
- La copie du RC ou titre équivalent ;
- La copie de l'autorisation d'exercice pour les activités réglementées ou classées (définitive ou provisoire) ;
- La copie du tableau d'amortissement du crédit bancaire ;
- La copie de l'acte de propriété du local ou du bail de location ;
- La copie de la carte CASNOS ou copie du reçu de versement CASNOS ;
- La copie de la carte grise du véhicule portant mention « gagé au profit de la CNAC » ou copie de l'attestation du gage du matériel roulant ;
- L'avenant de subrogation d'assurance multirisque au profit de la CNAC au titre du deuxième rang ;
- La copie du nantissement sur les équipements au profit de la CNAC au titre du deuxième rang, enregistré au CNRC.

2-1-8-2- Exploitation de l'activité :

❖ Obligations du promoteur :

- Vis-à-vis des organismes de la sécurité sociale : CASNOS et CNAS (mise à jour cotisations) ;
- Vis-à-vis de l'administration des impôts (déclaration fiscales) ;
- Le remboursement des crédits alloués par la banque (1er rang) et de la CNAC (2ème rang).

❖ Le suivi post création de la micro entreprise :

Le suivi « post création » de la micro entreprise en activité est une démarche obligatoire et personnalisée, Elle est déclenchée dès le démarrage de l'activité, son objectif vis le maintien de l'activité de la micro entreprise.

Un appui technique et pédagogique décliné en conseil et orientations est assuré par les services spécialisés de la CNAC en vue de prévenir et de surmonter les risques pouvant en découler.

Durant les trois (03) premières années d'exploitation, un planning de visites périodiques est arrêté comme suit :

Chapitre 03 : La Caisse National d'Assurance chômage (CNAC)

✓ **1ère année :**

- Une visite trimestrielle.

✓ **2ème année :**

- Une visite semestrielle (activité sans problème apparent) ;
- Une visite trimestrielle (activité avec difficultés persistantes). • Optionnelle (choix du promoteur/activité sans difficultés) ; • Trimestrielle / obligatoire (activité avec difficultés).

✓ **3ème année :**

Le promoteur doit mettre à la disposition du conseiller chargé du suivi post-crétion tous les documents nécessaires lui permettant d'analyser la gestion de sa micro entreprise.

Cette analyse permet d'identifier les situations suivantes :

- Micro entreprise en bonne santé financière ;
- Micro entreprise en difficulté ;
- Micro entreprise en voie de cessation d'activité.

Des solutions palliatives peuvent être dégagées et proposées en direction de la micro entreprise dont l'activité est en difficulté.

2-1-8-3- Volet extension d'activité :

L'extension vise essentiellement l'augmentation des capacités de production de biens par l'acquisition de nouveaux équipements ou matériels pour répondre à la demande du marché.

L'extension vise essentiellement les activités génératrices de richesse et d'emplois.

Il est précisé que l'accès à l'investissement au titre de l'extension n'est pas ouvert à toutes les activités.

L'étude des demandes d'investissement à l'extension est laissée à l'appréciation des services de la CNAC en tenant compte de certains critères (création d'emplois, génération de richesse, nature et implantation de l'activité, ...).

Pour prétendre aux avantages « au titre de l'extension », le postulant doit satisfaire les conditions énumérées ci-après :

- Agé de moins de 55ans au moment du dépôt de la demande ;
- Avoir remboursé la totalité des montant des crédits alloués ;
- Avoir bénéficié des avantages fiscaux en phase exploitation au titre de la « création » ;
- Disposer des bilans positifs au moins pour les deux dernières années ;
- Être à jour en matière de cotisation CASNOS, CNAS et CACOBATPH ;
- Être à jour en matière d'obligation fiscale vis-à-vis des services des impôts ;
- S'engager à créer des emplois (02 minimum) permanents.

❖ **Cotisation du dossier:**

- Demande manuscrite ;
- Attestations de remboursement des crédits alloués ;

Chapitre 03 : La Caisse National d'Assurance chômage (CNAC)

- Copie de la DOAE ;
- Attestation de mise à jour CASNOS, CNAS et CACOBATPH ;
- Extrait de rôle délivré par les services des impôts ;
- Copie des trois (03) derniers bilans fiscaux visés par les services des impôts (contribuables au régime forfaitaire ou réel). Ces bilans doivent être positifs au moins pour les deux dernières années ;
- Factures pros forma des équipements en T.T.C ;
- Factures pros forma assurances multirisques des équipements en T.T.C.

2-2- Les formes de financement de la CNAC :

Le financement élaboré dans le cadre du dispositif CNAC est réparti en deux parties : financement triangulaire et l'autofinancement.

2-2-1- Un financement triangulaire

Cette formule dont l'apport financier du ou des chômeurs promoteurs est complet par un prêt sans intérêt accordé par la CNAC et par un crédit bancaire. Ce type de financement est structuré sur deux niveaux :

Niveau 01 : Montant d'investissement inférieur ou égal à 5 millions DA

Tableau n° 04 : Le montant d'investissement jusqu'à 5 000 000.00 DA

Coût d'investissement	Prêt sans intérêt (CNAC)	Apport personnel	Crédit bancaire
≤ 5 000 000.00 DA	29%	01%	70%

Source : Etabli par nous même à partir des données de la CNAC-Bejaia.

Niveau 02 : Le montant d'investissement supérieur à 5 millions DA er inférieur à 10 millions DA

Tableau n° 05 : Le montant d'investissement de 5 000 000.00 à 10 000 000.00 DA

Coût d'investissement	Prêt sans intérêt (CNAC)	Apport personnel	Crédit bancaire
>5 000 000.00 DA ≤ 10 000 000.00 DA	28%	02%	70%

Source : Etabli par nous même à partir des données de la CNAC-Bejaia.

2-2-2-L'autofinancement

Les chômeurs promoteurs peuvent créer une micro entreprise financée en totalité sur leur fonds propres. Ils bénéficient de tous les avantages fiscaux prévus dans le cadre du dispositif.

Chapitre 03 : La Caisse National d'Assurance chômage (CNAC)

Tableau n° 06 : Le montant d'investissement est jusqu'à 10 000 000.00 DA

Coût d'investissement	Prêt sans intérêt (CNAC)	Apport personnel	Crédit bancaire
Au-dessous de 10 000 000.00 DA	0%	100%	0%

Source : Etabli par nous même à partir des données de la CNAC-Bejaia.

2-3- Les entreprises financées et emplois générés par la CNAC –Bejaia

Dans cette sous-section nous allons analyser les données de la CNAC.

Tableau N°07 : Nombre d'entreprises financées (2017-2021) par type d'activité

types d'activité	nombre d'entreprise financée	Pourcentage
Agriculture	103	17,6%
Pêche	8	1,4%
Artisanat	147	25,2%
Services	243	41,6%
BTPH	39	6,7%
Industrie	44	7,5%
Transport	0	-
Total	584	100%

Source : établi par nous même à partir des données de la CNAC-Bejaia.

Dans ce tableau n°07, nous remarquons que le secteur des services et l'artisanat occupent la première place avec un pourcentage qui est de 40% et 25%. Ces deux activités sont les activités les plus importantes en raison de la demande. L'agriculture et l'industrie viennent, respectivement, avec des taux de 19% et 07%. Le nombre des entreprises financées dans les secteurs BTPH et pêche est relativement faible et ne représente que 08% de totale des entreprises financées. Par contre le secteur de transport nous constatons aucune activité créée.

2-3-1- La création de l'emploi par la CNAC

À travers les projets octroyés par la CNAC, plusieurs emplois ont été créés.

Chapitre 03 : La Caisse National d'Assurance chômage (CNAC)

Le tableau n° 08 : la répartition des emplois créés en fonction du secteur d'activité.

types d'activité	nombre d'emploi généré	Pourcentage
Agriculture	205	17,60%
Pêche	14	1,20%
Artisanat	295	25,30%
Services	483	41,50%
BTPH	78	6,70%
Industrie	89	7,60%
Transport	0	-
Total	1164	100,0%

Source : établi par nous même à partir des données de la CNAC-Bejaia.

D'après ce tableau n°08, le nombre d'emplois générés dans les secteurs services et artisanats représente le pourcentage 41% et 25%, ces deux activités qui créent plus d'emplois, suivi par le secteur agriculture avec un pourcentage 17% et secteur industrie représentent 7%. Par contre les activités BTPH et pêche ont créé et généraient moins d'emplois. Le secteur de transport aucune activité créée.

2-3-2- Financement des entreprises selon le genre

Le nombre d'entreprises financé par secteur et par genre est comme suit :

Tableau n° 09 : le nombre d'entreprises financées dans les différents secteurs d'activités (2017-2021)

Secteurs	Masculin	%	Féminin	%	Total de Chaque Secteur
Agriculture	88	85,44	15	14,56	103
Pêche	8	100,00	0	0,00	8
Artisanat	76	51,70	71	48,30	147
Services	144	59,50	98	40,50	242
BTPH	39	100,00	0	0,00	39
Industrie	30	68,18	14	31,82	44
Transport	0	-	0	-	0

Source : établie par nous même à partir des données de la CNAC-Bejaia.

À partir de la lecture du tableau n°09, nous avons remarqué la domination du secteur services qui vienne à la première place avec un total de 242 projets financés, 144 projets demandés par les hommes avec un taux 59% et pour les femmes 98 projets avec le taux 40 %.

Chapitre 03 : La Caisse National d'Assurance chômage (CNAC)

Le secteur d'artisanat vienne à la deuxième place avec un total de 147 projets financé, 76 projets demandés par les hommes avec un taux 51% et 71 projets pour les femmes avec un taux 48%. Puis, le secteur agriculteur vienne à la troisième place avec un total de 103 projets financé, 88 projets demandés par les hommes avec un taux 85% et pour les femmes 15 projets avec un taux 14%. Les autres secteurs BTPH, industriel et de la pêche représentent une petite proportion des projets financés. Le secteur de transport aucun projet financé. Ainsi, le secteur de la pêche enregistre un taux très faible, malgré la bonne position géographique de la wilaya de Bejaia en tant que wilaya littorale.

Nous avons observé aussi que les hommes sont majoritairement le genre qui s'oriente vers ce dispositif et de même que les emplois créés qui sont occupés par la majorité des hommes. Toutefois, il existe une évolution positive des projets créés par les femmes au fil des années, ce qui traduit la volonté des femmes à créer leurs propres activités et à rentrer dans le monde de l'entrepreneuriat.

Conclusion

L'absorption du chômage a donc bien été considérée comme le but visé par tous les efforts de développement en Algérie depuis l'indépendance.

L'objectif de notre enquête est d'apprécier le rôle du dispositif CNAC comme élément de soutien à la création de PME et sur sa contribution au développement local dans la wilaya de Bejaia

Grace au recueil des données ramenées des services CNAC de la wilaya de Bejaia, nous nous mettons à l'évidence l'évolution des projets financés par ce dispositif et aussi les emplois créés à partir 2017 jusqu'à 2021 et ajouter à cela l'ensemble des projets par secteur d'activité et selon le sexe.

Chapitre 04 :
Analyse des résultats de
l'étude empirique

Introduction

Pour appréhender concrètement ce domaine, nous avons sélectionné une enquête auprès d'un échantillon de promoteurs créateurs d'entreprises, propriétaires et gérants.

L'enquête de terrain est un excellent outil de collecte de données en sciences sociales, une approche simple qui permet un contact facile avec le sujet de recherche. À cet effet, notre travail portera sur une étude de terrain en vue de collecter et d'analyser des données relatives aux entrepreneurs privés, et à la dynamique de l'entrepreneuriat en Algérie en général.

Cet échantillon ciblait 10 communes de la wilaya de Bejaia (Bejaia centre, Kherrata, Amizour, semaoun, Beni Djellil, Beni Maouche, M'Cisna, Sedouk , Akbou et Chellata).

Section 01 : Analyse et traitement des données

Nous avons élaboré un questionnaire d'enquête dont l'objectif de voir les motivations de porteurs de projet à l'égard de l'entrepreneuriat (création d'entreprise) et de déduire par conséquent l'influence ou l'impact que peut exercer le dispositif CNAC sur la création des postes d'emplois.

1-1- Le contenu de questionnaire

Comme cela a été avancé précédemment, notre étude est réalisée sur un échantillon de PME dont le nombre est quarante (40). Toutefois, le nombre d'entreprises ayant répondu à l'enquête nous a été imposé en conséquence des difficultés rencontrées. Ce dernier se limite à seulement trente-deux (32) petites et moyennes entreprises.

Notre questionnaire est un QCM (questions à choix multiples) mais de type varié : ouvert, fermé ou directif, à réponse unique ou à réponses multiples, et une question avec échelle d'évaluation (faible, assez faible, moyen, bien, assez bien) permettant d'analyser à la fois le contenu et l'intensité de l'attitude des répondants.

La méthode de passation du questionnaire retenue est le « face à face », en outre, pour une bonne réflexion et pour l'explication de certaines questions pouvant être mal comprises. Cependant, nous avons été contraints de faire autrement en cas de non-disponibilité de l'entrepreneur.

1-2 Le déroulement de l'enquête

Notre enquête de terrain a été entamée le 20 mai 2022. La remise des questionnaires a été faite par nous-mêmes pour la majorité des entreprises. Nous avons été présents lors des réponses pour celles qui ont accepté de nous recevoir afin d'éclaircir les questions qui paraissent ambiguës et pour aborder d'autres questions qui ne sont pas posées dans le questionnaire. Pour les autres, nous avons remis le questionnaire pour le remplir afin de le récupérer lors d'une prochaine visite et ce, en raison d'absence ou de non-disponibilité de l'entrepreneur.

La plus grande difficulté résidait dans la distribution des questionnaires et l'implication des répondants (entreprises) dans le travail d'enquête. Cela peut s'expliquer par

la non-perception de façon convaincue de l'utilité du travail et surtout la culture de méfiance et de repli sur soi qui caractérise généralement les entrepreneurs algériens.

1-3- Analyse et interprétation des résultats

Il s'agit principalement de rendre toutes les informations recueillies exploitable, en les présentant sous forme de données chiffrées dans des tableaux dont l'analyse permettra de tirer des conclusions justifiées.

1-3-1-Identification et caractéristiques de l'entreprise

Dans cette partie, nous présenterons d'une manière générale les résultats de notre étude exploratoire

1-3-1-1- La date de création de l'entreprise

La première caractéristique étudiée est relative à la date de création de l'entreprise dont nous avons retenu trois intervalles lors du dépouillement des questionnaires exploitable. Le premier intervalle est inclus entre 2013 et 2015, le second intervalle entre 2016 et 2018 le troisième intervalle à partir 2019 jusqu' à 2021. L'intérêt de ce tableau est de mesurer l'impact des textes de loi sur la promotion de l'activité entrepreneuriale en Algérie en prenant la wilaya de Bejaia comme un échantillon représentatif.

Tableau n°10 : La date de création de l'entreprise

Date de création	Nombre d'observations	Taux (%)
2013 – 2015	2	6,25%
2016 – 2018	16	50,00%
2019 – 2021	14	43,75%
Total	32	100%

Source : Réalisé à la base des données de l'enquête, 2022.

Toutes les 32 entreprises de notre enquête dans la wilaya de Bejaia ont été créées à partir de 2013. Ces résultats confirment que les lois promulguées par les pouvoirs publics en Algérie ont eu un effet appréciable sur l'entrepreneuriat. Mieux encore, et selon les statistiques du tableau qui sont déséquilibrées, nous observons que le nombre d'entreprises créées entre 2013 et 2015 est très faible avec un taux 06%, par contre la période 2016 et 2018 est élevée dans l'échantillon avec pas moins de 16 entreprises représentant ainsi un taux de 50%, et un taux de 43% pour celles qui sont créées dans la période entre 2019 et 2021 , à nos jours cela indique qu' il y a une stabilité en matière de création d'entreprises depuis 2016.

La répartition de l'échantillon selon la forme juridique

La première caractéristique présentée est relative au statut juridique des entreprises enquêtées pour essayer de voir quelle forme juridique est la plus choisie par les entrepreneurs de la wilaya de Bejaia.

Tableau n °11: La répartition de l'échantillon selon la forme juridique

Forme juridique	Nombre de réponse	%
EURL	7	21,88%
SPA	0	-
SNC	0	0,00%
Individuelle	25	78,13%
SARL	0	-
TOTAL	32	100%

Source : Réalisé à la base des données de l'enquête, 2022.

Les entreprises individuelles représentent presque la totalité avec un pourcentage de 78%, puis les EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée) avec 21%. Par contre les autres formes juridiques SPA, SNC et SARL, ils n'existent aucune entreprise créée.

1-3-1-3- La répartition de l'échantillon selon l'origine de l'activité d'entreprise

Tableau n°12: La répartition de l'échantillon selon l'origine de l'activité d'entreprise

L'origine de l'activité d'entreprise	Nombre de réponse	%
Une nouvelle création	30	93,75%
Une reprise d'une activité déjà existante	2	6,25%
Une extension	0	-
Total	32	100%

Source : Réalisé à la base des données de l'enquête, 2022.

Nous remarquons que les 93% des PME enquêtées ont affirmé que l'origine de leur activité est une nouvelle création, et un taux de 6% pour les reprises d'une activité déjà existante, par contre la création des PME à l'origine d'une extension est nul.

Nous pouvons expliquer cette domination des PME qui possède le caractère d'une nouvelle création par l'absence de ce type d'entreprises avant les années 1990, donc avant la mise en œuvre des textes de lois sur la promotion de l'activité entrepreneuriale, les PME privées ont été abandonnées.

1-3-1-4- La répartition de l'échantillon selon la taille de l'entreprise

La taille des entreprises se mesurant par le nombre des employés, les 32 entreprises qui constituent notre échantillon se répartissent d'une manière plutôt conforme entre les différentes classifications des entreprises selon la taille, rendant ainsi l'échantillon homogène comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau n°13 : La répartition de l'échantillon selon la taille d'entreprise

Catégorie de l'entreprise	Tranche d'effectifs	Nombre d'observation	Taux %
Micro-entreprise	1-9 employés	32	100%
Petite entreprise	10-49 employés	0	0%
Moyenne entreprise	50-249 employés	0	0%
Total		32	100%

Source : Réalisé à la base des données de l'enquête, 2022.

Selon ce tableau, les Micro-entreprises présentent la totalité des catégories, son effectif est entre 1 à 9 employés, avec un taux 100%.

Ainsi, les petites entreprises et les moyenne entreprises ne représentent aucun nombre d'observations par rapport à notre enquête.

Cela confirme bien évidemment avec la réalité du terrain que la majorité des entrepreneurs qui sont inscrits au niveau de la CNAC sont des micro-entreprises.

1-3-1-5- La répartition de l'échantillon selon le secteur d'activité

Tableau n°14: La répartition de l'échantillon selon le secteur d'activité

Secteur d'Activité	Nombre de réponse	%
Agriculture	4	12,50%
Industrie	1	3,13%
Artisanat	2	6,25%
Commerce	5	16%
Santé	4	12,50%
Service	15	46,88%
BTPH	1	3,13%
Total	32	100%

Source : Réalisé sur la base des données de l'enquête, 2022.

Le tableau montre que sur les 32 entreprises de l'échantillon de l'enquête, toutes les branches sont présentes mais avec des proportions différentes. Ainsi, le secteur de service arrive en tête avec près d'une moitié des entreprises enquêtées soit 46%, suivi par celui de commerces, l'agriculture et santé avec des taux perspectifs 16%, 12% de l'échantillon.

Le secteur de l'artisanat est classé 4^{ème} avec 6%. Enfin, l'industrie et BTPH avec 3% de l'ensemble des PME enquêtées.

1-3-2- Profil de promoteur

1-3-2-1- La répartition de l'échantillon selon le sexe et l'âge de promoteur

Tableau n°15 : La répartition de l'échantillon selon le sexe de promoteur

Age	Sexe	
	Homme	Femme
30 – 45	16	6
45 – 55	5	5
Total	21	11

Source : Réalisé sur la base des données de l'enquête, 2022.

L'âge de l'entrepreneur est une caractéristique essentielle de l'entrepreneuriat, bien que dans les faits, toutes les catégories d'âges sont susceptibles de créer des nouvelles entreprises et de devenir des entrepreneurs indépendants. Les données du tableau n°15 indiquent certes la prédominance des hommes dans la création d'entreprises, au détriment des femmes, la lecture de ces données montre que l'entrepreneuriat en Algérie est particulièrement tourné vers les hommes ou ceux qui sont à l'âge de 30 jusqu'à 45 ans. Cela s'explique par le fait que ce dispositif (CNAC) est destiné principalement à cette frange de la population.

1-3-2-2- La répartition de l'échantillon selon le niveau de formation de l'entrepreneur

Tableau n°16 : La répartition de l'échantillon selon le niveau de formation de l'entrepreneur

Le niveau de formation	Nombre de réponse	%
Niveau Primaire	0	0%
Niveau Moyen	7	21,88%
Niveau Secondaire	4	12,50%
Niveau Universitaire	18	56,25%
Formation Professionnelle	3	9,38%
Total	32	100%

Source : Réalisé sur la base des données de l'enquête, 2022.

Bien que la majorité des entrepreneurs issue de cet échantillon ait un niveau de formation universitaire et professionnelle, ce qui les rend éligibles aux programmes publics d'aides et de soutien à la création d'entreprise et à l'entrepreneuriat privé.

Cependant, les autres entrepreneurs étudiés justifient des qualifications de formations moyennes et secondaires, le facteur expérience n'est pas pris en considération dans la définition et la prise en compte du critère de formation de l'entrepreneur.

Nous constatons qu'il suffit de posséder une simple formation pour pouvoir bénéficier des aides de ces dispositifs à la création d'emplois.

1-3-2-3- La situation du promoteur avant la création de l'entreprise

Tableau n°17: La situation du promoteur avant la création de l'entreprise

Situation du promoteur	Nombre d'observations	Taux %
Chômeur	18	56,25%
Salarié	10	21,25%
Etudiant	2	6,25%
Employeur	2	6,25%
Total	32	100%

Source : Réalisé sur la base des données de l'enquête, 2022.

D'après les informations recueillies auprès des 32 entreprises enquêtées, 56,25% des promoteurs étaient des chômeurs sans perspectives d'emplois, pour cette catégorie, créer une entreprise avec les avantages offerts par les dispositifs, était une opportunité à ne pas rater. 31,25% des promoteurs étaient des salariés qui possèdent déjà une expérience qui représente leur capacité d'investir dans un domaine d'activité.

En ce qui concerne les employeurs et les étudiants et leurs taux faibles qui ne présentent qu'un pourcentage de 6,25%, ces derniers n'ont pas de temps pour créer une activité. Quoique les taux ne sont pas équilibrés, la dynamique de l'entrepreneuriat touche des différentes catégories de la population et cela s'exprime par les aides et les avantages offerts par les dispositifs d'aide à la création d'activité.

1-3-3- Le rôle des entreprises dans la création de l'emploi

1-3-3-1- Les motivations de la création d'entreprise

Cet élément essaiera de lever le voile sur les motivations ayant conduit les entrepreneurs à se lancer dans leurs aventures entrepreneuriales, tout en les proposant lors de l'élaboration du questionnaire de l'enquête de choisir entre un certain nombre de motivations, que le tableau ci-après met en évidence, en plus des réponses recueillies après l'enquête.

Tableau n°18: Les motivations de la création d'entreprise

Les motivations de création	Pourcentage
Expérience professionnelle dans le secteur	34,79 %
Influence d'une réussite familiale	10,14%
Participation au développement local	8,70%
Créer son propre emploi	33,33%
Créer des emplois dans la région	11,60%
Autres	1,44%
Total	100%

Source : Réalisé sur la base des données de l'enquête, 2022.

D'après les informations recueillies auprès des 32 entreprises enquêtées, la motivation principale de la majorité des entrepreneurs s'avère à la lumière de ces réponses que les entrepreneurs de la wilaya de Bejaia sont motivés dans leurs créations d'entreprises par deux éléments essentiels : Expérience professionnelle dans le secteur et qui arrive en tête des motivations avec un pourcentage de 34,79 % des réponses. Le second élément est créé son propre emploi avec un pourcentage de 33,33%, le reste des motivations des entrepreneurs se partage entre la création des emplois dans la région et l'influence d'une réussite familiale, la dernière, la participation au développement local avec (11,60%, 10,14% et 8,70%).

1-3-3-2- Le principal but de l'entrepreneur

Tableau n°19 : les principaux buts de l'entrepreneur

Les motivations de l'entrepreneur	Nombre d'observation	Le taux
Etre patron	12	37,50%
Avoir un travail sur mesure	4	12,50%
Réaliser un rêve	1	3,13%
Relever le défi	0	-
Contribuer a la création des emplois	3	9,38%
Prendre des risques	2	6,25%
Améliorer la situation familiale	10	31,25%
Total	32	100%

Source : Réalisé sur la base des données de l'enquête, 2022.

L'entrepreneur est généralement doté d'un fort sentiment d'indépendance et d'autonomie et un besoin d'être son propre chef, pour réaliser ses rêves et ambitions. Chose qui se confirme d'après les résultats de notre enquête, **37,50%** ont affirmé avoir créé leurs entreprises dans le but d'assurer leur propre emploi, ne subir aucune autorité et ne pas avoir des ordres d'un supérieur hiérarchique. « Améliorer la situation familiale » est citée en second lieu avec un pourcentage **31,25%**. En troisième lieu, **12,50%** pour les entrepreneurs qui veulent contribuer à la création des emplois, et **9,38%** pour les entrepreneurs qui veulent «Avoir un travail sur mesure ». Les entrepreneurs enquêtés pensent à prendre des risques et réaliser un rêve avec un taux **6,25%** et **3,13%**.

1-3-3-3- La répartition de l'échantillon selon l'effectif des employés par sexe

Nous enchainons maintenant avec un aperçu sur le nombre d'emplois créé par les 32 entreprises enquêtées depuis leurs entrées en activité, nous avons réparti l'échantillon selon le nombre d'employés par sexe.

Tableau n°20 : La répartition de l'échantillon selon le nombre d'Employés par sexe

Nombre d'emplois par sexe	Effectifs	Pourcentage
Homme	21	52,50%
Femme	19	47,50%
Total	40	100%

Source : Réalisé sur la base des données de l'enquête, 2022.

D'après le tableau précédent, nous remarquons que le nombre d'emplois des hommes et femmes presque c'est le même avec un taux de **52,50%** et **47,50%**, ce qui confirme que la femme en Algérie est une femme courageuse, audacieuse, autonome et très ambitieuse ; elle symbolise la réussite de la société et son développement. Aujourd'hui la femme est plus organisée et plus dynamique, et travail avec beaucoup plus d'assiduités que les hommes ; c'est une femme battante qui réussit à gérer sa vie de femme, de mère et de travailleuse.

1-3-3-4- La répartition de l'échantillon selon l'effectif des employés

Tableau n°21 : La répartition de l'échantillon selon le nombre d'Employés

Nombre d'emplois	Effectifs	Pourcentage
Zéro employés	8	25%
Moins de deux employés	7	21,87%
Entre deux et neuf employés	17	53,13%
Total	32	100%

Source : Réalisé à la base des données de l'enquête, 2022.

Le tableau n°21 montre que la dynamique entrepreneuriale dans la wilaya de Bejaia est génératrice de l'emploi, ce qui est tout à fait logique du fait du sens même de l'entrepreneuriat qui consiste à créer une activité garantissant au moins un emploi à son créateur, quoique que d'après le tableau ci-dessus, il s'est avéré que plus de la moitié des entreprises de notre échantillon d'enquête ont pu créer entre deux et neuf employés, que nous pouvons considérer des emplois directs tant que ces entreprises respectives sont en activité.

1-3-3-5- La répartition de l'échantillon selon la nature d'emploi

Tableau n°22 : La répartition de l'échantillon selon la nature des emplois créés

	Nature des emplois créés			Total
	Pré-emploi	Contrat à durée déterminée (CDD)	Contrat à durée indéterminée (CDI)	
Effectifs	1	17	14	32
Pourcentage	3,13%	53,13%	43,75%	100,00%

Source : Réalisé sur la base des données de l'enquête, 2022.

Nous remarquons d'après le tableau précédent que les contrats à durée déterminée sont les plus utilisables par les entreprises enquêtées 53,13%, se suit par les contrats à durée indéterminée et Pré emploi respectivement avec des taux 43,75% et 3,13%.

Nous concluons que les contrats à durée déterminée sont utilisés lorsqu'une prestation non renouvelable, il agit de remplacer le titulaire d'un poste qui s'absente temporairement, les travaux périodique à caractère discontinue et en cas d'accroissement de l'activité d'entreprise. Aussi pour répondre à une demande exceptionnelle de la part de ses clients. Contrat à durée indéterminée est utilisé lorsqu'il n'existe pas de limitation de durée et ne pas être lié à l'exécution d'un travail précis et temporaire.

1-3-3-6- La structure de financement initial des entreprises enquêtées

Il y a lieu d'observer que d'une manière générale, les entrepreneurs enquêtés n'utilisent pas une seule source de financement pour réaliser leurs projets. Le problème de financement et la disponibilité des capitaux sont le premier obstacle auquel l'entrepreneur est confronté d'une manière générale.

Du fait des difficultés d'accès à des prêts bancaires, l'entrepreneur recourt à des voies informelles pour rassembler les capitaux nécessaires.

Tableau n°23 : la répartition de La structure de financement initial des entreprises enquêtées

structure de financement	Pourcentage %
Epargne personnelle	15,63%
Emprunt bancaire	43,75%
Emprunt familiaux	9,38%
Emprunt chez les amis	3,13%
Dispositifs public CNAC	28,13%
Total	100%

Source : Réalisé sur la base des données de l'enquête, 2022.

Selon les résultats de notre enquête, les capitaux initiaux investis, proviennent essentiellement d'emprunts bancaires soit 43,75% et le dispositif public CNAC avec un taux 28,13%. 15,63% caractérise l'épargne personnelle, et généralement c'est une source de financement importante après l'emprunt bancaire et le dispositif public CNAC, avec laquelle l'entrepreneur puisse lancer son projet. En dernière position, nous trouvons Emprunt familiaux et l'emprunt des amis avec un taux de 9,38% et 3,13% du total.

1-3-3-7- Pourquoi avez-vous fait appel au financement CNAC au lieu d'un autre organisme de financement ?

D'après les résultats de l'enquête, la plupart des promoteurs centrés sur la correspondance à l'âge, parce que l'âge demandé par le CNAC- Bejaia (30ans jusqu'à 55ans) est différent par rapport aux autres dispositifs (l'ANDI, ANADE).et aussi par apport aux avantages bénéficiés par la CNAC comme l'avantage fiscal.

1-3-3-8- structure de financement**Tableau n°24 : structure de financement des entreprises enquêtées**

	Nombre	%
Apport personnel 1%, Crédit CNAC 29%, Crédit Bancaire 70%	23	71,88%
Apport personnel 2%, Crédit CNAC 28%, Crédit Bancaire 70%	9	28,13%
Total	32	100%

Source : Réalisé sur la base des données de l'enquête, 2022.

A partir de la lecture du tableau, nous constatons que le financement appliqué par l'organisme CNAC est un financement triangulaire (crédit sans intérêt), d'après notre enquête, le niveau de financement le plus dominant est (Apport personnel 1%, Crédit CNAC 29%, Crédit Bancaire 70%) avec le taux de 71,88%.

1-3-3-9- La base de choix du projet :**Tableau n°25 : Répartition de la base de choix du projet**

base de choix	Nombre d'observation	%
Orienté par les services du dispositif	4	12,50%
Lié à vos compétences	13	40,63%
Un conseil d'un ami ou de la famille	5	15,63%
Sur la base de la rentabilité du projet	7	21,88%
Sur une étude détaillée du marché	3	9,38%
Total	32	100%

Source : Réalisé sur la base des données de l'enquête, 2022.

Pour les entrepreneurs enquêtés, il n'y a pas une seule raison, qui pour eux, leur a facilité et stimulé la création de leurs entreprises, c'est la conjugaison de plusieurs raisons qui les a amené à prendre leurs décisions.

Ainsi, nous constatons que les taux représentés par le choix lié aux compétences des promoteurs 40,63%, cela peut expliquer le fait qu'ils ont des compétences dans ce domaine, qui peut être soit une qualification, une expérience, un savoir-faire, etc.

1-3-3-10- La possibilité de créer les entreprises sans l'aide des dispositifs**Tableau n°26:** Possibilité de créer les entreprises sans l'aide des dispositifs

	Nombre d'observation	%
Oui	11	34,38%
Non	21	65,63%
Total	32	100,00%

Source : Réalisé sur la base des données de l'enquête, 2022.

Selon le tableau, nous remarquons que la plupart des promoteurs n'arrive pas à créer leurs propres entreprises sans l'aide du dispositif où s'inscrit son entreprise, et cela représente un taux de **65,63%**, contre **34,38%** qu'ayant des capacités personnelles. Cela indique le rôle important des dispositifs à la création d'entreprise.

1-3-3-11- Les niveaux de satisfaction des divers services reçus par les dispositifs**Tableau n°27 :** Répartitions de niveaux de satisfaction des divers services reçus par les dispositifs

	Nombre d'observation	%
Pas du tout satisfait	2	6,25%
Satisfait	21	65,63%
Très satisfait	9	28,13%
Total	32	100%

Source : Réalisé sur la base des données de l'enquête, 2022.

L'objectif de ce tableau est d'éclairer le degré de satisfaction des différents services reçus par les dispositifs, selon ces résultats la majorité des promoteurs sont satisfaits avec un taux de **65,63%**, et de **28,13%** qui sont très satisfaits, contre **6,25%** qui n'était pas du tout satisfait.

1-3-3-12- La durée de l'accord du dispositif pour les dossiers

Tableau n°28 : la répartition de la durée du l'accord du dispositif pour les dossiers

	Nombre d'observation	%
Longue	9	28,13%
Réduite	23	71,88%
Total	32	100%

Source : Réalisé sur la base des données de l'enquête, 2022.

Le taux le plus élevé soit **71,88%** des entrepreneurs enquêtés a déclaré que la durée de l'accord du dispositif était réduite, par contre **28,13%** pour une durée longue. Cette longue durée a rencontré des problèmes lors de l'élaboration de dossier administratif, soit au niveau de la wilaya, APC et les banques à cause de COVID-19. Pour eux, la lenteur administrative et la lourdeur des dossiers sont la contrainte principale en Algérie, et elle devient un frein pour le lancement de n'importe quelle activité.

Cette contrainte d'ordre administratif était même pour ceux qui ont bénéficié des dispositifs de soutien par les différents organismes existants.

1-3-3-13- La durée de remboursements des crédits dans les délais fixés

Tableau n°29 : la répartition de La durée de remboursements des crédits dans les délais

	Nombre d'observation	%
Oui	14	43,75%
Non	18	56,25%
Total	32	100%

Source : Réalisé sur la base des données de l'enquête, 2022.

Le tableau ci-dessus montre que la moitié des promoteurs enquêtés sont arrivés à rembourser leurs prêts auprès du CNAC (43,75%) dans les délais, et d'autres promoteurs (56,25%) n'ont pas arrivés à rembourser leurs prêts parce qu'ils sont dans la phase de lancement.

1-3-3-14- Les difficultés rencontrées lors de la phase de la création

Tableau n°30 : Répartitions des difficultés rencontrées lors de la phase de création

Difficultés rencontrées	Nombre d'observation	Taux
Manque d'information	2	6,25%
Organisation administrative	5	15,63%
Recherche de fonds propres (apport personnel)	4	12,50%
Recherche des fournisseurs	4	12,50%
Recherche du siège d'implantation	12	37,50%
Autre	5	15,63%
Total	32	100%

Source : Réalisé sur la base des données de l'enquête, 2022.

Nous remarquons ici, d'après les données de notre enquête que 37,50% des promoteurs rencontrent des difficultés de recherche du siège d'implantation qui a freiné leurs procédures, la recherche de fonds propres et la recherche des fournisseurs, organisation administrative, manque d'information, représentant des taux faibles plus ou moins équilibré et varient entre 6% et 15% . Aussi, il existe d'autres difficultés que les promoteurs ont rencontrés (15, 63%).

1-3-3-15- Les difficultés rencontrées lors de la phase d'exploitation

Tableau n°31: Répartition des difficultés rencontrées lors de la phase d'exploitation

Types de difficultés	Nombre d'observation	%
Difficultés de remboursement du prêt bancaire	8	25,00%
Difficultés de trouver de la clientèle	5	15,63%
Recherche de personnel qualifié	17	53,13%
Autre	2	6,25%
Total	32	100%

Source : Réalisé sur la base des données de l'enquête, 2022.

À travers ce tableau, nous remarquons que 53,13% des promoteurs ont déclaré qu'ils ont rencontrés des difficultés pour trouver du personnel qualifié, cela influence directement sur le recrutement dont il est le principal obstacle qui oblige les PME de ne pas faire des contrats à durée indéterminée, ce qui confirme les résultats de tableau n°22, suivi par la difficulté de remboursement de leur prêt bancaire avec un taux de 25%, et 15,63% des promoteurs ont rencontré des difficultés de trouver de clientèle cela influence négativement sur la compétitivité des PME, donc sur sa capacité de supporter les charges et la difficulté de recruter. Aussi, il existe d'autres difficultés que les promoteurs ont rencontrés pour arriver en ensemble à un taux de 6,25%.

1-4- Les limites de l'enquête

Nous avons été confrontés à certaines barrières qui ont freiné notre investigation sur le terrain. Nous citons les plus importantes :

- La non-disponibilité de quelques entrepreneurs à répondre au questionnaire.
- La difficulté et la complexité de localisation de certaines entreprises sur le terrain. En effet, soit qu'on ne trouve pas l'adresse parce qu'elle est mal renseignée (dans la liste remise par la CNAC-Bejaia), soit que l'entrepreneur a changé d'adresse sans informer les structures du CNAC, ou bien que l'entrepreneur a carrément cessé son activité.
- Les entreprises qui rencontrent des difficultés sont moins enclines à répondre à notre enquête. Ceci pourrait être dû à la peur d'être jugées sur un échec.

Conclusion

Après avoir recueilli les statistiques au niveau de la CNAC et la création d'entreprises et d'emploi dans la wilaya de Bejaia, et à la lumière des réponses des questionnaires déposés que nous avons analysés et interprétés, nous avons constaté que la plupart des entrepreneurs investis dans des secteurs privés, est due par le dispositif CNAC de Bejaia qui proviennent essentiellement de l'apport personnel, apport CNAC et l'apport bancaire.

À travers notre enquête, nous avons constaté que la plupart des entreprises enquêtées se caractérisent globalement par leur petite taille (TPE ou micro-entreprise), grâce au dispositif CNAC de Bejaia, elles sont nouvellement créées. On peut aussi considérer que les PME privées de la wilaya de Bejaia ont contribué à réaliser certains objectifs de façon partielle à la création d'emplois et cela dépend de la taille d'entreprise, et à répondre aux besoins de certains secteurs, mais elles sont loin d'arriver aux objectifs dits stratégiques.

La majorité des entrepreneurs enquêtés déclarent être satisfaits de leurs situations actuelles. Ils ont comme objectifs principaux : l'augmentation de chiffre d'affaire, l'augmentation de la satisfaction des clients, l'augmentation du volume de l'emploi, l'augmentation de leurs parts de marché et l'augmentation des bénéfices.

Conclusion de la deuxième partie

Cette partie a donné lieu à la présentation des résultats obtenus lors de notre enquête de terrain. À cet effet, cette partie est constituée de deux chapitres :

Le premier chapitre, a visé dans son ensemble, la présentation détaillée de la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC), qui se situe au niveau de la wilaya de Bejaia, ainsi que le dispositif d'aide à la création d'entreprise et à l'extension d'activité destiné aux chômeurs promoteurs âgés de 30 à 55 ans.

Dans ce sens, nous avons vu le cadre législatif qui régit le dispositif, les conditions d'accessibilité et les avantages consentis par ce dernier et plein d'autres procédures importantes relatives à la mise en application de ce dispositif et d'avoir les données statistiques sur le nombre des entreprises financées par la CNAC, ainsi que les emplois générés par secteurs d'activité et par sexe à partir de 2017 jusqu'à 2021.

Le deuxième chapitre a visé dans son ensemble la présentation des résultats de l'enquête, qui constitue notre contact avec le terrain. Pour mieux enrichir notre partie pratique, nous avons exploité un échantillon de 32 entreprises créées à l'aide du dispositif CNAC et nous avons étudié leurs évolutions selon leurs spécialisations et secteurs d'activité.

Conclusion Générale

Conclusion Générale

L'objet de ce mémoire est d'avoir un aperçu sur le rôle qu'exerce le dispositif CNAC-Bejaia sur la création d'entreprise et sur la création d'emplois, pour y parvenir, nous l'avons scindé en deux parties. La première partie est théorique, où nous a servi d'assise le cadre conceptuel de l'entrepreneuriat et la création d'entreprise. La deuxième partie est traduite par un stage pratique effectué au sein de la CNAC-Bejaia ainsi qu'une enquête de terrain que nous avons menée auprès d'un échantillon composé de 32 entreprises privées créées dans le cadre du CNAC-Bejaia.

L'organisme CNAC suit une démarche de financement uniforme applicable à tous types d'entreprises et quel que soit le secteur d'activité. En effet, le profil des entrepreneurs est varié (niveau d'instruction secondaire, moyen, universitaire, issu de la formation professionnelle). Également, les secteurs d'activité sont divers : le secteur relevant de la profession libérale, le secteur des services, l'agriculture, l'artisanat et l'agroalimentaire. Cette procédure est composée de huit étapes principales, allant du traitement de dossier visant la concordance aux exigences de financement via l'organisme CNAC jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation de l'activité.

Suit à notre stage pratique effectué au sein de la CNAC-BEJAIA, nous avons constaté que cet organisme joue un rôle majeur dans la création d'entreprises. Cet organisme cible les entrepreneurs dont la tranche d'âge varie de 30 à 55 ans. Ainsi, il complète la mission des autres organismes d'aide à la création d'entreprise, à l'exemple de l'ANADE qui vise les promoteurs âgés de moins de 30 ans. La CNAC-BEJAIA a réussi à s'imposer en tant qu'organisme à part entière dans la création d'entreprise, et a fait preuve de son efficacité puisqu'il a permis la création de nombreuses micro-entreprises dans les différentes communes de la wilaya, comme le démontrent les données statistiques des cinq dernières années (2017 à 2021), le nombre d'entreprises créées est de 584 entreprises ayant généré 1165 postes d'emplois.

Ceci nous a permis de déduire que l'organisme CNAC-Bejaia est une solution pour concrétiser son ambition de devenir indépendant ou une opportunité de créer son propre emploi. Mais aussi, 71,88% de ces entrepreneurs sont motivés par les avantages offerts par l'organisme CNAC, à l'exemple du financement triangulaire (Apport personnel 1%, Crédit CNAC 29%, Crédit bancaire 70%) et des avantages fiscaux. Également, 65,63% des créateurs des PME enquêtées affirment que sans l'aide du CNAC, leur entreprise n'aurait pas été créée. Vu ces constatations, nous confirmons notre première hypothèse formulée comme suit : *les aides financières ainsi que les moyens mis en œuvre par le CNAC facilitent et motivent les porteurs de projets à la création d'entreprise.*

La CNAC-BEJAIA a réussi dans la création d'emplois. L'emploi dans la wilaya de Bejaia a connu une évolution appréciable durant ces dernières années. Les résultats de notre étude de terrain. Plus de la moitié des entreprises (53,13%) de notre échantillon d'enquête ont pu créer entre deux et neuf employés. Le dispositif CNAC finance un nombre très important de jeunes entrepreneurs qui ont contribué d'une manière plus ou moins efficace à la réduction du

taux de chômage et création des postes d'emplois, ce qui confirme donc la deuxième hypothèse : *la création des postes d'emplois dans le cadre de la CNAC découle des motivations des porteurs de projet, ces dernières peuvent influencer la qualité et la quantité de l'emploi à créer.*

À cet effet, il est clair que la CNAC est l'un des mécanismes de création d'entreprises et d'emplois le plus important en Algérie. Nous encourageons vivement la CNAC à faire plus de publicité pour se faire connaître auprès de sa probable clientèle.

Bibliographie

Références Bibliographiques

❖ OUVRAGES

1. BORLAND, C.M., (1974), Locus of control, need for achievement and entrepreneurship, University of Texas.
2. BROCKHAUS, R.H., (1982), "The psychology of the entrepreneur", in kent, C.A., sexton, D.L. et VESPER, K.H. (éd.), Encyclopedia of Entrepreneurship, Englewoods Cliffs (N.J.), Prentice-Hall.
3. CADIEUX, P. L. (2010). La mesure de l'entrepreneuriat. Institut des statistiques, Quebec.
4. DAVIDS, L.E., (1963), Characteristics of small business founders in Texas and Georgia, Athens, Bureau of Business Research, University of Georgia.
5. DEMAZIERE D, (1995), « la sociologie du chômage », éd : la découverte, paris.
6. FAYOLLE, A., & DEGOEGE, J. M (2012). Dynamique entrepreneuriat, (1^{er} ed) de boeck. PARIS.
7. FAYOLLE, A., & FILLION, L.-J (2006). Devenir entrepreneur : des enjeux aux outils. Paris : Pearson éducation France.
8. FAYOLLE. A, (2003), « le métier de créateur d'entreprise », édition, d'organisation, France.
9. HERNAND E M, (1999), le processus entrepreneurial : Vers un modèle stratégique d'entrepreneurial, (Imprimé en France), l'harmattan.
10. JAMES E. MEADE, (1996): « Retour au Plein Emploi », Edition ECONOMICA, PARIS.
11. JULIEN, P.-A (2016). Entreprendre : une introduction à l'entrepreneuriat (éd. 2). De BOUECK Supérieur, paris.
12. JULIEN, P.-A (2016). Entreprendre : une introduction à l'entrepreneuriat (éd. 2), PAYS BAS : DE BOUECK, Paris.
13. LALLEMENT M, (1994) : « *travail et emploi* », éd L'harmattan, Paris,.
14. MARCHESNAY, M., & Julien, P.-A (1996). Entrepreneuriat. Paris: Economica.
15. McClelland, D.C., (1961), The achieving society, Princeton (New Jersey), Van Norstand.
16. MICHEL Coster, Entrepreneuriat, publié par PEARSON EDUCATION France.
17. PETERS. M P, (1991), « Entrepreneurship : La ncer, élaborer et gérer une entreprise », Ed. economica, Paris.
18. VERSTRAETE T et SAPORTA B, (2006), « Création d'entreprise et entrepreneuriat ». Edition ADREG, france.
19. VERSTRAETE, T (2000). Histoire d'entreprendre, les réalités de l'entrepreneuriat. Paris : EMS.

❖ DICTIONNAIRES

1. HENRI MAHE de BOISLANDELLE, (1991): « Dictionnaire de gestion : vocabulaire, concept et outils, Economica.

❖ **DECRETS LEGISLATIFS**

1. Recueil des textes législatifs et réglementaires « Dispositif de CNAC », et guide de la création de la micro entreprise et informations rapportées au niveau de CNAC.

❖ **Articles de revues**

1. BRUYAT. C, (1994), « Contributions épistémologiques au domaine de l'entrepreneuriat », Revue française de gestion, n° 101, IN Cuzin. R, Fayolle. A, (2006), Quel appui à la création d'entreprise ? Dans L'Expansion Management Review, (n° 120), Éditeur : L'Express - Roularta, p 96- 97.
2. FILION, L. J. (1997). Le Champ de L'entrepreneuriat: historique, évolution, tendances. Revue internationale P.M.E., vol. 10, n° 2,p 130-172.
3. FILION, L.J., (1997), « Le champ de l'entrepreneuriat : historique, évolution et tendances », Revue Internationale P.M.E., n°10, 2, p. 129-172.
4. GASSE, Y., (1987, septembre- octobre), « L'entrepreneur, son profil et son développement », Gestion 2000, 5, p 27-41.
5. VERSTRAETE, T. et Fayolle, A., (2005), « Paradigmes et entrepreneuriat », Revue de l'Entrepreneuriat, n°4, 1, p. 33-52.

❖ **TESES ET MEMOIRES**

1. (ACS, 1984; DRUCKER, 1985; AUDRETSCH, 2006), In OUKACI. M, (2020 – 2021), THÈSE de Doctorat, Entrepreneuriat en Algérie : Caractéristiques, Enjeux et Perspectives, Université A.MIRA-BEJAIA.
2. ABDALLAH. R, AIT ALI BELKACEM. K, (2016-2017), mémoire de fin de cycle, a contribution de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage à la création de l'emploi : Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou, université de mouloud mammeri de tizi-ouzou.
3. AGUERCIF. S, (2019-2020), THÈSE de Doctorat LMD, Impact du dispositif d'aide à la création d'entreprise sur la création d'emplois. Cas du dispositif CNAC de Bejaia, Université A.MIRA-BEJAIA.
4. BENHADJ. F, (2019), mémoire de master faculté des sciences de gestion, option : entrepreneuriat, Entrepreneuriat, création d'entreprise et effet sur l'emploi : cas de l'ANSEJ Bejaia, UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA, BEJAIA.
5. BRENNMANN. R, SEPRI. S, (2001), « Economie d'entreprise», DUNOD, paris.
6. CHABANE. A, CHABOU. B, (2019-2020), Mémoire fin de cycle master 2, Le rôle de la formation entrepreneuriale universitaire dans la motivation a la création d'entreprise, Université Abderrahmane Mira De Bejaia.
7. TOUNES. A, (2003), l'intention entrepreneuriale, Thèse de doctorat en sciences de gestion, université de Rouen, Paris.

❖ **LISTE D'INTERNET**

1. www.angem.dz/article/les-conditions-d-eligibilite-au-micro-credit.
2. www.angem.dz/article/les-formes-de-financement-du-micro-credit.
3. www.angem.dz/article/objectifs.
4. www.angem.dz/article/objectifs-et-missions.
5. www.angem.dz/article/presentation.
6. www.cnac.dz/ la mission de la CNAC.
7. [www.cnac.dz/Mesures D'encouragement d'aide à l'emploi](http://www.cnac.dz/Mesures-D-encouragement-d-aide-a-l-emploi).
8. www.hellowork.com/fr-fr/medias/types-contrats-travail.html.
9. www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1066.
10. www.observatoiredelafranchise.fr/dictionnaire-franchise/definition-entrepreneur-47.htm.
11. www.toupie.org/Dictionnaire/Emploi.htm.
12. www.anade.dz/index.php/fr/presentaion-de-l-ansej/presentaion-du-l-ansej.
13. www.andi.dz.
14. www.oecd.org/fr/emp/taux-d-activite.htm.
15. www.oecd.org/fr/emp/taux-d-em.
16. www.ses.webclass.fr/notions/emploi.

Annexes



Dispositif CNAC de soutien à la création et à l'extension d'activités
Par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans

Agence Régionale :
Agence de Wilaya de :
Antenne:

Fiche d'identification du chômeur promoteur

Annexe n°01

Espace photo

Qualité : Cochez la case correspondante

- Gérant
- Associé

Numéro de l'acte de naissance

Je, soussigné(e) :

Nom(s) :

Prénom(s) :

Nom de jeune fille :

Fils/fille de :(prénom du père).....et de (Nom(s), prénom(s) de la mère).....

Date de naissance :

Commune de naissance :

Wilaya de naissance :

Nationalité :

Situation familiale :

Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf/veuve

Localisation

Adresse :

Commune de résidence :

Wilaya de résidence :

N° de téléphone /fixe :

N° téléphone /mobile :

Mail :

Profil

Niveau d'instruction

Primaire Moyen Secondaire Universitaire

Qualification (s) / formation (s) initiale (s) détenue (s)

-
-
-

Diplôme(s) obtenu(s)

-
-
-

Déclare sur l'honneur que :

- Je n'exerce, actuellement, aucune activité en tant que salarié, ni pour propre compte
- Je n'ai jamais bénéficié d'une aide de l'Etat au titre de la création d'activité

Lu et approuvé

Signature

N B : Toute fausse déclaration entrainera l'annulation définitive de l'inscription du/de la concerné(e).

Information sur le projet d'activité à créer

1. Votre projet de création d'activité concerne :

*Cochez la case correspondante

La production de biens/produits La production de services

2. Votre projet de création d'activité fait partie du secteur de :

*Cochez la case correspondante

Agriculture	Industrie	Services	Bâtiment Travaux Publics	Hydraulique	Artisanat	Pêche
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. Selon votre avis, le montant du projet que vous souhaitez créer nécessite un investissement financier de :

*Cochez la case correspondante

Moins de 5.000.000,00 DA Plus de 5.000.000,00 DA

4. Envisagez-vous de créer, seule ou bien avec un ou d'autres associés, votre future micro entreprise ?

*Cochez la case correspondante

Seule Avec un ou d'autres associés

5. Combien d'emplois avez-vous prévu au démarrage de votre activité ?

*Cochez la case correspondante

01 emploi 02 emplois Plus de 02 emplois

6. Quel(s) type(s) d'équipement (s) et/ou de matériel(s) avez-vous prévu d'acquérir pour votre micro entreprise ?

Important : A renseigner par le/la gérant(e)

*Se référez aux factures proforma

Tableau des équipements prévus pour le projet

Rubriques	Désignation	Montant en TTC
01	Equipements	
02	Matériels (Matériel roulant s'il y a lieu)	
03	Cheptels	
04	Assurances multirisques (équipements et matériels)	
05	Assurance tous risques (matériel roulant)	
06	Aménagement (si nécessaire)	
07	Fonds de roulement (si nécessaire)	

7. Les équipements nécessaires à votre activité sont-ils actuellement disponibles au niveau du ou des fournisseurs ?

*Cochez la case correspondante

Oui

Non

8. Quel (s) est/sont ce fournisseur/ces fournisseurs ?

Désignation	Nom ou raison sociale /Adresse du Siege social
Fournisseur 01	
Fournisseur 02	
Fournisseur 03	
Fournisseur 04	

9. Disposez-vous, êtes-vous en possession, d'un:

*Cochez la case correspondante selon l'activité envisage

-Local (à usage industriel)? Oui Non

-Terrain à usage industriel ? Oui Non

-Terrain à usage agricole ? Oui Non

10. Quelle superficie (surface) du local est nécessaire pour abriter votre future activité ?

*Cochez la case correspondante (Fourchette approximative à titre d'exemple)

100M² 200M² Plus de 200M²



Dispositif CNAC de soutien à la création et à l'extension d'activités
Par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 55 ans

FORMULAIRE D'AUTHENTIFICATION

Identification organisme :

Confirme que le document ci-après : (cochez la case correspondante)

- Diplôme
- Attestation de formation
- Certificat de travail

Délivré (e) à M^{me}/ M^{lle}/ M

Né (e) le/...../..... à

Est authentique.

Organisme concerné

Cachet, Griffe et signature

Questionnaire

Dans le cadre de la préparation d'un mémoire de master en science de gestion, option Entrepreneuriat, qui porte sur **la création d'entreprise : quelle contribution à la création d'emploi**, nous avons l'honneur de vous soumettre ce questionnaire, qui constitue l'instrument principal de notre travail de recherche. Vos réponses sont anonymes, elles feront l'objet d'un traitement académique confidentiel. La qualité et la précision de vos réponses contribueront à la réussite de ce travail. Je vous remercie par avance d'avoir répondu à ce questionnaire.

Axe 01 : Identification et Caractéristiques de l'Entreprise

01-Adresse (lieu d'implantation) de votre entreprise :

..... **02-**

Année de création de votre entreprise :

03- Veuillez indiquer la forme juridique de votre entreprise :

- SPA
- SARL
- SNC
- EURL
- AUTRE

(Précisez)

04- Quelle est l'origine de l'activité d'entreprise ? :

- Une nouvelle création
- Une reprise d'une activité déjà existante
- Une extension

05- Veuillez classer votre entreprise selon les catégories suivantes :

- Micro entreprise (1 à 9 salariés) TPE
- Petite entreprise (10 à 49 salariés) PE
- Moyenne entreprise (50 à 250 salariés) ME

06- Veuillez indiquer le secteur d'activité de votre entreprise :

- Commerce
- Industrie
- Service
- Autre

(Précisez).....

Axe 02 : Profil du promoteur

07- Le sexe de promoteur :

- Féminin
- Masculin

08- quel âge avez-vous ?

09- Quelle est l'origine du créateur de l'entreprise?

- Locale (de la wilaya de Bejaia)
- Nationale (autre que la wilaya de Bejaia)

10- Quel est le niveau de formation de l'entrepreneur ?

- Niveau primaire
- Niveau moyen
- Niveau secondaire
- Niveau universitaire
- Formation professionnelle

11- La situation du promoteur avant la création de l'entreprise :

- Etudiant
- Chômeur
- Employeur
- Salarié

Axe 03 : Le rôle des entreprises dans la création de l'emploi

12- Quelles sont les motivations qui vous ont conduit à créer votre entreprise :

- Expérience professionnelle dans le secteur
- Influence d'une réussite familiale
- Participation au développement local
- Créer son propre emploi
- Créer des emplois dans la région
- Autre

Précisez

13- quel était votre but de créer votre entreprise ?

- Etre patron
- Avoir un travail sur mesure
- Réaliser un rêve
- Relever le défi
- Contribuer à la création des emplois
- Prendre des risques
- Améliorer la situation familiale
- Autre
- Précisez

14-L'effectif des employés dans votre entreprise ?

-Au début de votre activité :

- Homme
- Femme

-L'effectif actuel :

- Homme
- Femme

15-Quelle est le nombre d'emploi que vous crée depuis votre entrée en activité ?

- Zéro employé
- Moins de deux employés
- Entre deux et neuf employés
- Entre dix et cinquante employés
- Plus de cinquante employés

16-Quelle est la nature de vos emplois crée ?

- Pré-emploi
- Contrat duré déterminé (CDD)
- Contrat duré indéterminé (CDI)

17-Quelle est la structure de financement initiale de votre entreprise ?

- Epargne personnelle (autofinancement)
- Emprunt bancaire
- Emprunt familiaux
- Emprunt chez les amis
- Dispositifs public (ANADE, ANGEM, CNAC,.....)

18-Dans quel dispositif s'inscrit votre entreprise ?

- ANADE (Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat)
- CNAC (caisse national d'aide aux chômeurs)
- ANGEM (agence nationale de gestion du microcrédit)
- ANDI (agence nationale de développement de l'investissement)

19-Pourquoi avez-vous fait appel au financement dans cet organisme au lieu d'un autre organisme de financement?

.....

20- Structure de financement

- Apport personnel : %
- Crédit CNAC %
- Crédit bancaire :..... %

21-Sur quelles bases avez-vous choisi votre projet ?

- Orienté par les services du dispositif
- Lié à vos compétences
- Un conseil d'un ami ou de la famille
- Sur la base de la rentabilité du projet
-

- Sur une étude détaillée du marché

22- Sans l'aide de ce dispositif comptez-vous créer votre entreprise tout seul ?

- Oui - Non

23- Etes-vous satisfait des divers services reçus par le dispositif ou s'inscrit votre entreprise ?

- Pas du tout satisfait
- Satisfait
- Très satisfait

24- Après avoir déposé votre dossier, avez-vous attendu longtemps pour avoir l'accord du dispositif ?

- Oui - Non

25- Est-ce que vous arrivez au remboursement de votre crédit dans les délais fixés ?

- Oui - Non

26- Quelles sont les difficultés rencontrées lors de la phase de réalisation de votre entreprise ?

- Manque d'informations
- Organisation administrative
- Recherche de fonds propres (apport personnel)
- Recherche de fournisseurs
- Recherche du siège d'implantation

27- Quelles sont les difficultés rencontrées lors de la phase d'exploitation de votre entreprise ?

- Difficultés de remboursement du prêt bancaire
- Difficultés de trouver de la clientèle
- Recherche de personnel qualifié
- Autre

(Précisez)

28- En générale, que recommandez-vous aux jeunes créateurs d'entreprise ?

.....
.....
.....

Tables des matières

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Table des matières

Sommaire

Introduction Générale.....01

Premier partie : Le cadre conceptuel de l'entrepreneuriat et la création d'entreprise

Introduction à la Premier partie..... 03

Chapitre 01 : Le phénomène entrepreneurial

Introduction..... 04

Section 01 : L'entrepreneuriat..... 04

1-1- Le concept de l'entrepreneuriat04

1-2- Les paradigmes dominants de l'entrepreneuriat05

1-2-1- Le paradigme de l'opportunité d'affaire 06

1-2-2- Le paradigme de la création d'une organisation 06

1-2-3- Le paradigme de création des valeurs 06

1-2-4- Le paradigme de l'innovation 06

1-3- Les formes de l'entrepreneuriat07

1-3-1- La création de l'entreprise08

1-3-3-Intrapreneuriat 09

Section 02 : L'entrepreneur 10

2-1- Définitions de l'entrepreneur 10

2-2- Caractéristiques de l'entrepreneur12

2-2-1- Caractéristiques démographiques12

2-2-2- Caractéristiques psychologiques 12

2-3- Typologie de l'entrepreneur 14

2-3-1- L'entrepreneur-artisan 15

2-3-2- L'entrepreneur opportuniste 15

2-3-3- L'entrepreneur propriétaire 15

2-3-4- L'entrepreneur technicien	15
2-3-5- L'entrepreneur artisan.....	15
2-3-6- Les entrepreneurs créateurs d'organisations	16
2-4- Les facteurs clefs de motivation de l'entrepreneur	16
2-4-1- définition de la motivation	16
2-4-2- les facteurs de motivation	17
Conclusion	18

Chapitre 02 : La création d'entreprises et la création d'emplois en Algérie

Introduction.....	19
--------------------------	-----------

Section 01 : La création d'entreprises

1-1- Concepts et Définition.....	19
1-2- Les types de la création	21
1-2-1- La création reproduction	21
1-2-2- La création imitation.....	21
1-2-3- La création innovation-valorisation.....	21
1-2-4- La création innovation-aventure.....	22
1-3- Le processus de la création de l'entreprise	22
1-3-1- l'idée	22
1-3-2- Évaluer l'idée de création d'entreprise.....	22
1-3-3 Réaliser une étude de marché.....	22
1-3-4- Réaliser un plan d'affaires ou business plan.....	23
1-3-5- Choisir un statut juridique adapté.....	23
1-3-6 Les prévisions financières	23

Section 02 : La création de l'emploi

2-1- Notions et définition de l'emploi	25
2-1-1- Le travail.....	26
2-1-2- Le plein-emploi	26
2-1-3- Le sous emploi	26
2-1-4- Le taux d'emploi	27
2-1-5- Le taux d'activité.....	27
2-2- Les types d'emplois.....	27
2-2-1- L'emploi permanent	28
2.2.2- L'emploi atypique.....	28
2-3- Cadre général sur la politique d'emploi	29
2-3-1- Les politiques actives	29
2-3-2- Les politiques passives	29

2-4-	Les dispositifs d'emploi en Algérie	30
2-4-1-	L'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat(ANADE)	30
2-4-1-1-	L'ANADE a pour objectifs	30
2-4-1-2-	L'ANADE a pour missions	30
2-4-1-3-	Aides financières et avantages fiscaux accordés par le dispositif	31
2-4-2-	l'Agence Nationale de Développement les Investissements (ANDI)	32
2-4-2-1-	Missions de l'ANDI	32
2-4-2-2-	Avantages de l'ANDI.....	32
2-4-2-3-	Les conditions d'éligibilité du dossier auprès de l'ANDI	33.
2-4-3-	L'Agence Nationale pour la Gestion du Microcrédit (ANGEM)	33
2-4-3-1-	Objectifs de l'ANGEM	34
2-4-3-2-	Missions de l'ANGEM.....	34
2-4-3-3-	Conditions d'éligibilité au dispositif ANGEM.....	35
2-4-3-4-	Formules de financement proposées par l'ANGEM.....	35
2-4-4-	La Caisse Nationale d'Assurance chômage (CNAC).....	36

Conclusion	37
-------------------------	-----------

Conclusion de la première partie.....	38
--	-----------

La deuxième partie: Etude et analyse pratique sur l'effet de la création d'entreprise sur employabilité, cas CNAC de la willaya de Bejaia

Introduction à La deuxième partie.....	39
---	-----------

Chapitre 03 : La Caisse National d'Assurance chômage (CNAC).....	40
---	-----------

Introduction.....	40
--------------------------	-----------

Section 01 : Présentation et évolution de l'organisme CNAC.....	40
--	-----------

1-1-Historique	40
-----------------------------	-----------

1-2- Les missions de la CNAC.....	40
-----------------------------------	----

1-3- Les conditions d'admissibilité au dispositif	41
---	----

1-4- Les avantages de la CNAC	41
-------------------------------------	----

1-5- Mesures d'encouragement d'aide à l'emploi.....	41
---	----

1-6- Aides financières et avantages fiscaux du dispositif CNAC	42
--	----

1-6-1- Phase de réalisation	42
-----------------------------------	----

1-6-2- Phase d'exploitation	43
-----------------------------------	----

Section 02 : Les démarches du financement des entreprises via l'organisme CNAC.....	44
--	-----------

2-1- La démarche et étapes de financement de l'organisme CNAC	44
---	----

2-1-1- Etape 01 : Dépôt du dossier	44
--	----

2-1-1-1- Préinscription en ligne	44
2-1-1-2- Dépôt du dossier	44
2-1-1-3- Les pièces constitutives du dossier	44
2-1-2- Etape 02 : Maturation de l'idée et élaboration du projet	45
2-1-3- Etape 03 : Examen du Projet par le C.S.V.F.....	45
2-1-3-1- Notion de C.S.V.F	45
2-1-3-2. Missions	45
2-1-3-3- Composante du C.S.V.F	46
2-1-3-4- Décisions du C.S.V.F	46
2-1-4- Etape 04 : La formation des chômeurs promoteurs	47
2-1-4-1- Objectif de la formation	47
2-1-4-2- Les thèmes retenus pour cette formation.....	47
2-1-5- Etape 05 : Dépôt du dossier du financement bancaire	47
2-1-6- Etape 06 : Financement du projet	54
2-1-7- Etape 07 : Réalisation du projet.....	55
2-1-7-1- Acquisition et installation des équipements et/ou matériels neufs	55
2-1-8- Etape 08 : Démarrage et exploitation de l'activité.....	56
2-1-8-1- Démarrage de l'activité.....	56
2-1-8-2- Exploitation de l'activité.....	56
2-1-8-3- Volet extension d'activité	57
2-2- Les formes de financement de la CNAC	58
2-2-1- Un financement triangulaire	58
2-2-2- L'autofinancement	59
2-3- Les entreprises financées et emplois générés par la CNAC – Bejaia.....	60
2-3-1- La création de l'emploi par la CNAC	60
2-3-2- Financement des entreprises selon le genre	61
Conclusion	62

Chapitre 04 : Analyse des résultats de l'étude empirique

Introduction.....	63
Section 01 : Analyse et traitement des données.....	63
1-1- Le contenu de questionnaire	63
1-2- Le déroulement de l'enquête	63
1-3- Analyse et interprétation des résultats.....	64
1-3-1- Identification et caractéristique de l'entreprise	64
1-3-1-1- La date de création de l'entreprise	64
1-3-1-2 La répartition de l'échantillon selon la forme juridique	65
1-3-1-3- La répartition de l'échantillon selon l'origine de l'activité d'entreprise	65
1-3-1-4 La répartition de l'échantillon selon la taille d'entreprise	66
1-3-1-5- La répartition de l'échantillon selon le secteur d'activité.....	66
1-3-2- Profil de promoteur	67
1-3-2-1- La répartition de l'échantillon selon le sexe et l'âge de promoteur	67
1-3-2-2- La répartition de l'échantillon selon le niveau de formation de	

l'entrepreneur.....	67
1-3-2-3- La situation du promoteur avant la création de l'entreprise	68
1-3-3- Le rôle des entreprises dans la création de l'emploi	68
1-3-3-1- Les motivations de la création d'entreprise	68
1-3-3-2- Les principaux but de l'entrepreneur.....	69
1-3-3-3- La répartition de l'échantillon selon l'effectif des employés par sexe	70
1-3-3-4- La répartition de l'échantillon selon l'effectif des employés.....	71
1-3-3-5- La répartition de l'échantillon selon la nature d'emploi.....	71
1-3-3-6- La structure de financement initial des entreprises enquêtées	72
1-3-3-7- Pourquoi avez-vous fait appel au financement CNAC au lieu d'un autre ?	72
1-3-3-8- La structure de financement.....	73
1-3-3-9- La base de choix du projet	73
1-3-3-10- La possibilité de créer les entreprises sans l'aide des dispositifs	74
1-3-3-11- Les niveaux de satisfaction des divers services reçus par les dispositifs.....	74
1-3-3-12- La durée de l'accord du dispositif pour les dossiers.....	75
1-3-3-13- La durée de remboursements des crédits dans les délais fixés	75
1-3-3-14- Les difficultés rencontrées lors de la phase de la création.....	76
1-3-3-15- Les difficultés rencontrées lors de la phase d'exploitation.....	76
2-4- Les limites de l'enquête.....	77
Conclusion.....	78
Conclusion de la deuxième partie.....	79
Conclusion Générale	79
Références Bibliographiques.....	81
Annexes	
Résumés	

Résumé

Notre travail a pour but d'apprécier le rôle qu'exerce le dispositif d'appui à la création d'entreprise sur l'emploi, cas de la CNAC- Bejaia, et pour comprendre notre thème nous avons procédé à une revue de littérature et présenter un ensemble de concepts liés à l'entrepreneuriat.

Afin de mieux cerner ce rôle joué par le dispositif CNAC, nous avons décidé d'appuyer notre étude par une collecte de données au sein du dispositif CNAC de la wilaya de Bejaia et en parallèle, nous avons réalisé une enquête de terrain au cours de laquelle nous avons récupéré 32 questionnaires exploitables. L'objectif de cette approche était de comprendre la création d'entreprises ainsi que sa contribution à la création d'emplois, cas de la CNAC- BEJAIA.

De l'analyse des résultats, nous concluons que la plupart des entrepreneurs choisissent l'organisme CNAC Bejaia pour de multiples raisons telles que l'âge, des avantages bénéficiés du financement, ...

Mot clés : Entrepreneuriat, Entrepreneur, CNAC, création d'entreprise, création d'emploi, Bejaia.

الملخص

يهدف عملنا إلى تقييم الدور الذي يلعبه نظام دعم إنشاء الأعمال في التوظيف، حالة CNAC-Bejaia، ولفهم موضوعنا، أجرينا مراجعة الأدبيات وقدمنا مجموعة من المفاهيم المتعلقة بريادة الأعمال.

من أجل فهم الدور الذي يلعبه نظام CNAC بشكل أفضل، قررنا دعم دراستنا من خلال جمع البيانات داخل نظام CNAC في ولاية بجاية وبالتوازي مع ذلك، قمنا بإجراء مسح ميداني جمعنا خلاله 32 استبياناً صالحاً للاستخدام. كان الهدف من هذا النهج هو فهم إنشاء الأعمال ومساهمتها في خلق فرص العمل، حالة CNAC-BEJAIA.

من تحليل النتائج نستنتج أن معظم رواد الأعمال يختارون مؤسسة CNAC بجاية لأسباب متعددة مثل العمر، المزاي، التمويل، ...

الكلمات المفتاحية: ريادة الأعمال، رجل الأعمال، CNAC، خلق الأعمال التجارية، خلق فرص العمل

Summary

Our work aims to assess the role played by the support system for business creation on employment, the case of the CNAC-Bejaia, and to understand our theme we conducted a literature review and presented a set of concepts related to entrepreneurship.

In order to better understand the role played by the CNAC system, we have decided to support our study by collecting data within the CNAC system of the wilaya of Bejaia and in parallel, we carried out a field survey during which we collected 32 usable questionnaires. The objective of this approach was to understand business creation and its contribution to job creation, the case of CNAC-BEJAIA.

From the analysis of the results, we conclude that most entrepreneurs choose the CNAC Bejaia organization for multiple reasons such as age, advantages benefits, funding,...

Keywords: Entrepreneurship, Entrepreneur, CNAC, business creation, job creation, Bejaia.